

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Problèmes monétaires et progrès techniques, par M. Jean Fourastie — Développements récents du crédit à tempérament — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

PROBLEMES MONETAIRES ET PROGRES TECHNIQUES

par M. Jean FOURASTIE,

*Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers,
Directeur de recherches à l'Institut National d'Etudes Démographiques.*

L'abandon de l'étalon-or par les grandes nations européennes et mondiales et la lenteur du retour à la convertibilité du papier-monnaie en espèces métalliques, ont fait entrer les doctrines et les théories scientifiques relatives à la monnaie dans une phase ambiguë. Les économistes, en effet, se divisent en deux grands courants, selon qu'ils acceptent comme passagère ou définitive la situation actuelle; ces deux courants sont d'ailleurs indéfiniment diversifiés selon les modalités que chaque expert envisage, soit pour préparer le retour à l'étalon-or, soit pour rendre moins précaires les régimes actuellement en usage dans les diverses nations.

Notre objet n'est pas, le lecteur s'en doute, de trancher un débat si complexe. Nous voudrions seulement suggérer la prise en considération de quelques éléments du problème, dérivés du fait que nous vivons dans une période de progrès techniques rapides.

Si l'on embrasse d'un seul coup d'œil la période 1914-1955 au cours de laquelle ont eu lieu les malheurs monétaires des grandes nations, on est invinciblement conduit à les rapprocher des malheurs militaires. Cependant, ni les grandes guerres napoléoniennes, ni celles du milieu du XIX^e siècle n'avaient eu de telles conséquences. Et surtout, les nombreuses « dévaluations » que le monde connut avant 1800 avaient toutes présenté un caractère très différent des dévaluations contemporaines, puisqu'elles avaient conduit à modifier les cours de l'or et de l'argent, mais jamais durablement à leur retirer leur rôle d'étalon.

Pour vagues et peut-être discutables que soient ces considérations, elles suffisent à mettre en doute que ce soient véritablement les guerres et elles seules qui aient engendré les crises monétaires actuelles et surtout qui leur aient donné leurs caractères spécifiques. Sans doute est-il oiseux de se demander ce qu'il serait advenu des monnaies européennes si les guerres mondiales avaient été évitées, car personne ne peut répondre scientifiquement à une telle question. Mais par contre, il est possible de poser, dans la même ligne de pensée, une question plus efficace : de tous les événements qui se sont produits depuis 1914, les guerres sont-elles les seuls qui aient pu avoir une influence sur les monnaies?

Il est évident qu'une foule de considérations politiques, économiques, financières et sociales viennent alors à l'esprit : parmi ces nombreux facteurs, n'en existe-t-il pas qui, par leur généralité et par l'importance de leurs effets, ont pu avoir sur la monnaie une influence aussi forte que les guerres?

L'un au moins des facteurs économiques nous paraît avoir un tel caractère : c'est le progrès technique.

**

Les spécialistes des questions monétaires ont été habitués à faire entrer le progrès technique dans leur cercle de pensée au moins de deux manières. D'abord, le progrès technique agit sur le volume de la production nationale et sur la vitesse de circulation de la monnaie; il doit donc être pris en considération dans toutes les questions qui se rapportent directement ou indirectement à la théorie quantita-

tive de la monnaie. D'autre part, on a reconnu depuis longtemps que le volume de production de l'or a une profonde action sur le « niveau général » des prix; il est toujours apparu que l'or devait sa primauté monétaire à sa rareté et à la relative lenteur de l'évolution des stocks dont dispose l'humanité; toute découverte de nouvelles mines d'or, tout progrès dans le traitement des minerais, toute innovation dans la synthèse atomique, sont donc depuis longtemps considérés comme des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la politique et la pratique monétaires.

Mais c'est un aspect plus général du problème qui va nous retenir ici. Nous savons quels effets bouleversants le progrès technique exerce sur l'économie tout entière : par exemple, de 1910 à 1945, le volume de la production nationale par tête a doublé aux Etats-Unis; la structure de la consommation est devenue méconnaissable; la population active employée dans l'agriculture a été réduite de 32 à 15 p.c.; le pouvoir d'achat des salaires a doublé; le prix des pommes de terre a doublé par rapport à celui du blé. Ces profonds mouvements de l'économie, jamais enregistrés auparavant, n'ont-ils exercé aucune action sur la monnaie, ou inversement une monnaie stable aurait-elle permis ces mouvements et par quels mécanismes? Ou encore qu'est-ce exactement qu'une monnaie stable dans de telles conditions? Est-ce celle qui aurait maintenu fixe le prix du blé, et de plus celui des pommes de terre, ou celui de l'ensemble de la production nationale ou celui d'un certain nombre de consommations ouvrières?

Le nombre des questions qui viennent ainsi à l'esprit et la difficulté que j'ai d'y répondre valablement, m'interdisent d'aborder le problème dans toute son ampleur. Je ne puis que fixer quelques jalons que j'espère solides et qui pourront servir au lecteur de thèmes de réflexion et, je l'espère également, de points de départ pour des recherches ultérieures.

Après avoir rappelé les caractères essentiels de l'action du progrès technique sur les prix, j'en déduirai quelques principes relatifs au « niveau général des prix » et aux indices usuels des prix, puis au problème des changes internationaux. Je terminerai par quelques réflexions relatives à la notion de *stabilité* monétaire et à la question de savoir si l'on peut envisager de définir un type de stabilité qui soit bien adapté au progrès technique, et donc au caractère essentiel de l'évolution économique contemporaine.

*
**

1. Action du progrès technique sur les prix.

Un examen même superficiel de l'évolution des prix depuis cinquante, cent ou deux cents ans montre l'incessante variation de leurs *rappports* au sens arithmétique du terme, c'est-à-dire des quotients du

prix d'une marchandise donnée par le prix d'une autre marchandise quelconque. Par exemple, vers 1800 en France, la moyenne décennale du prix du quintal de blé était de l'ordre de 25 fr., et celle du quintal de pommes de terre de 2,50 fr. : le rapport de ces deux prix était donc de $\frac{25}{2,5} = 10$. Or, de nos jours, le quintal de blé vaut 3.500 fr. et celui de pommes de terre 1.300 fr.; le rapport n'est plus que de $\frac{3.500}{1.300} = 2,7$ au lieu de 10. Autre exemple : en 1895, le prix d'un kilowatt-heure d'électricité équivalait à celui de 6 coupes de cheveux chez le coiffeur pour hommes : $\frac{1,50}{0,25} = 6$; mais en 1955, le kilowatt-heure coûte moins du huitième de la coupe : $\frac{19}{160} = \frac{1}{8} = 0,12$. La variation de l'un des prix par rapport à l'autre est donc de l'ordre de $1 \text{ à } 6 \times 8 = 48$.

Nous appellerons ici *prix relatif* d'un produit ou d'un service par rapport à un autre, le rapport des prix courants, à la même date et au même lieu. Par exemple, le *prix relatif* du blé par rapport à la pomme de terre était de 10 en 1800 et est de 2,7 aujourd'hui. Par exemple encore, le prix relatif de l'électricité par rapport à la coupe de cheveux a baissé de 6 à 0,12 de 1895 à 1955.

Nous appellerons *prix réels* les prix relatifs dans le dénominateur desquels figure un salaire. Par exemple, si nous savons que le salaire horaire moyen du manœuvre de l'industrie de telle ville de province était de 0,26 en 1895 et si le kilowatt d'électricité coûtait 1,50 fr. dans cette même ville à cette même date, nous dirons que le *prix réel* du kilowatt-heure était de $\frac{1,50}{0,26} = 5,9$. L'unité dans laquelle s'exprime le *prix réel* est un temps; si c'est un salaire *horaire* qui figure au dénominateur, le prix réel est exprimé en heures; le prix réel du kilowatt-heure était donc de 5,9 heures de salaires de manœuvre en 1895.

Je ne puis entrer ici dans le détail des recherches que j'ai faites pour tenter d'expliquer la variation des prix relatifs et des prix réels. J'en rappellerai seulement les résultats.

Pour un grand nombre de produits, la variation du prix relatif de vente a pour origine la variation du prix relatif de revient. Celle-ci a elle-même pour origine la variation des techniques de production.

On mesure la technique de production par la productivité du travail (1), de sorte que des relations quantitatives entre prix et productivités peuvent être recherchées.

(1) Sur la définition et la mesure de la productivité, cf. la brochure éditée en juin 1955 par le Centre (français) d'Etudes et de Mesure de la Productivité : *Concepts et terminologie de la productivité*; et le *Manuel* en cours d'édition par l'O.E.C.E.

L'étude de ces relations conduit aux constatations suivantes :

— les prix réels des marchandises et services dont la production s'effectue à productivité constante, sont constants ou faiblement variables;

— les prix réels des produits et services dont la production bénéficie d'une productivité croissante, sont décroissants.

Tous les prix peuvent être utilement comparés à trois prix types :

1) celui de la pomme de terre (primaire) qui, en francs courants de 1910 à 1955 en France, est passé de 6,85 fr. à 1.300 fr., soit un coefficient de hausse de 1 à 190;

2) le prix du kilowatt-heure d'électricité (secondaire), tarif lumière, qui de 1910 à 1955 est passé de 0,70 à 19 fr., soit un coefficient de 1 à 27;

3) le prix de la coupe de cheveux (tertiaire) qui, s'élevant de 0,30 à 160 fr., donne un coefficient de hausse de 530.

Ces types de comportement, caractérisés par des nombres aussi différents que 27, 190, 530 en 45 ans, s'expliquent par le fait que le progrès technique est très fort en matière d'électricité (prix réel tombant

de 2,1 salaires horaires, [s.h.] du manoeuvre à 0,13 s.h.); modéré pour les pommes de terre (22 s.h. à 13 s.h.); très faible pour la coupe de cheveux (1 s.h. et 1 s.h.).

Tous les prix peuvent être rapprochés de l'un de ces trois types; les activités à faible progrès technique donnent des prix plus ou moins tertiaires; les activités agricoles, dont le progrès technique a été depuis 1910 sensible mais inférieur à celui de l'industrie, donnent des prix plus ou moins primaires; les activités industrielles donnent des prix plus ou moins secondaires.

La nomenclature *primaire, secondaire, tertiaire*, au sens où nous l'employons, n'est donc pas une division rigide de l'économie en trois secteurs, mais une typologie représentant trois types de comportement caractéristiques. Le tableau I ci-après précise par des exemples les caractères essentiels de chaque type de comportement. Le sous-tableau I-A donne les prix courants effectivement en usage aux dates indiquées; le sous-tableau I-B donne les coefficients de hausse des prix précédents, sur la base 1910=1; le tableau I-C donne les prix réels des mêmes produits en salaires horaires moyens de manoeuvre, le taux de ces salaires étant à chaque date celui qui est indiqué à la colonne (1) de I-A.

Tableau I.

ACTION DU PROGRES TECHNIQUE SUR LES PRIX
Exemples d'évolutions types en France

I - A — Prix courants en francs et centimes (en monnaie française)							
	Salaire horaire 1 (1)	Tertiaire		Secondaire		Primaire	
		Trompe de chasse 2 (2)	Une coupe de cheveux (3)	Un kwh d'électricité (4)	Lame de scie 3 (5)	Un quintal de blé (6)	Un quintal de pommes de terre (7)
1895	0,26	17	0,25	1,50	1,50	21,8	4,90
1910	0,33	18	0,30	0,70	1,64	23,3	6,85
1930	3,33	140	3	1,57	6,0	150	67
1955	150	10.500	160	19	140	3.500	1.300
I - B — Indices, base 1910 = 1, des prix courants (en monnaie française)							
1895	0,79	0,94	0,83	2,12	0,95	0,93	0,71
1910	1	1	1	1	1	1	1
1930	10	7	10	2,2	3,8	6,4	9,8
1955	455	580	530	27	85	150	190
I - C — Prix réels (Quotients des prix courants par les salaires courants). (en monnaie française)							
1895	1	68	1	5,8	5,8	85	18
1910	1	54	0,9	2,1	5,0	70	22
1930	1	42	0,9	0,47	1,8	45	20
1955	1	70	1,1	0,13	0,9	23	13

Source des chiffres : J. Fourastié, *Prix de vente et prix de revient; Recherches sur l'évolution des prix en période de progrès technique*, 6 séries, Domat-Montchrestien (Autographié). Les sources originales sont les annuaires de la Statistique Générale de la France, des catalogues et tarifs, des documents comptables, etc.

¹ Salaire horaire moyen total (c'est-à-dire y compris les charges sociales) du manoeuvre de l'industrie en province.

² Catalogue de la Manufacture d'Armes et Cycles de St Etienne. La fabrication artisanale des instruments de musique leur donne leur caractère tertiaire.

³ Peugeot; un mètre courant de lame de scie à ruban en acier. De gros progrès de qualité s'ajoutent au progrès des prix de revient.

2. Action du progrès technique sur les indices de prix.

Les faits qui précèdent montrent sans qu'il soit besoin d'y insister quelle influence profonde le progrès technique exerce sur la valeur des indices de prix.

Si le contenu des indices est à prépondérance primaire, c'est-à-dire si les produits retenus par le statisticien dans la composition de l'indice sont en grande partie des produits alimentaires, la hausse des prix en France de 1910 à 1955 ressortira à des coefficients de l'ordre de 150 à 190 (Cf. tableau I-B). Si au contraire le contenu de l'indice est fortement secondaire, sa valeur tombera à des chiffres de l'ordre de 50. Mais un indice tertiaire donnerait 500.

Ce sont donc des écarts de l'ordre de 1 à 10 auxquels il faut s'attendre en 45 ans, dans un pays relativement peu progressif, selon la sensibilité des indices au progrès technique.

En fait, les indices des prix de tous les pays du monde ont été définis sans égard aux préoccupations qui précèdent. Les indices de prix de détail se rapportent en général à la consommation ouvrière; ils sont donc en fait à prépondérance alimentaire, avec une certaine pondération tertiaire. Les indices des prix de gros suivent les vieux produits classiques de la grosse industrie (fonte, acier, métaux, charbon) et de l'agriculture (céréales, féculents). Ces contenus donnent aux indices classiques un comportement du type primaire (1).

Les modifications du contenu des indices, qui doivent inéluctablement être faites pour rapprocher ce contenu de la consommation effective, ont pour effet d'accroître leur teneur en tertiaire, puisque, nous le savons, la part du tertiaire dans les dépenses ouvrières est sans cesse croissante. Ces modifications ont donc pour conséquence de faire croître les indices nouveaux plus vite que les anciens et de les éloigner encore du comportement secondaire.

Ces faits montrent combien il faut se défier des prix et donc des indices de prix pour mesurer la valeur de la monnaie. Passant d'un extrême à l'autre, si l'on se réfère au prix du kilowatt-heure d'électricité, le franc français ne semble valoir que 27 fois moins en 1955 qu'en 1910; mais si l'on se réfère à la trompe de chasse, il semble valoir 580 fois moins. Or la monnaie, elle, sert aussi bien pour payer l'électricité que l'instrument de musique.

Il est vrai que la solution semble évidente : on doit se référer à un indice vraiment général des prix, c'est-à-dire contenant des prix de tous les comportements, du tertiaire au secondaire. Mais la

(1) Sur la base 1910 = 1, l'indice des prix de détail de l'I.N.S.E.E. (France) ressortit en 1955 à 190 et l'indice des prix de gros à 175. Cf. *Les statistiques de prix en France et dans divers pays étrangers*, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Paris 1953, pp. 334 et suivantes.

nécessité de pondérer s'impose, et vient interdire tout espoir d'une solution parfaite. Car la seule pondération parfaite en notre problème serait celle de la production nationale; or, d'une part, la structure de la production nationale évolue sans cesse, et d'autre part, son volume réel est inconnaissable. En effet, le calcul du « revenu national réel » à partir du « revenu national en monnaie courante » exige la connaissance d'un indice de prix, ce qui suppose le problème résolu. Le revenu national ne peut donc nous donner qu'un indice du revenu moyen par tête et non un indice de la valeur de la monnaie (2).

Il n'en est pas moins certain que la monnaie a une action propre sur les prix, qu'il est nécessaire de l'évaluer et que cela ne peut être fait sans références à des indices de prix. Le problème semble donc devoir être orienté vers la considération successive de plusieurs indices de prix, dont la signification soit clairement comprise, en vue de rechercher quelles sont les conséquences de la stabilité ou de l'inflation de chacun d'eux, et, éventuellement, quel est celui de ces indices dont la stabilité doit être recherchée dans l'intérêt de l'économie nationale.

Mais auparavant, nous devons évoquer l'action du progrès technique sur les changes.

3. Action du progrès technique sur les changes.

Supposons que la France et les Etats-Unis n'aient ni l'une ni les autres dévalué leur monnaie depuis 1914. Le cours des changes alors en vigueur (5 francs français pour 1 dollar) aurait cependant dû être modifié.

En effet, depuis 1914, le progrès technique a été nettement plus intense aux Etats-Unis qu'en France : les prix de la plupart des produits exportables ou importables a donc baissé plus aux Etats-Unis qu'en France. D'où, à changes constants, un déséquilibre croissant du commerce extérieur, intolérable à long terme.

Adam Smith, dans des pages célèbres, a bien mis en évidence ces relations entre le cours des changes et la productivité du travail; leurs principes nous semblent cependant devoir être rappelés et précisés. Pour cela, nous définirons trois notions simples.

1) Nous désignerons par « taux monétaire des changes » le taux de conversion effectivement pratiqué pour échanger une monnaie contre l'autre, par 5 francs français pour le dollar en 1914; 7,80 francs français pour le franc belge actuel, etc.

2) Nous appellerons « taux salarial » ou « taux réel du change », ou « change réel », le rapport des salaires moyens de catégories analogues et définies

(2) J'ai étudié en détail les problèmes du recours aux indices de prix en vue du calcul du volume physique de la production, dans le troisième tome du *Manuel de calcul de la productivité* déjà cité ci-dessus, qui doit être publié par l'O.E.C.E. dans les prochains mois.

d'ouvriers des deux nations, exprimés dans l'une des monnaies à l'aide du taux monétaire des changes. Par exemple (voir tableau II), en 1906-1910, le salaire horaire moyen des ouvriers qualifiés était de 0,18 dollar aux Etats-Unis et de 0,9 franc français en France; le change *réel* était donc alors de :

$$\frac{0,18 \times 5}{0,9} = 1$$

A l'heure actuelle, le salaire horaire moyen est de 1,9 dollar aux Etats-Unis et de 250 francs en France, le taux nominal du change est de 350 francs pour un dollar, le change *réel* est donc de :

$$\frac{1,9 \times 350}{250} = \frac{655}{250} = 2,6$$

Ce qui exprime que, d'après le cours *monétaire* des changes, le salaire horaire américain est 2,6 fois plus élevé que le français.

Nous appelons ce taux « *taux réel* des changes », parce qu'il joue évidemment un grand rôle dans la comparaison des prix *réels* de deux nations.

3) Enfin nous appelons « *taux naturel* des changes » la valeur que devrait avoir le taux monétaire pour égaliser les salaires moyens, et donc donner la valeur 1 au *taux réel* des changes.

Par exemple, en 1906-1910, le taux monétaire du change entre dollar et franc était égal au *taux naturel*; tandis qu'à l'heure actuelle, le *taux monétaire* étant 350 et le *taux réel* 2,6, le *taux naturel* est $\frac{350}{2,6} = 135$ francs. On a donc la relation :
Taux monétaire = Taux naturel × Taux réel.

Cette terminologie étant admise, le *taux naturel* des changes est celui qui égalise (approximativement évidemment) les prix tertiaires des deux pays; le *taux monétaire* est celui qui, à long terme, doit égaliser les échanges commerciaux, donc les prix du type secondaire; le *taux réel* marque l'écart entre les deux, donc l'écart moyen des productivités des deux nations dans la production des produits exportables.

La simple considération de ces trois solutions suffit à montrer que si deux pays ont des rythmes de progrès techniques différents, les *taux monétaires* de leurs changes doivent nécessairement varier : en effet, s'il n'y a pas de dévaluation, les *taux naturels* restent stables, puisque, les salaires variant peu et le progrès technique étant faible dans le tertiaire, les variations des prix tertiaires sont peu sensibles. Au contraire, le *taux réel* doit varier puisque les prix secondaires réels baissent plus dans l'un des pays que dans l'autre. Le *taux naturel* restant fixe et le *taux réel* variant, le *taux monétaire* doit lui-même varier.

Les exemples ci-après préciseront le problème et corrigeront ce que l'exposé ci-dessus a de trop théorique.

*
**

Prenons d'abord l'exemple de la variation des prix réels du blé de 1910 à 1950 en France et aux Etats-Unis (voir tableau II). Le progrès technique ayant été plus rapide aux Etats-Unis qu'en France, le prix réel du blé a baissé plus vite aux Etats-Unis (de 17 s.h. à 4,7) qu'en France (de 22 s.h. à 17).

Pour que le prix du blé ait été le même, d'après le cours monétaire des changes, en France et aux Etats-Unis, il aurait fallu en 1906-1910 que 22 heures de salaires français aient, d'après ce même cours des changes, la même valeur que 17 heures de salaires américains. En 1953, le taux n'est plus que de 17 à 4,7. Cela donne pour *taux monétaire* du dollar.

$$\frac{22 \times 0,9}{17 \times 0,18} = 6,5 \text{ francs français en 1910 (soit les } 22/17 \text{ du taux naturel) et}$$

$$\frac{17 \times 218}{4,7 \times 1,7} = 464 \text{ francs français en 1953 (soit les } 17/4,7 \text{ du taux naturel).}$$

Tableau II.

**Prix de 100 kg. de blé
et salaire horaire moyen des ouvriers qualifiés,
aux Etats-Unis et en France, depuis 1910 ¹**

	1906-1910	1930-1935	1953
<i>Etats-Unis :</i>			
Prix courant du blé en dollars	3,1	2,3	8,1
Salaire horaire en dollars	0,18	0,50	1,7
Prix salarial du blé (heures) ...	17	4,6	4,7
<i>France :</i>			
Prix courant du blé en francs	20	82	3.600
Salaire horaire en francs	0,9	6,4	218
Prix salarial du blé (heures) ...	22	13	17
Change réel nécessaire pour maintenir le prix du blé à parité	$\frac{17}{22}$	$\frac{4,6}{13}$	$\frac{4,7}{17}$

¹ On remarquera que ce tableau II est basé sur le salaire horaire moyen des ouvriers qualifiés, tandis que le tableau I se référait aux salaires de manoeuvres. Ce fait attire l'attention sur la diversité des séries de salaires qui peuvent être adoptés pour le calcul des prix réels et sur les disparités des résultats ainsi obtenus.

Le change réel nécessaire pour égaliser les prix d'un produit donné est donc le rapport des prix réels de ce produit, lequel est, nous le savons, voisin du rapport des productivités.

Prenons un autre exemple. Supposons qu'à une date donnée, par exemple 1930, deux nations A et B aient eu une productivité du travail équivalente dans les industries dont les produits sont normalement objets d'échanges actifs entre les deux pays. Il est normal alors que le *taux du change* égalise les salaires entre les deux nations : nous exprimons le fait en disant que le *change réel* est normalement égal à l'unité; donc le *change monétaire* est égal au *change naturel*.

Mais si vingt ans plus tard, par exemple, la productivité du travail a beaucoup plus augmenté dans le pays A que dans le pays B, le prix des produits échangeables a beaucoup plus baissé dans le pays A que dans le pays B, et par conséquent, sur la base de la parité des changes réels, B a un grand intérêt

à acheter en A, tandis que A n'a plus d'avantages à acheter en B. Les échanges sont donc déséquilibrés.

Le seul remède est de modifier le taux du change réel. Et cette modification s'impose même s'il n'y a eu aucune dévaluation monétaire dans le pays B.

Le lecteur pourra suivre le raisonnement sur l'exemple suivant : en 1930, les salaires étaient de 1 dollar dans le pays A et de (supposons) 25 francs

dans le pays B. Les deux pays échangent deux marchandises, M1, qui dans le pays A coûte 25 dollars la tonne et dans le pays B 45 francs, et M2 qui dans le pays A coûte 1,8 dollar la tonne et dans le pays B 50 francs. Le change est de 1 dollar = 25 francs, ce qui équilibre les salaires. Mais ce taux équilibre aussi les échanges, car A a intérêt à acheter M1 en B, tandis que B a intérêt à acheter M2 en A (voir tableau III).

Tableau III.

Comparaison des salaires et des prix dans deux pays différents, après modification de la productivité

	1930			1955		
	Salaire	M 1	M 2	Salaire	M 1	M 2
En A en dollars	1	2	1,8	1	1,3	1,2
En A en francs	25	50	45	25	32,50	30
En B en francs	25	45	50	25	38	45

Trente ans plus tard, supposons que les salaires soient restés les mêmes en A et en B. Si la productivité s'est accrue de 50 p.c. en A, la marchandise M1 y coûte non plus 2 dollars,

mais $2 \times \frac{100}{150} = 1,3$ dollar et la marchandise

M2 $1,8 \times \frac{100}{150} = 1,2$ dollar. Au contraire, dans

pays B, si la productivité ne s'est accrue pour ces produits que de 20 p.c., les prix auront baissé seulement de 20 p.c., c'est-à-dire que M1 coûtera

$45 \times \frac{100}{120} = 38$ francs et M2 $50 \times \frac{100}{120} = 45$ francs.

Par conséquent, si le change est resté à la parité réelle antérieure, c'est-à-dire à la parité qui égalise les salaires, les échanges ne sont plus possibles. En effet, ce taux de change (1 dollar = 25 francs) fait apparaître que les deux produits M1 et M2 sont de beaucoup moins chers en A qu'en B. En francs, M1 coûterait $1,3 \times 25 = 32,50$ francs en A contre 38 francs en B et M2 coûterait $1,20 \times 25 = 30$ francs en A (contre 45 en B). Ainsi le pays B aurait grand intérêt à acheter en A, mais ne pourrait rien lui vendre.

La seule solution est de dévaluer la monnaie de B par rapport à celle de A; par exemple, on retrouvera un équilibre à partir du taux de 30 francs pour 1 dollar, jusqu'à celui de 36 francs pour 1 dollar; au delà de ce taux la situation s'inverserait.

4. Comment reconnaître et définir une monnaie stable.

Les considérations qui précèdent montrent qu'en période de progrès technique on ne peut définir la stabilité d'une monnaie ni par rapport au prix d'une marchandise donnée (puisque les prix de chaque

marchandise sont sans cesse en évolution par rapport aux autres), ni par rapport à l'ensemble de la production nationale, ni même par rapport à une autre monnaie qui serait considérée elle-même comme stable.

Nous devons donc reconnaître la grande difficulté de définir à long terme la stabilité de la monnaie, et de trouver des indices caractéristiques de l'influence de la monnaie sur les prix.

Notamment, comme il est impossible de concevoir une monnaie qui conserve stables les prix de chaque produit et de chaque service, et comme il est pratiquement impossible également de réaliser une monnaie qui conserve stable la moyenne pondérée de tous les prix de tous les produits et services échangés dans une nation, nous ne pouvons envisager que de maintenir stables certains prix, ou la moyenne de certains prix. Ceci nous conduit à envisager trois grands types de monnaie :

- 1) Les monnaies qui conservent stable le prix d'une certaine marchandise ou d'un certain service.
- 2) Celles qui conservent stable la moyenne d'un ensemble de prix :
 - a) soit de type secondaire;
 - b) soit de type primaire;
 - c) soit de type tertiaire.
- 3) Celles qui conservent stables les salaires ou les revenus moyens.

Mais la catégorie 3 n'est pas distincte de la catégorie 2c, puisque nous savons que les prix tertiaires sont parallèles aux salaires.

De même la catégorie 1 n'est pas scientifiquement distincte de la catégorie 2, puisque les comportements monétaires dépendront évidemment du caractère primaire, secondaire ou tertiaire de la marchandise ou du service pris pour étalon. Par exemple, si c'est l'or dont le prix est maintenu fixe, le compor-

tement sera celui qui résulte du caractère primaire ou modérément secondaire de la production d'or.

Nous sommes donc en définitive conduits à définir et à analyser les caractères de trois grands types de monnaie :

— Les monnaies « secondaires » qui maintiendraient stable un prix typiquement secondaire ou une moyenne de prix typiquement secondaires.

— Les monnaies « tertiaires », définies de la même manière par rapport au tertiaire.

— Les monnaies intermédiaires, c'est-à-dire celles de la gamme indéfinie allant du secondaire type au tertiaire type.

Le tableau suivant résume les caractères essentiels du comportement des deux types extrêmes de monnaie.

	Monnaie « secondaire »	Monnaie « tertiaire »
Prix secondaires	Stables	Fortem. décroissants
Prix primaires	Croissants	Décroissants
Prix tertiaires	Fortement croissants	Stables
Salaires et revenus	Fortement croissants	Stables
Revenu national	Fortement croissant	Stable
Prix « juridiques »	Stables	Stables

Il résulte de ce tableau, qui gagnerait évidemment à être critiqué et précisé, que la monnaie tertiaire semble a priori le plus près de répondre à la notion intuitive de stabilité, puisqu'elle maintient stables les prix que le progrès technique laisse lui-même stables, et qu'elle assure ainsi à la fois la stabilité des prix d'un large secteur, celle des salaires et celle du revenu national. Mais elle a par contre un inconvénient très grave : c'est que, donnant aux titres juridiques le même statut qu'au tertiaire, elle les apprécie sans cesse par rapport au secondaire et au primaire. Avec une monnaie de ce type, la position d'emprunteur de monnaie serait positivement intenable, car l'emprunteur n'emprunte en général que pour acheter du secondaire ou du primaire, tandis que ce serait de tertiaire qu'il serait débiteur. Par exemple, une entreprise qui aurait emprunté en 1910 à 45 ans d'échéance l'argent nécessaire pour acheter un alternateur, devrait rembourser en 1955, 10.000 salaires horaires (prix de l'alternateur en 1910), alors que le même alternateur ne coûte plus aujourd'hui que 2.000 salaires horaires. Les créanciers de monnaie auraient ainsi un énorme avantage sur les propriétaires d'investissements.

Inversément, la « monnaie secondaire » entraînerait une hausse considérable des salaires et des revenus, qui engendrerait une grande instabilité de la vie sociale et rendrait l'épargne sans attrait : par exemple, si la monnaie avait été liée à ce prix typiquement secondaire qui est celui d'une glace de 6m², qui valait 12.000 francs en 1800 et qui vaut 24.000 francs français actuels, l'inflation française

aurait été la moitié de ce qu'elle a été en fait; personne ne peut prétendre qu'un tel taux de dévaluation eût été satisfaisant!

La meilleure monnaie possible semble donc être une des monnaies intermédiaires, attachée à un produit faiblement secondaire, ou à un ensemble de produits à prédominance primaire : avec une telle monnaie, les salaires et revenus seraient faiblement croissants, les créances de monnaie faiblement dévaluées par conséquent, mais les prix secondaires resteraient sensiblement décroissants. C'est en fait une solution de ce type que poursuivent empiriquement les Etats-Unis. Son grand avantage est d'ordre social : en permettant une hausse lente mais continue du salaire nominal, ce type d'émission monétaire, sans agir effectivement sur le pouvoir d'achat, rend plus apparente aux yeux de la classe ouvrière l'amélioration de ce pouvoir d'achat qu'engendre le progrès technique.

Ainsi, du point de vue scientifique, c'est très certainement par la stabilité des salaires et des revenus que la stabilité monétaire doit être jugée, mais du point de vue financier et social il semble sage qu'une certaine hausse des salaires nominaux puisse se faire jour.

Cette évolution de la notion de stabilité de la monnaie et sa complexité croissante obligent à méditer sur le rôle de la monnaie.

La monnaie est un instrument commode d'échange et qui permet de conserver le pouvoir d'achat d'un échange à l'autre : elle est donc à la fois un moyen de réaliser un échange, et de lier dans le temps deux échanges indépendants; un moyen d'agir et un moyen d'attendre.

Mais l'objet des échanges a nécessairement une grande influence sur le moyen d'échange; or cet objet présente des caractères sociologiques en pleine évolution sous l'influence des nouvelles techniques de production et de la radicale transformation des genres de vie que ces nouvelles techniques permettent et impliquent. Schématiquement, on peut sans doute avancer que l'humanité traditionnelle échangeait des *marchandises*, c'est-à-dire des biens considérés sans référence à la production; dès les débuts de la première révolution industrielle, Jean-Baptiste Say a pensé devoir écrire que l'humanité échangeait des *produits*, c'est-à-dire des résultats de la production de l'homme; mais de plus en plus la complexité croissante de la division du travail et des procédés scientifiques de production nous conduit à échanger du *travail*. C'est sans doute pourquoi la monnaie est de plus en plus jugée par rapport aux salaires et aux revenus du travail.

DEVELOPPEMENTS RECENTS DU CREDIT A TEMPERAMENT

Le numéro de janvier de ce *Bulletin* était consacré à la réglementation des ventes à tempérament dans différents pays. Depuis lors, on connaît, en Belgique, les résultats des deuxième et troisième recensements semestriels de ces opérations ainsi que le projet de loi concernant la vente et le prêt à tempérament, déposé par le gouvernement. Le présent article se propose d'étudier, à la lumière de ces données nouvelles, les opérations de cette espèce traitées en Belgique. Un chapitre introductif informera le lecteur du développement récent du crédit à tempérament dans quelques pays importants.

CHAPITRE I

L'EVOLUTION RECENTE DU CREDIT A TEMPERAMENT

Bien que la prospérité économique actuelle dans le monde s'accompagne de moins de tensions que la haute conjoncture de 1951, les autorités de la plupart des pays suivent de façon très attentive, comme un des phénomènes déterminants du climat économique, les mouvements du crédit à la consommation.

Aux *Etats-Unis*, où le « règlement W » du Federal Reserve Board a été aboli le 7 mai 1952, les opérations à tempérament ont pris un vif essor au cours des derniers mois, ainsi que le prouvent les chiffres suivants concernant l'encours des crédits :

Fin 1951	\$ 14,8 milliards
Fin 1952	\$ 18,7 milliards
Fin 1953	\$ 22,2 milliards
Fin 1954	\$ 22,5 milliards
Août 1955	\$ 26,1 milliards.

Quoique la réglementation spéciale de la banque centrale n'ait pas été réintroduite, cette dernière a néanmoins pris contact, dans le courant de l'été, avec les institutions de financement à tempérament pour les inciter à la prudence. La vente de voitures s'est spécialement accrue; en même temps, on observe dans beaucoup de cas une prolongation de la durée des crédits de 24 à 36 mois, tandis que l'acompte est plus fréquemment inférieur au tiers usuel. Actuellement, environ 60 p.c. des familles américaines ont des dettes à tempérament.

Au *Canada* où le crédit à la consommation s'est développé, toutes proportions gardées, dans une mesure analogue à celle des *Etats-Unis*, un recul général

s'est produit durant le premier trimestre de 1955; il a frappé aussi bien le crédit à tempérament proprement dit que ce qu'on appelle les « charge accounts », c'est-à-dire le crédit à la consommation en compte courant qui est le plus souvent remboursé mensuellement.

Les opérations ont repris leur mouvement ascendant pendant le second trimestre de 1955, mais dans une mesure moindre qu'aux *Etats-Unis* où le mouvement conjoncturel des deux dernières années a été plus accentué. L'encours des crédits atteint les montants suivants :

	« Charge Accounts »	Crédit à tempérament
Fin 1951	\$ 420 millions	\$ 312 millions
Fin 1952	\$ 456 millions	\$ 618 millions
Fin 1953	\$ 493 millions	\$ 798 millions
Fin 1954	\$ 505 millions	\$ 802 millions
Juin 1955	\$ 491 millions	\$ 844 millions

Parmi les pays d'Europe occidentale, c'est en Angleterre que le crédit à tempérament semble s'être développé le plus rapidement, ainsi qu'il ressort des données partielles concernant le nombre de contrats conclus par mois.

	Voitures auto- mobiles	Camions	Motos et bicy- clettes	Tracteurs	Matériel d'équipe- ment agricole
1952	8.719	2.262	8.467	611	388
1953	16.117	3.313	11.243	749	417
1954	25.521	4.736	14.502	742	475
1955 1 ^{er} trimestre	30.555	6.471	14.831	1.052	468
2 ^e »	42.363	6.799	25.459	907	751
3 ^e »	38.179	6.763	22.585	742	691
Octobre ...	34.370	7.650	15.591		

Pour la première fois, le « Board of Trade » vient d'organiser un recensement statistique complet des opérations à tempérament, mais au moment de la rédaction de cet article, les résultats n'étaient pas encore publiés.

Vu les difficultés financières générales auxquelles l'économie anglaise doit faire face depuis quelques mois et étant donné l'accroissement continu des opérations à tempérament, suite à l'abolition de la réglementation spéciale en juillet et en août 1954, de nouvelles restrictions ont été imposées le 24 février 1955. Pour éviter que le règlement ne soit à nouveau contourné de quelque façon, le « Board of Trade » a donné une définition très souple des ventes à tempérament, afin que les opérations qui se présentent sous une forme très particulière soient également soumises à la réglementation. Celle-ci fixe un

minimum d'acompte de 15 p.c. et limite en outre la durée du crédit à 24 mois. Les banques ont été invitées à ne pas augmenter l'encours des crédits aux institutions financières et à ne pas accepter de nouveaux clients.

Le crédit à tempérament continuant à s'accroître au cours des mois ultérieurs, en même temps que la situation financière empirait, le gouvernement britannique jugea nécessaire de limiter la consommation intérieure. Le 25 juillet, le minimum d'acompte requis fut porté de 15 à 33,5 p.c. pour la vente d'autos, motos, appareils de radio et de télévision, articles de ménage, tels que aspirateurs, lessiveuses, frigidaire, foyers à gaz et foyers électriques. Un acompte de 15 p.c. n'a été maintenu que pour les ustensiles de ménage et le mobilier. De nouveau, les banques ont reçu des directives en vue de limiter l'octroi de crédits. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette réglementation a déjà porté ses fruits : en août et en septembre, il se produit généralement un fléchissement dans les ventes en question.

Jusqu'à présent, on ne connaît que des estimations sur le montant total de l'encours des crédits à tempérament. Suivant une enquête de l'« Oxford Institute of statistics » dont les résultats ont été publiés dans le « Savings Survey », pour l'année 1953, 21,2 p.c. des « income units » avaient une dette à tempérament d'une moyenne de 27 livres, soit un total de 125 millions de livres pour l'ensemble de la population. A la fin de 1954, ce montant se situerait entre 400 et 450 millions de livres. On peut admettre, sur la base des chiffres partiels reproduits dans le tableau ci-dessus, qu'environ 500 millions de livres sont atteints à l'heure actuelle.

Un autre pays du Commonwealth, l'*Australie*, voit son développement économique aller de pair avec un élargissement rapide du crédit à tempérament, comme le montrent les chiffres suivants :

Fin 1951	£ 82 millions
Fin 1952	£ 92 millions
Fin 1953	£ 109 millions
Fin 1954	£ 161 millions
Mars 1955	£ 170 millions.

On présume que les crédits en cours atteignent actuellement 200 millions de livres. Ce montant est très élevé pour une économie jeune qui doit faire face depuis quelques mois à de nouvelles difficultés de la balance des paiements.

Sur le continent européen, l'*Allemagne* est, avec la Belgique, le pays où le système des paiements à tempérament s'est le plus développé. Dans les dernières années, diverses propositions de réglementation ont été formulées sans être suivies jusqu'à présent d'un règlement définitif. Seule, la banque centrale exerce un contrôle notamment en adaptant les conditions auxquelles elle accorde le réescompte. Elle dresse aussi une statistique mensuelle de l'encours du crédit à tempérament accordé par les

institutions spécialisées. Bien que ce recensement ne fournisse pas de données complètes sur les opérations à tempérament, il montre néanmoins clairement le rythme du développement. La haute conjoncture récente s'exprime par les chiffres suivants extraits des statistiques élaborées par la banque centrale :

Fin 1952	D.M. 602,6 millions
Fin 1953	D.M. 793,8 millions
Fin 1954	D.M. 1.016,0 millions
Septembre 1955	D.M. 1.315,8 millions

En *France*, les autorités ont longtemps freiné le crédit à tempérament, mais ces dernières années, le Conseil National du Crédit s'est montré plus favorable. Néanmoins, en vue d'assainir les opérations à tempérament, il a promulgué le 28 juillet 1954 une réglementation qui a été complétée par une instruction de la Banque de France en date du 20 décembre.

Le Conseil a estimé qu'il importait que l'usager fût parfaitement renseigné sur les conditions du crédit qui lui est offert. A cette fin, il a rendu obligatoire la remise à tout demandeur, de barèmes établis sur un modèle standard, faisant clairement apparaître le coût total de l'opération. Le Conseil et la Commission de contrôle des banques recevront communication de ces barèmes.

En outre, le Conseil s'est préoccupé de surveiller l'expansion monétaire résultant du financement des ventes à crédit. Déjà le capital minimum des établissements financiers avait été relevé afin de les obliger à consacrer à ces opérations un montant plus important de ressources propres. La décision du 28 juillet 1954 a complété cette mesure, en limitant pour chaque établissement la possibilité de consentir des crédits à un maximum atteignant dix fois le montant des ressources propres disponibles.

Enfin, l'établissement financier ne peut pas financer plus de 80 p.c. du prix au comptant de l'objet acheté, et la durée maximum des crédits est limitée à 18 mois. Cette dernière règle n'est susceptible de dérogation que dans le cas de vente de voitures, camions, tracteurs et véhicules spéciaux de gros tonnage; également dans les cas de vente de machines agricoles et matériel d'équipement professionnel susceptibles d'être remis en nantissement en application de la loi du 18 janvier 1951.

Dans le cadre de ces dispositions qui s'imposent à tous les établissements placés sous l'autorité du Conseil, la banque centrale peut appliquer les règles qui lui sont propres à ceux de ces établissements qui désirent obtenir des facilités de réescompte. Ces règles font l'objet de l'Instruction n° 7 du 20 décembre 1954.

Deux résolutions en date du 1^{er} juillet 1955, parues dans le Bulletin officiel du Service des Prix du 10 juillet 1955, obligent les détaillants qui vendent à tempérament à remettre aux acheteurs

éventuels un barème mentionnant les conditions du crédit : somme totale à payer, prix au comptant, durée du crédit et modalités de remboursement, montant des frais à charge de l'acheteur. Quand l'affaire est conclue, le commerçant doit délivrer à son client une attestation datée, signée par les deux parties, qui à côté de leurs nom et adresse, mentionne le prix au comptant (tel qu'il ressort de la comptabilité du vendeur) et le prix à tempérament de la marchandise vendue, le montant de l'acompte payé, la durée et l'échelonnement des versements, de même que les modalités de liquidation en cas de non-paiement.

On dispose actuellement de données plus précises sur le volume du crédit à tempérament en France. Le 3 novembre 1954, la Commission de contrôle des banques a obligé celles-ci et les institutions financières à communiquer des chiffres trimestriels concernant leurs opérations en matière de ventes à crédit de différentes catégories de marchandises. A la fin de l'année 1954, l'ensemble des crédits en cours atteignait 98,2 milliards de francs, qui se décomposent comme suit :

Matériel d'équipement professionnel	18,8 milliards
Automobiles	67,0 milliards
Appareils ménagers	12,4 milliards

On admet que le montant total s'élève à présent à 120 milliards. Bien que ce chiffre soit modéré, il montre néanmoins que le crédit à tempérament connaît en France également un développement rapide.

Dans le Bulletin du mois de janvier, nous avons exposé la réglementation des opérations à tempérament aux Pays-Bas. De divers côtés on se préoccupe de plus en plus du problème, en raison de l'accroissement continu de ces opérations. Bien qu'un avis circonstancié ait déjà été donné en 1954 par une commission gouvernementale, les organisations patronales ont fait connaître récemment leur propre opinion sur les modalités d'une réglementation éventuelle. Les milieux bancaires ont également prêté attention aux répercussions monétaires du crédit à tempérament et ont mis l'accent sur le fait que le financement de ces opérations devrait s'effectuer au moyen de ressources puisées sur le marché des capitaux.

On manque de données statistiques suffisantes pour avoir une idée exacte de l'allure que prend cette évolution. D'après les chiffres des bilans de trois institutions qui pratiquent ce genre d'affaires, l'encours de leurs crédits à tempérament s'élevait à 58 millions de florins à la fin de 1954. En 1955 et pour l'ensemble du pays, on peut estimer l'encours total à 300 millions de florins, montant relativement modéré par rapport à celui de certains autres pays, pour autant que cette estimation ne soit pas inférieure à la réalité.

Le tableau ci-dessous donne une vue globale de l'encours du crédit à tempérament dans quelques pays. Il va de soi que toute comparaison de ce genre doit s'effectuer avec une extrême prudence, notamment en raison des différences qui existent entre les structures du système de crédit des pays visés.

Tableau I. **Volume de l'encours des crédits à tempérament à fin juin 1955**

	Etats-Unis	Canada	Australie	Royaume-Uni 1	Belgique	Allemagne occidentale 2	France 2	Pays-Bas 1
1. Montant absolu en monnaie nationale	24,9 milliards	844 ³ millions	180 millions	500 millions	6,61 milliards	2,6 milliards	120 milliards	300 millions
2. Montant absolu en francs belges, par habitant	7.666	2.820	2.243	1.378	750	625	400	372
3. Pourcentage par rapport au revenu national	8,3	4,5	4,5	3,2	2,0	2,3	1,0	1,4
4. Pourcentage par rapport au crédit bancaire à l'économie	27,3	20,7	19,1	22,9	15,6	12,8	4,4	12,8

1 Estimation.

2 Estimation partielle.

3 Le montant cité dans le Bulletin de janvier, p. 11, comprenait également les « charge accounts » et les prêts personnels.

CHAPITRE II

DONNEES STATISTIQUES SUR LES OPERATIONS A TEMPERAMENT EN BELGIQUE

La statistique des ventes à tempérament établie tous les six mois par l'Institut National de Statistique comprend toutes les ventes de biens meubles dont le paiement est fractionné et échelonné sur une période d'au moins 90 jours.

Les trois recensements statistiques dont les résultats sont connus concernent respectivement le deuxième trimestre et le deuxième semestre de 1954 et le premier semestre de 1955. Pour la facilité de la comparaison, nous avons doublé les chiffres relatifs au deuxième trimestre de 1954 afin de les rendre valables pour tout le premier semestre de 1954. De cette façon, nous disposons d'une série de chiffres homogènes, couvrant une période suffisamment large pour avoir une première vue d'ensemble objective du développement du système de crédits à tempérament.

Les chiffres ne sont pas exactement comparables du fait que le nombre de participants au troisième recensement statistique comporte 10 unités de plus que celui du second (1). Cependant, cette modification n'a pu influencer que légèrement le montant total de l'encours du crédit.

1. L'évolution des crédits à tempérament.

a) Les crédits globaux.

Le montant des crédits en circulation accuse une augmentation de 10 p.c. à chaque recensement statistique. Il passe en effet de 5.472 millions de francs à fin juin 1954 à 6.013 millions à fin décembre et à 6.615 millions à fin juin 1955. La plupart des estimations statistiques faites avant que l'on connaisse les résultats du premier recensement, mentionnaient un chiffre de 6 à 7 milliards; elles n'étaient donc que de peu supérieures à la réalité. Les informations ont été recueillies auprès des négociants qui vendent à tempérament et auprès de toutes les personnes ou institutions qui interviennent indirectement dans le financement. Dans la première catégorie, on ne prit en considération que les négociants qui emploient au moins un ouvrier ou employé : on estima que les commerçants sans personnel appointé ne pratiquaient pas ou très peu de ventes avec paiements échelonnés. Il s'ensuit donc que les statistiques ne sont pas complètes, bien que les opérations non mentionnées puissent être considérées comme quantité négligeable.

L'importance des opérations à tempérament apparaît mieux encore si l'on place le montant de leur encours en regard du crédit total accordé à l'économie et qui s'élevait à 50,1 milliards de francs à fin juin 1955. La progression des deux totaux s'est effectuée de façon à peu près parallèle depuis le mois de juin 1954; cependant, durant le premier semestre de 1955, les crédits accordés à l'économie prennent moins d'essor que les crédits à tempérament, de sorte que le rapport des seconds aux premiers passe de 12 p.c. en juin 1954 à 13 p.c. en 1955.

Le total des contrats en cours à la fin de chaque période n'augmente pas proportionnellement au montant des crédits en circulation. De fin juin à fin décembre 1954, leur nombre s'élève de 712.417 à 848.457, c'est-à-dire de 19 p.c. Le nombre de contrats s'accroissant plus rapidement que le total des crédits, le montant du crédit accordé par opération diminue de 9.021 fr. à 7.127 fr. Dans la suite, l'extension du nombre de contrats se ralentit, de telle manière que le crédit moyen par opération augmente à nouveau pour atteindre 8.461 fr. Ces changements sont liés au mouvement saisonnier des ventes d'automobiles et de produits textiles.

(1) Les données relatives au 2^e semestre de 1954 ont été recueillies auprès de 287 négociants, 45 banques et 107 institutions financières. Pour le 1^{er} semestre de 1955, le nombre de ces recensés est respectivement de 283, 45 et 117.

Le crédit octroyé au cours de chaque période n'évolue pas suivant une ligne ascendante, comme c'est le cas pour le montant des crédits en cours. Les ventes à tempérament ont bénéficié de nouveaux crédits pour une somme de 3.633 millions de francs pendant le premier semestre de 1954, de 3.303 millions pendant le second semestre et de 3.623 millions pendant le premier semestre de 1955. Ici également, nous trouvons la répercussion des influences saisonnières mentionnées ci-dessus.

Il n'est pas possible d'effectuer une comparaison entre les opérations à tempérament et l'évolution du chiffre global des ventes dans le commerce de détail, car on ne dispose d'indices que pour les ventes dans le commerce de gros et les coopératives.

	Indice du crédit accordé	Indices des ventes dans le commerce de gros et les coopératives	
Premier semestre de 1954	100	100	100
Deuxième semestre de 1954 ...	90,9	116	105
Premier semestre de 1955	99,7	107	107

On ne peut établir aucun rapport entre le développement des crédits à tempérament et les indices partiels du commerce de détail, car ceux-ci ne comprennent pas les principaux objets vendus à tempérament.

b) La répartition des crédits entre les différentes catégories de marchandises.

La structure du crédit à la consommation est déterminée par l'accroissement constant du niveau de vie de la population. La possibilité d'achat avec paiements échelonnés facilite surtout l'acquisition d'articles de consommation durables qui autrement ne seraient pas à la portée des classes à revenus inférieurs et moyens.

Plus de 50 p.c. des crédits sont utilisés à l'achat de matériel roulant; pendant le premier trimestre de 1955, 35.511 contrats comportant un crédit total de 1.831 millions ont été conclus. L'importance du crédit à tempérament pour l'industrie automobile apparaît encore plus clairement si on le compare au nombre de voitures montées en Belgique pendant les six premiers mois de 1955, c'est-à-dire 50.523. Une certaine partie de ces voitures est de nouveau exportée, mais d'un autre côté on importe encore un certain nombre de voitures complètement achevées. Il en résulte donc qu'un pourcentage relativement élevé du total des ventes s'effectue à crédit.

En 1954, 69.647 voitures ont été vendues à tempérament tandis que 80.510 voitures étaient montées en Belgique. Si l'on veut comparer les chiffres, il faut tenir compte des importations, des exportations et éventuellement de la vente de voitures d'occasion.

Les appareils ménagers tiennent la deuxième place avec 25 p.c. du total des crédits consentis, bien

Tableau II.

Nouveaux crédits accordés

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Objet des crédits	1er semestre de 1954		2 ^e semestre de 1954		1er semestre de 1955	
	Total	En pour-cent du total	Total	En pour-cent du total	Total	En pour-cent du total
Camions et autobus	607,8	16,7	530,5	16,1	584,7	16,1
Matériel agricole	73,4	2,0	77,8	2,4	89,7	2,5
Automobiles	1.315,4	36,2	1.054,4	31,9	1.246,5	34,4
Motos, vélos	309,1	8,5	166,2	5,0	233,5	6,4
Textiles, fourrures et vêtements	198,5	5,5	244,9	7,4	205,0	5,7
Livres	18,8	0,5	22,5	0,7	17,2	0,5
Matériel d'équipement professionnel	267,3	7,4	274,9	8,3	323,9	8,9
Appareils ménagers	843,0	23,2	931,5	28,2	922,1	25,5
Total ...	3.633,3	100,0	3.302,7	100,0	3.622,6	100,0

que le montant moyen du crédit ne soit pas très élevé. Le nombre de contrats conclus s'élève pour chacune des trois périodes considérées à plus de 30 p.c. du nombre total de contrats.

Sous cette rubrique sont compris notamment les appareils électriques, les appareils de radio et de télévision, qui appartiennent à cette catégorie typique d'articles de luxe qui prennent de plus en plus le caractère de biens de consommation et dont les possibilités d'écoulement dépendent étroitement du mode de vente à tempérament. Il n'existe pas de données précises concernant le chiffre total de vente de ces différents appareils; on ne dispose pas davantage, au sujet des opérations à tempérament, de répartition suffisamment détaillée qui permette de comparer le pourcentage de ces dernières au commerce tout entier.

Les crédits finançant l'acquisition du matériel d'équipement professionnel prennent de plus en plus une extension, due peut-être en partie aux conditions avantageuses auxquelles la Caisse Nationale du Crédit Professionnel intervient dans le financement.

Les ventes de produits textiles d'une part et de motos et vélos d'autre part subissent, en sens opposé, le contre-coup des influences saisonnières.

Le montant du crédit accordé par opération diffère évidemment d'une rubrique à l'autre.

Tableau III.

Crédit moyen accordé par opération

(en francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1er semestre de 1954	2 ^e semestre de 1954	1er semestre de 1955
Camions et autobus ...	89.773	92.968	97.173
Matériel agricole	34.279	48.259	41.428
Automobiles	41.650	41.204	42.264
Motos, vélos, e.a.	10.703	9.869	11.009
Textiles, fourrures et vêtements	1.308	1.130	1.123
Livres	1.059	1.411	1.458
Matériel d'équipement professionnel	30.990	34.105	33.477
Appareils ménagers	5.434	5.408	5.583
Moyenne totale ...	9.021	7.127	8.461

Il est frappant de constater que la moyenne calculée pour les automobiles est relativement faible. Ceci pourrait indiquer que la vente à tempérament s'applique surtout aux petites voitures ou que les acomptes sont en général relativement importants en cas d'achats de grosses voitures. Le crédit moyen à l'achat de livres est assez considérable, ce qui laisse présumer que cette rubrique rassemble surtout les ventes d'encyclopédies et de grandes collections.

c) Le financement du crédit à tempérament.

Le crédit à tempérament est essentiellement fourni sous la forme de financement indirect par les banques et les institutions spécialisées. Le vendeur ne dispose généralement pas de moyens suffisants pour accorder des crédits quelque peu importants, tandis que dans la plupart des cas il lui manque l'appareil administratif nécessaire pour liquider l'opération. Seules, les grandes firmes spécialisées et les grands magasins peuvent financer directement les ventes à tempérament, notamment par le système des bons d'achat.

Les banques occupent la première place dans le financement indirect. A la fin du premier semestre de 1955, elles prenaient à leur compte 53 p.c. de l'ensemble des crédits à tempérament en circulation. A la même date, la part des institutions de financement s'élevait à 33 p.c., celle des vendeurs à 14 p.c. Ces pourcentages subissent peu de changement durant les trois périodes envisagées. L'encours des institutions de financement s'accroît le plus. Notons cependant que l'augmentation est attribuable à concurrence de 50 millions au plus grand nombre d'institutions recensées.

La part prise par chacun des trois groupes considérés dans les montants consentis récemment correspond à leur part respective dans les crédits en cours. Dans le courant du 1^{er} semestre de 1955, les banques ont accordé 50 p.c. du total des crédits à tempérament, les institutions financières 33 p.c. et les vendeurs 17 p.c. Que la part des vendeurs se trouve un rien au delà de leur pourcentage dans les crédits en cours s'explique par le fait qu'ils accor-

Tableau IV.

Somme totale des montants encore dus sur toutes les ventes*(en millions de francs)*

Source : Institut National de Statistique.

Montants dus	Fin juin 1954		Fin décembre 1954		Fin juin 1955	
	Total	Pour-cent	Total	Pour-cent	Total	Pour-cent
aux vendeurs	844,2	16	942,0	16	906,9	14
aux banques	2.961,3	54	3.221,0	53	3.539,5	53
aux institutions de financement	1.666,6	30	1.850,2	31	2.169,2	33
	5.472,1	100	6.013,2	100	6.615,6	100

dent généralement des crédits d'une durée plus courte que les organismes de financement.

Le montant moyen du crédit accordé par les vendeurs s'élevait, pour le premier semestre de 1955, aux environs de 2.500 fr. par opération contre 9.500 fr. pour les institutions financières et 35.300 fr. pour les banques.

L'ordre de grandeur du crédit pour les différentes opérations est un des facteurs qui contribuent à la spécialisation du financement.

Les vendeurs financent en ordre principal les appareils ménagers (44,3 p.c. en 1955) et les articles de textiles, les fourrures et les vêtements (26,7 p.c.). Les banques s'intéressent surtout aux ventes de

Tableau V.

Mode de financement des crédits accordés*(en millions de francs)*

Source : Institut National de Statistique.

Financement par	1 ^{er} semestre de 1954		2 ^e semestre de 1954		1 ^{er} semestre de 1955	
	Total	Pour-cent	Total	Pour-cent	Total	Pour-cent
les vendeurs	632,0	17	638,1	19	624,1	17
les banques	1.980,3	55	1.660,0	51	1.789,1	50
les institutions de financement	1.021,0	28	1.004,6	30	1.209,5	33
	3.633,3	100	3.302,7	100	3.622,7	100

voitures (54 p.c.) et de camions (24,2 p.c.). Les ventes à tempérament de matériel agricole sont financées pour les trois quarts par les banques également. L'activité des institutions de financement est plus variée; elle concerne surtout les ventes d'appareils ménagers (46,8 p.c.).

Tableau VI.

Recours des banques et institutions au refinancement*(en millions de francs)*

Source : Institut National de Statistique.

a) Banques			
	1 ^{er} sem. de 1954	2 ^e sem. de 1954	1 ^{er} sem. de 1955
Réescempte	869,2	697,8	632,0
Nantissement	177,1	173,3	306,8
b) Institutions de financement			
	1 ^{er} sem. de 1954	2 ^e sem. de 1954	1 ^{er} sem. de 1955
Réescempte	307,1	261,6	275,7
Nantissement	163,3	243,2	275,9

Les banques et les institutions spécialisées recourent au refinancement pour une partie des crédits accordés. Parfois elles escomptent les traites ou billets à ordre qui représentent leur créance, par exemple auprès de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Parfois elles reçoivent des avances sur nantissement du contrat de vente ou de traites. Les banques font appel au refinancement à concurrence de 40 p.c. environ du montant total de leurs crédits en circulation, les institutions de financement pour un peu plus de 25 p.c.

On remarquera la diminution proportionnelle du crédit de réescompte.

2. Durée des crédits accordés, acompte, risques.

La majeure partie des contrats de crédit ont une durée inférieure à un an; les crédits accordés pour un terme supérieur à deux ans sont rares.

La durée du crédit constitue le second facteur qui influence le mode de financement des opérations à tempérament. Les crédits plus longs sont accordés surtout par les banques et les institutions de financement qui sont spécialisées dans les opérations de crédit et qui observent des conditions de sécurité et de liquidité plus rigoureuses que les vendeurs;

aussi le coût des crédits accordés par ceux-ci est-il généralement plus élevé.

Tableau VII.

Part respective des divers systèmes de financement suivant la durée du contrat

(en pourcentage du nombre de contrats)

Source : Institut National de Statistique.

Durée du contrat	Total	Vendeurs	Banques	Institutions de financement
3 à 12 mois	64,6	82,1	30,6	43,3
13 à 24 mois	33,6	16,7	64,0	55,1
25 mois et plus	1,8	1,2	5,4	1,6

Il existe une relation étroite entre la durée de vie technique et économique des articles et la durée du

crédit octroyé. Les crédits les plus courts concernent les produits textiles (90 p.c. ne dépassent pas un an), les livres et les articles de ménage et, dans une mesure moindre, le matériel agricole et l'équipement professionnel. Plus de 60 p.c. des crédits accordés pour le financement des ventes de voitures, motos et vélos, et plus de 50 p.c. de ceux accordés pour le matériel d'équipement professionnel s'étendent sur une durée de 13 à 24 mois.

Les crédits couvrant un délai supérieur à deux ans concernent principalement les camions et le matériel agricole.

La durée du crédit à tempérament influence aussi le montant de l'acompte en raison du risque plus grand que comportent les crédits de longue durée. Aussi la quotité payée au comptant varie-t-elle fortement d'un article à l'autre.

Tableau VIII.

Acomptes

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Objet des crédits	1er semestre de 1954		2e semestre de 1954		1er semestre de 1955	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Camions et autobus	273	31	234	31	279	32
Matériel agricole	38	34	34	30	45	33
Automobiles	753	36	594	36	795	39
Motos, vélos	113	27	57	26	95	29
Textiles, fourrures et vêtements	24	11	28	10	27	12
Livres	3	15	3	11	2	10
Matériel d'équipement professionnel	90	25	83	23	103	24
Appareils ménagers	170	17	190	17	182	16
Total ...	1.464	29	1.223	27	1.528	30

Il ressort de ce tableau que le pourcentage moyen d'acompte est d'environ 30 p.c. Mais dans ce domaine également il y a de grands écarts entre les diverses catégories d'articles. La somme payée au comptant est relativement faible pour les achats de livres, produits textiles et articles de ménage. Ces deux dernières catégories présentent le plus de risques : comme leur vente à tempérament est souvent financée par les vendeurs eux-mêmes, la position de ces derniers est plus vulnérable. Au cours du premier semestre de 1955, les acomptes versés aux vendeurs n'atteignaient que 15 p.c. du total de la somme à payer à tempérament, alors que ceux versés aux institutions de financement et aux banques atteignaient en moyenne 24 et 37 p.c.

En ce qui concerne le risque inhérent au crédit à tempérament, on dispose de très peu de données précises. Ainsi, il n'est pas possible de continuer à s'informer sur les termes impayés après le troisième non-paiement. En effet, après trois mois de retard de paiement, les sociétés d'assurance-crédit reprennent les créances, ou bien on prévoit certaines procédures pour contraindre le débiteur à tenir ses engagements. Au surplus, on ne connaît pas :

1) le montant des crédits consentis qui ont déjà été remboursés normalement et la partie restant à payer pour laquelle on peut supposer que le remboursement se fera normalement; 2) pour les autres crédits, pour lesquels il existe un arriéré de paiement de trois mois et plus, le montant déjà remboursé et la partie restant à payer qui peut être considérée comme créance douteuse.

Dans le courant du deuxième semestre de 1954, 34.464 débiteurs étaient en retard de payer trois termes échus et plus. Pendant les six premiers mois de 1955, 32.912 débiteurs restèrent en défaut pour un même nombre de termes.

Au cours du second semestre de 1954, les créances à tempérament restées en suspens pendant trois termes consécutifs s'élevaient à 39,5 millions de francs; cette somme atteignait 43,6 millions de francs dans le courant du premier semestre de 1955. Elle représente à peine 0,72 p.c. des crédits en cours au début de chacune des deux périodes considérées et se répartit comme suit : 2 p.c. auprès des vendeurs, 1 p.c. auprès des institutions de financement et 0,2 p.c. auprès des banques.

**LE PROJET DE LOI
CONCERNANT LES VENTES ET LES PRETS
à TEMPERAMENT ¹**

Succédant à une série de propositions de lois dont la première date d'avant la guerre, et après avis du Conseil d'Etat, le gouvernement a déposé en avril dernier sur le bureau du Sénat un projet de loi qui sera vraisemblablement discuté à la Chambre sous peu (2). Le gouvernement estime, en effet, que les paiements à crédit posent sur le plan social, économique et financier, des problèmes importants dont les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser.

Aussi, le projet répond-il à une double préoccupation. L'une, d'ordre social, vise à établir un statut légal particulier des ventes et des prêts à tempérament et à soumettre certaines entreprises qui effectuent habituellement ces opérations à un contrôle public. L'autre, d'ordre économique et financier, tend à éclairer davantage le gouvernement au sujet de ces opérations et à lui permettre d'agir sur leur volume et les conditions dans lesquelles elles s'effectuent.

Il entre cependant dans les intentions du gouvernement de veiller à ce que les dispositions qu'il propose ne portent pas atteinte au développement normal du système de paiement à crédit, dont les avantages sont certains et dont les inconvénients les plus graves pourront être supprimés grâce au régime proposé. Ce dernier est le résultat des travaux d'une commission spéciale et de deux avis émis par le Conseil d'Etat.

Une des plus grosses difficultés à résoudre dans l'élaboration d'une réglementation du système de paiements à crédit, est la définition exacte de son champ d'application. Une définition trop rigide donne la possibilité de contourner le règlement par des opérations qui, juridiquement parlant, ne se rattachent pas à la vente à tempérament, mais qui en réalité dissimulent bien de telles ventes. En Grande-Bretagne, le gouvernement s'est heurté à des difficultés de ce fait. Aussi le projet de loi belge définit-il son champ d'application d'une manière très souple; il entend par vente à tempérament toute convention, quelle que soit sa qualification ou sa forme, qui doit normalement aboutir à l'acquisition de meubles corporels, dont le prix, en tout ou en partie, est payable par versements échelonnés sur une durée d'au moins 90 jours à partir de la livraison.

Cette définition couvre également les transactions qui se présentent sous la forme d'une location-vente ou d'une location avec option d'achat ou avec pro-

messe de vente. Pour déterminer si ces dernières opérations constituent ou non des ventes à tempérament déguisées, le procédé le plus simple et le plus sûr consiste, semble-t-il, à s'en référer à l'importance relative de la soulte à payer par le preneur au moment où il acquiert l'objet. Si cette soulte est nulle ou trop faible par rapport au prix au comptant de l'objet, on doit considérer que l'opération est assimilable à une vente à tempérament.

En ce qui concerne les prêts à tempérament, le gouvernement, soucieux de protéger l'épargne, a proposé une définition suffisamment large pour couvrir les différentes formes et modalités de cette opération. Par prêt à tempérament, le projet de loi entend tout prêt, ainsi que toute avance, dont le remboursement doit s'effectuer, en tout ou en partie, par des versements échelonnés sur une durée d'au moins 90 jours à partir du premier versement. Sont visés notamment les prêts dits personnels, les prêts consentis directement à une personne en vue du paiement d'un bien acheté, de même que le financement par le système des bons ou coupons d'achat remboursables par des versements échelonnés.

La période minimum de 90 jours durant laquelle les remboursements de l'acheteur ou de l'emprunteur doivent s'échelonner régulièrement, commence à la date de la livraison, dans le cas de la vente à tempérament, et à la date du premier versement dans le cas du prêt à tempérament. Il n'est pas nécessaire que les versements partiels soient égaux ni qu'ils s'échelonnent à intervalles réguliers.

Le projet de loi énumère explicitement une série d'opérations qui tombent en dehors de son champ d'application. Ce sont notamment les opérations à tempérament effectuées sans but de lucre, les prêts hypothécaires, les ventes à tempérament de meubles corporels destinés à être revendus par l'acheteur, tels quels ou transformés, et enfin les prêts à tempérament qui financent ces opérations. Par cette précision, le gouvernement veut éviter que la réglementation ne porte préjudice à certains usages bien établis tel que celui qui consiste à faire un premier paiement partiel au moment de la commande, un second paiement lors de la livraison et à s'acquitter du reliquat après un certain délai. Par contre, l'achat à tempérament, même par un commerçant, d'un meuble corporel pour en faire usage, à titre professionnel aussi bien qu'à titre personnel, tombe dans le champ d'application du projet, même dans le cas où l'objet serait destiné à être donné en location par l'acquéreur. Ainsi, le gouvernement veut lutter contre l'acquisition de l'outillage professionnel à des conditions trop onéreuses.

De même, le projet écarte également de son champ d'application les opérations d'un montant supérieur à une somme que le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Cette restriction trouve sa raison d'être dans les préoccupations sociales du projet qui tend essentiellement à

(1) Documents parlementaires, Sénat, session 1954-1955, n° 211, 27 avril 1955.

(2) Il a été soumis au préalable à un nouvel examen du Conseil Central de l'Economie.

protéger les acheteurs et les emprunteurs de condition modeste. Le chiffre maximum peut être modifié selon l'évolution de la conjoncture.

L'objet de la réglementation est, d'autre part, limité en ce qui concerne l'instauration d'une surveillance et d'un contrôle particuliers que nous décrirons plus loin. En effet, ce contrôle ne vise que les personnes et les institutions :

1) qui vendent ou prêtent habituellement à tempérament, excepté lorsque le vendeur cède en tout ou en partie ses droits et créances à un tiers qui est lui-même soumis au contrôle;

2) qui interviennent dans le financement de la vente à tempérament en se faisant céder par le vendeur tout ou partie de ses droits et prennent part directement ou indirectement à la détermination des conditions de vente ou de paiement.

Le vendeur à tempérament est donc soumis également au contrôle lorsque, pour financer ses opérations, il fait appel à une autre personne ou institution qui n'intervient ni directement ni indirectement dans la fixation des conditions de vente. Si au contraire, comme le cas se produit souvent, le vendeur est lié à un organisme financier par un contrat qui soumet chaque opération à l'agrément de cet organisme, c'est ce dernier et non le vendeur qui sera soumis à la surveillance et au contrôle.

Les personnes et les institutions qui ne pratiquent qu'exceptionnellement les opérations à tempérament doivent néanmoins respecter les autres dispositions du projet sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Le contrôle spécial consiste, pour les deux catégories de personnes ou institutions mentionnées ci-dessus, à se faire inscrire au Ministère des Affaires Economiques et à lui communiquer des renseignements concernant les conditions et l'importance de leurs opérations. L'inscription se fait d'office et sans examen préalable, pourvu qu'à la demande d'inscription soient joints un modèle des contrats et les barèmes utilisés. Le gouvernement n'a donc pas l'intention de soumettre la vente ou le prêt à tempérament à une autorisation préalable : tout le monde peut vendre ou prêter à tempérament, pourvu qu'il le fasse dans le cadre des conditions imposées par la loi. Cependant, les modifications intervenues dans les clauses du contrat et dans les tarifs doivent être communiquées immédiatement au Ministère des Affaires Economiques. Les agents du Ministère des Affaires Economiques seront autorisés à prendre connaissance des contrats conclus et de tout document en rapport direct avec ces contrats. Le Ministère des Affaires Economiques recevra en outre des renseignements statistiques ainsi que le prévoyait déjà l'arrêté royal du 15 mars 1954. L'utilité de ces informations statistiques au point de vue de la politique générale du crédit est évidente; elles revêtent une importance toute particulière pour la banque centrale qui doit veiller à maintenir l'équilibre sur le marché du crédit à court terme.

A côté des limitations prévues dans l'application du projet de loi et des mesures spéciales de contrôle examinées ci-dessus, le projet contient une série de dispositions à portée sociale qui visent à protéger l'acheteur et l'emprunteur. Certaines clauses ont pour but d'informer les parties contractantes sur la portée exacte de leurs engagements. Pour cette raison, les contrats doivent être rédigés par écrit en autant d'exemplaires qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. Cette disposition n'apporte aucune modification aux règles de droit commun concernant l'administration de la preuve.

Les contrats de vente ou de prêt rédigés par écrit doivent, selon les cas, contenir les mentions suivantes : le nom et les prénoms, ou la firme, ou la dénomination sociale, de même que le domicile ou le siège social de l'acheteur ou de l'emprunteur; les mêmes indications pour le vendeur ou le prêteur ainsi que son numéro d'inscription au registre du commerce et éventuellement son numéro d'inscription au Ministère des Affaires Economiques; la spécification exacte de l'objet vendu; le prix de vente au comptant de l'objet, à l'exclusion de la taxe de transmission ou de luxe; la somme qui a été réellement remise à l'emprunteur; la majoration due pour tous les frais, taxes non comprises; la majoration due pour les intérêts, de même que le taux d'intérêt annuel, calculé en tenant compte de l'échelonnement des versements partiels; le prix global de la vente à tempérament, taxe de transmission ou de luxe non comprise; dans le cas d'un prêt, le montant total à payer par l'emprunteur, le montant et la date du premier versement; le prix restant à payer, après déduction de l'acompte et des frais; le montant et la périodicité des versements partiels.

Quelques-unes de ces mentions peuvent amener dans la pratique certaines difficultés. Ainsi, il ne sera pas toujours aisé d'établir exactement le prix au comptant d'un objet; un commerçant qui effectue 90 p.c. de ses opérations à tempérament pourrait fixer des prix au comptant qui se situent à un niveau supérieur à la normale.

L'obligation de mentionner séparément dans le contrat les frais et les intérêts, ne trouve pas un accueil favorable dans les milieux intéressés. Les frais en question visent les frais d'enquête, de constitution d'un dossier ou d'encaissement des montants dus. La charge éventuelle de l'assurance-crédit doit être incluse dans la majoration due pour l'intérêt. Le taux d'intérêt réel à mentionner dans le contrat se détermine en tenant compte du fait que la somme sur laquelle il doit être calculé diminue progressivement au fur et à mesure des versements partiels. Ainsi, le législateur veut éviter que le vendeur indique un pourcentage apparemment modéré mais en fait inexact; il n'y a cependant aucun taux d'intérêt maximum prévu.

Si le vendeur fait appel à un tiers auquel il cède, ou se réserve de céder, tout ou partie de ses droits,

l'identité, le domicile ou le siège social du tiers cessionnaire de ces droits, ainsi que, le cas échéant, son numéro d'inscription au Ministère des Affaires Economiques devront être mentionnés dans le contrat de vente à tempérament.

La fixation d'un acompte minimum de 15 p.c. constitue également une mesure de protection en faveur de l'acheteur ou de l'emprunteur; le vendeur ne peut pas livrer l'objet avant que cet acompte, majoré des frais, ait été payé. Le but de cette stipulation est d'imposer un effort d'épargne préalable à l'achat afin d'écarter, dans la mesure du possible, les acheteurs qui seraient tentés de prendre des engagements dépassant leurs moyens.

La publicité en matière de vente à tempérament est fréquemment pratiquée d'une manière qui ne permet pas au public de saisir exactement la portée des obligations qu'il contracte. Pour cette raison, le projet de loi prévoit que toute publicité doit mentionner le prix de vente au comptant de l'objet, le prix total de la vente à tempérament, l'acompte, le nombre et le montant des versements partiels. La taxe de transmission ou de luxe n'est pas comprise dans ces prix. Les vendeurs qui ne pratiquent que la vente à tempérament, indiqueront le prix global de la vente à tempérament ainsi que le montant de l'acompte. En ce qui concerne le premier cas, il sera très souvent difficile de vérifier dans la pratique l'exactitude des prix au comptant auprès des vendeurs qui effectuent relativement peu d'opérations de ce genre et qui dès lors se soucient moins de leur position concurrentielle pour ces opérations. Néanmoins, l'esprit du projet de loi est de nature à inciter les acheteurs à la prudence.

Egalement en vue de protéger les acheteurs et les emprunteurs à tempérament, le projet de loi introduit une dérogation à la loi du 18 août 1887 relative à l'incessibilité et à l'insaisissabilité des salaires des ouvriers. En effet, il limite à un cinquième au lieu de deux cinquièmes la partie cessible des salaires de l'acheteur et de l'emprunteur. En même temps il exclut la possibilité de saisir les salaires et appointements des enfants mineurs.

Le juge n'est pas lié par la clause d'un contrat de travail autorisant l'employeur à congédier sans préavis le membre de son personnel dont le salaire ou les appointements font l'objet d'une cession ou d'une saisie à l'occasion d'une vente ou d'un prêt à tempérament.

Toujours en faveur de l'acheteur ou de l'emprunteur, quelques modifications ont été apportées à la procédure judiciaire usuelle. Le tribunal du domicile de l'acheteur ou de l'emprunteur sera compétent d'office pour les contestations relatives aux opérations à tempérament. Comme la plupart des acheteurs et des emprunteurs ne disposent que de moyens limités, il est prévu que le ministère des avoués sera facultatif.

Dans un texte antérieur, le projet de loi interdisait l'emploi de lettres de change ou de billets à

ordre lorsque l'acheteur ou l'emprunteur à tempérament n'était pas inscrit au registre du commerce. Les partisans de cette interdiction soutenaient que l'usage de traites ou de promesses ne permettait pas au débiteur malheureux d'obtenir des délais de paiement. Ils soulignaient également le fait que l'acheteur à tempérament qui a accepté une traite cédée ensuite à un tiers, est tenu au paiement complet, même si le vendeur n'a pas rempli ses obligations de livraison ou de cautionnement.

Le Conseil d'Etat a objecté que l'interdiction de l'emploi de lettres de change n'éliminerait pas le second inconvénient. En effet, le gouvernement n'avait pas l'intention d'interdire des clauses par lesquelles l'acheteur s'engage à ne pas faire valoir contre le tiers, concessionnaire de la créance du vendeur, les exceptions qu'il aurait contre le vendeur du chef de l'exécution du contrat de vente lui-même.

Par ailleurs, l'interdiction d'employer des lettres de change et des promesses pourrait porter atteinte au « standing » de ces instruments de paiement et de crédit.

Pour cette raison, on avait prévu que la méconnaissance de l'interdiction n'aurait pas d'effet à l'égard de la validité des lettres de change et billets à ordre créés, mais entraînerait seulement l'application de sanctions administratives.

Vu les divers inconvénients que comporterait l'application de l'interdiction, les rédacteurs du projet de loi ont finalement écarté cette disposition.

Les mesures législatives de protection en faveur du vendeur et du prêteur à tempérament sont moins nombreuses, ceux-ci étant, à divers égards, moins exposés à des risques. Il a pourtant été prévu que le vendeur peut résilier la vente si l'acheteur n'a pas payé le minimum d'acompte dans les 10 jours du dépôt à la poste d'une lettre recommandée de mise en demeure. Dans cette lettre, le vendeur doit donner connaissance à l'acheteur de sa décision de résilier la vente.

Une condition résolutoire expresse peut être stipulée dans le contrat :

1°) Pour le cas où l'acheteur ou l'emprunteur serait en défaut de paiement d'au moins deux versements ou d'une somme équivalente à 20 p.c. du prix global de vente à tempérament, et ne se serait pas exécuté un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée de mise en demeure.

2°) Pour le cas où l'acheteur aliénerait l'objet avant le paiement du prix ou en ferait un usage contraire aux stipulations du contrat, alors que le vendeur se serait réservé la propriété de l'objet. Dans tous les autres cas, la condition résolutoire expresse est réputée non écrite.

Cette disposition a pour but de protéger l'acheteur ou l'emprunteur contre certaines clauses draconiennes qui ne tiennent pas compte des circonstances fortuites ou passagères de nature à le mettre dans

l'impossibilité de faire face à ses engagements. La clause résolutoire expresse imposerait au juge saisi du litige de se prononcer sur la résolution de la vente sans qu'il puisse apprécier si le manquement est suffisamment grave ni accorder un délai à l'acheteur pour s'exécuter.

Indiquons encore que le projet de loi autorise le vendeur à conserver la propriété de l'objet vendu jusqu'au paiement total ou partiel du prix. Mais la jurisprudence n'accepte pas que cette clause puisse être opposée aux créanciers de l'acheteur qui viendraient en concours avec le vendeur.

Une importance toute particulière doit être attachée à l'article du projet de loi qui donne pouvoir au Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, de modifier par catégorie d'objets le pourcentage minimum d'acompte et de fixer un délai maximum

pour le paiement intégral, aussi bien pour les ventes que pour les prêts à tempérament. Cette disposition permet au gouvernement d'agir sur le volume des opérations à tempérament.

Une version précédente du projet, celle sur laquelle le Conseil d'Etat s'est prononcé le 11 janvier 1954, conférait à la Banque Nationale et à la Commission Bancaire les attributions dont le Conseil des Ministres est maintenant chargé. Comme ces attributions visent essentiellement à régulariser le crédit à court terme, la plupart des pays étrangers les ont confiées en tout ou en partie à la banque centrale. Le Federal Reserve Board, organe dirigeant du système des banques centrales aux Etats-Unis, a employé judicieusement à plusieurs reprises cet instrument pour régulariser la consommation et le crédit en période de tension économique.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1955. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in september 1955. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, n° 2003, 2 novembre 1955, pp. 989-990.)

MASOIN M., Les investissements et leur financement. (*Marchés coloniaux du monde*, Paris, n° 523; 19 novembre 1955, pp. 3072-3074.)

RYKERS H., A propos de l'« indexation » des polices d'assurance sur la vie. (*Bulletin d'information, Comité national pour le développement de l'épargne mobilière*, Bruxelles, n° 30, novembre 1955, pp. 2-5.)

UNGER F., Die Kassenscheine Belgischer Banken. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*, Frankfurt, VIII, n° 21, 1^{er} novembre 1955, pp. 779-783.)

2. BOURSE — EPARGNE

DE COUNE G., La bourse. (*Bulletin d'information, Comité national pour le développement de l'épargne mobilière*, Bruxelles, n° 30, novembre 1955, pp. 21-32.)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in september 1955. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, n° 2003, 2 novembre 1955, pp. 989-990.)

Nouvelles formes d'obligations et le financement des entreprises. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, n° 44, 6 novembre 1955, pp. 349-350 et 355-356.)

3. PRIX — SALAIRES

BAUDHUIN F., La semaine des 45 heures. (*Revue générale belge*, Bruxelles, 15 novembre 1955, pp. 102-109.)

Considérations sur la politique des prix imposés. (*Vita, Revue bimensuelle de la Confédération de l'Alimentation Belge*, Bruxelles, XII, n° 18, 30 novembre 1955, pp. 919-928.)

DE STAERCKE R., Après les conversations sur la durée du travail. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges*, Bruxelles, X, n° 28, 10 novembre 1955, pp. 1740-1742.)

GREVISSE F., Position de la rémunération du travailleur katangais. (*Société belge d'études et d'expansion*, Liège, n° 167, août-septembre-octobre 1955, pp. 702-709.)

Five-day week. (*The Statist*, Londres, n° 4051, 29 octobre 1955, pp. 574-575.)

LALOIRE M., L'actualité sociale : la semaine de cinq jours. (*La Revue Nouvelle*, Bruxelles, 15 novembre 1955, pp. 424-428.)

MASOIN M., Hausse des salaires et réduction du temps de travail. (*La Revue Politique*, Bruxelles, n° 4, 31 octobre 1955, pp. 388-394.)

NEIRINCK M., Strijd om de vijfdaagseweek in België. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, n° 2005, 16 novembre 1955, pp. 1023-1025.)

Que reproche-t-on aux prix imposés ? (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges*, Bruxelles, X, n° 29, 20 novembre 1955, pp. 1793-1796.)

VAN DEN BOSSCHE A., Comment a évolué le problème de la réduction de la durée du travail ? (*Industrie*, Bruxelles, n° 11, novembre 1955, pp. 773-777.)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

STERKENDRIES R., Finances provinciales et communales. (*Energie*, Bruxelles, n° 131, juillet-août 1955, pp. 2623-2635.)

WERTZ J., La situation financière. (*Marchés coloniaux du monde*, Paris, n° 523, 19 novembre 1955, pp. 3067-3071.)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

L'aide de l'Etat à la construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels. (*Revue du Conseil Economique Wallon*, Liège n° 16, septembre-octobre 1955, pp. 42-55.)

LOKEREN, Etude sur le chômage. (*Institut de Sociologie Solvay*, Bruxelles, 1955, 117 p.)

MASOIN M., Les investissements et leur financement. (*Marchés coloniaux du monde*, Paris, n° 523, 19 novembre 1955, pp. 3072-3074.)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Balance of international payments in 1954-1955. (*Federal Reserve Bulletin*, Washington, octobre 1955, pp. 1075-1082.)

BERMANN G., Die britische Zahlungsbilanz und die Konvertibilität des Pfundes. (*Wirtschaftsdienst*, Hambourg, n° 10, octobre 1955, pp. 577-581.)

DELMOTTE L., Vlotter internationaal kapitaalverkeer. (*V.E.V.-Berichten*, Anvers, n° 20, 15 novembre 1955, pp. 2395-2401.)

Europe's blueprint for convertibility. (*The Banker*, Londres, n° 358, novembre 1955, pp. 279-284.)

Istanbul and the convertibility controversy. (*National Bank of Egypt, Caire, n° 3, 1955, pp. 164-170.*)

KNOWLTON R., Bank of last resort. (*Banking, New York, novembre 1955, pp. 54-55, 113-115.*)

VITO F., Les conditions du rétablissement et du maintien de la convertibilité. (*Société belge d'études et d'expansion, Liège, n° 167, août-septembre-octobre 1955, pp. 834-838.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

CRAEN G., Onvermoede hindernissen in de Benelux. (*V.E.V.-Berichten Anvers, n° 20, 15 novembre 1955, pp. 2383.*)

9. PLAN SCHUMAN

COPPE A., Diogenes... and european economic integration. (*Publication of the European Coal and Steel Community, 1955, 21 p.*)

HUTTER R., Réflexions sur l'organisation des transports européens. (*Politique étrangère, Paris, n° 5, novembre 1955, pp. 521-540.*)

JURGENSEN H., Die Montanunion in den Funktionsgrenzen der Teilintegration. (*Wirtschaftsdienst, Hambourg, novembre 1955, n° 11, pp. 623-630.*)

La C.E.C.A. et les investissements. (*Perspectives, Paris, n° 40, 19 novembre 1955, pp. 1-7.*)

SHANKS M., The coal-steel experiment. (*The Banker, Londres, n° 358, novembre 1955, pp. 299-305.*)

10. GENERALITES

CLOQUETTE E., Les graves soucis économiques de la Wallonie. (*Revue pratique des questions commerciales et économiques, Liège, septembre 1955, pp. 19-30.*)

Produit national, Revenu national et leur emploi au Congo belge en 1954. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, IV, n° 10, octobre 1955, pp. 385-404.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 10 novembre 1955

modifiant, en exécution de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, l'arrêté royal du 30 septembre 1937 relatif à la création d'un Institut national de Crédit agricole, confirmé par la loi du 16 juin 1947 (Moniteur du 25 novembre 1955, p. 7.798).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 9 novembre 1955

portant suppression du Fonds d'amortissement de la dette publique (Moniteur du 30 novembre 1955, p. 7.651).

Arrêté royal du 9 novembre 1955

modifiant l'arrêté royal du 27 août 1954 organisant le remboursement de la valeur des timbres fiscaux dont le retrait a été ordonné par l'arrêté royal du 26 septembre 1953 (Moniteur du 23 novembre 1955, p. 7.700).

Arrêté royal du 16 novembre 1955

relatif à l'émission en Belgique de la Dette coloniale 4 1/4 p.c. 1955-1967 (Moniteur du 24 novembre 1955, p. 7.724).

Notre Ministre des Colonies est autorisé à émettre, en Belgique, pour compte du Congo belge, aux conditions qu'il déterminera, des titres de la Dette publique congolaise portant intérêt à 4 1/4 % l'an, à compter du 12 décembre 1955 et remboursables en sept ans, à partir du 12 décembre 1961, conformément à un tableau d'amortissement qui sera fixé par arrêté royal au plus tard le 31 mars 1956.

Les titres désignés par voie de tirages au sort seront remboursés au pair de la valeur nominale.

Les titres éventuellement rachetés par la Caisse d'amortissement de la Dette publique du Congo belge pourront être affectés à des amortissements imputés en premier lieu sur

la dernière annuité de remboursement, puis sur l'avant-dernière et ainsi de suite.

L'emprunt sera représenté par des coupures au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs, munies de douze coupons d'intérêt échéant le 12 décembre de chacune des années 1956 à 1967.

Ces coupures pourront être échangées à la demande des porteurs contre des bons collectifs, dont les conditions seront déterminées par Notre Ministre des Colonies.

Arrêté royal du 21 novembre 1955

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 26 novembre 1955, p. 7.823).

Arrêté ministériel du 16 novembre 1955

relatif à l'émission en Belgique de la Dette coloniale 4 1/4 p.c. 1955-1967 (Moniteur du 24 novembre 1955, p. 7.724).

Arrêté royal du 24 novembre 1955

Tarif des droits d'entrée (Moniteur des 28-29 novembre 1955, p. 7.858).

Arrêté ministériel du 28 novembre 1955

relatif à l'émission en Belgique de la Dette coloniale 4 1/4 p.c. 1955-1967 (Moniteur du 30 novembre 1955, p. 7.912).

Le montant de l'émission de titres de la Dette publique Congolaise, autorisée par l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 16 novembre 1955, est limité à 2 milliards 100 millions de francs nominal.

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 31 octobre 1955

modifiant l'arrêté ministériel du 31 mars 1952, fixant les rétributions dues à l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, pour le contrôle des semences et des plants agricoles et horticoles (Moniteur des 12-13 novembre 1955, p. 7.501).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 8 octobre 1955

modifiant le titre III, chapitre II, section VI, du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur des 7-8 novembre 1955, p. 7.351). - Errata.

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 30 septembre 1955

portant réglementation du commerce des engrais et des amendements du sol (Moniteur des 16-17 novembre 1955, p. 7.549).

Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1955

pris en exécution de l'arrêté royal du 30 septembre 1955 portant réglementation du commerce des engrais et des amendements du sol (Moniteur des 16-17 novembre 1955, p. 7.560).

Arrêté royal du 4 novembre 1955

prohibant l'offre de primes à l'achat de pâtes alimentaires (Moniteur du 9 novembre 1955, p. 7.402).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 24 octobre 1955

modifiant l'arrêté royal du 17 décembre 1953 relatif à l'exportation et à l'importation des oeufs (Moniteur du 10 novembre 1955, p. 7.429).

Arrêté royal du 24 novembre 1955

Tarif des droits d'entrée (Moniteur des 28-29 novembre 1955, p. 7.858).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 4 juillet 1955

rendant obligatoire la décision du 27 avril 1955 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant la validité des articles 1 à 12 des décisions du 22 juin 1951 rendues obligatoires par l'arrêté royal du 22 octobre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la boulangerie artisanale et au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur des 31 octobre-1^{er} novembre 1955, p. 7.204).

Arrêté royal du 18 août 1955

rendant obligatoire la décision du 7 avril 1955 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la Campine anversoise, modifiant la décision du 29 avril 1954, rendue obligatoire par arrêté royal du 17 juin 1955 (Moniteur des 21-22 novembre 1955, p. 7.672).

Arrêté ministériel du 5 novembre 1955

portant réglementation des prix de l'énergie électrique en basse tension (Moniteur du 11 novembre 1955, p. 7.464). Erratum (Moniteur du 27 novembre 1955, p. 7.842).

Arrêté royal du 3 novembre 1955

rendant obligatoire la décision du 13 juillet 1955 de la Commission paritaire nationale du transport, concernant la fixation du salaire journalier du personnel roulant des exploitations de services publics d'autobus (Moniteur des 12-13 novembre 1955, p. 7.498).

Arrêté royal du 10 novembre 1955

modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1952 fixant, pour le commerce de charbon d'Anvers et environs, le montant et le mode de paiement du salaire afférent aux jours fériés chômés (Moniteur du 19 novembre 1955, p. 7.608).

X — LEGISLATION SOCIALE

(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 28 août 1955

relatif à la prise en charge par l'Etat des remises de loyer accordées au cours du deuxième semestre de 1954 par les sociétés agréées par la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché à leurs locataires, chefs de famille nombreuse (Moniteur du 9 novembre 1955, p. 7.416).

Arrêté royal du 24 octobre 1955

modifiant l'arrêté royal du 12 mai 1938 concernant l'exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré — Paiement des rentes (Moniteur du 6 novembre 1955, p. 7.316).

Arrêté royal du 24 octobre 1955

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, instituant un « Fonds forestier » pour les travailleurs employés à des travaux d'exploitation forestière (Moniteur des 7-8 novembre 1955, p. 7.348).

Arrêté royal du 25 octobre 1955

fixant la date limite pour l'introduction des demandes de pension de survie, dans le cadre de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, qui pourront sortir leurs effets au plus tôt le 1^{er} janvier 1955 (Moniteur du 6 novembre 1955, p. 7.317).

Arrêté royal du 5 novembre 1955

concernant l'application de l'arrêté du Régent du 10 mai 1948, relatif aux compléments de pension de vieillesse et de survie aux employés en ce qui concerne les bénéficiaires d'une majoration de rente de vieillesse après enquête sur les ressources (Moniteur des 12-13 novembre 1955, p. 7.499).

Arrêté royal du 5 novembre 1955

relatif à l'application d'office de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers à certaines catégories de bénéficiaires (Moniteur des 12-13 novembre 1955, p. 7.500).

Arrêté royal du 5 novembre 1955

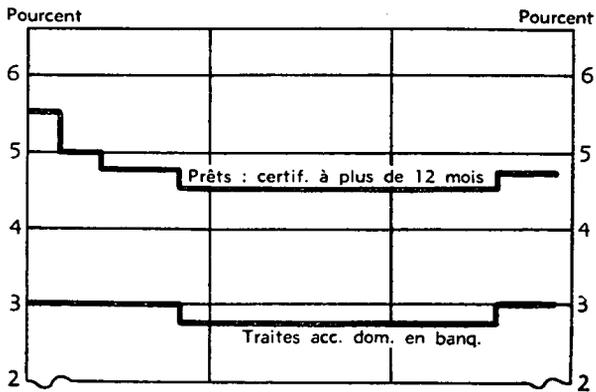
pris en exécution de l'article 7 de la loi du 10 juin 1937, portant modification de l'arrêté du 31 mai 1933 modifiant et complétant la loi du 1^{er} décembre 1928 qui portait création d'un Office et d'un Fonds spécial en faveur des estropiés et mutilés (Moniteur des 14-15 novembre 1955, p. 7.524).

Arrêtés royaux des 10 et 21 novembre 1955

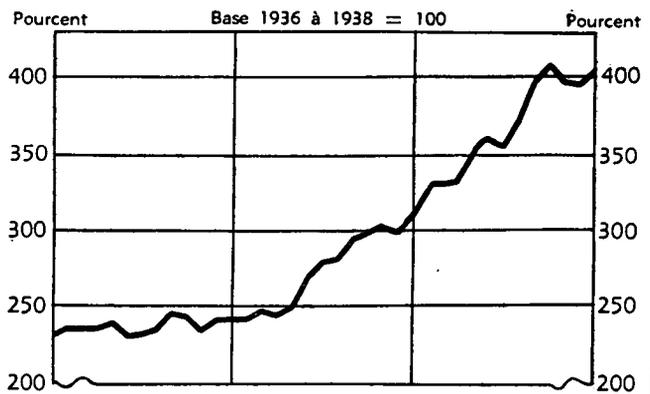
modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur du 24 novembre 1955, pp. 7.718-7.719).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

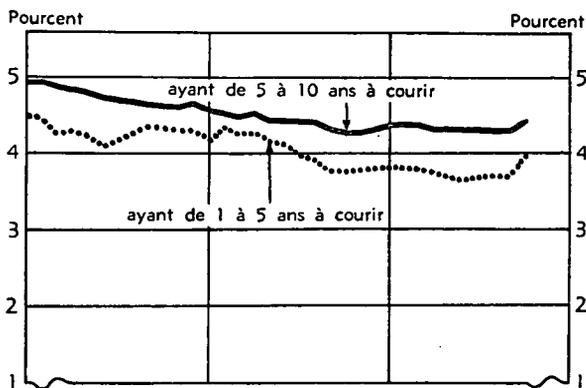
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



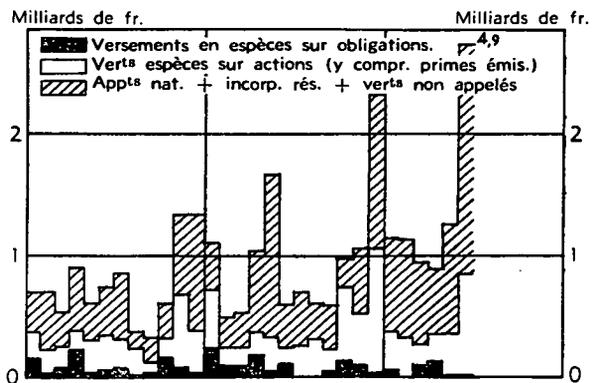
INDICE GENERAL DES ACTIONS



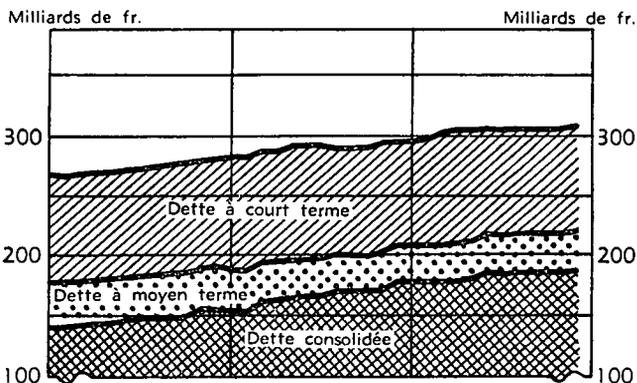
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



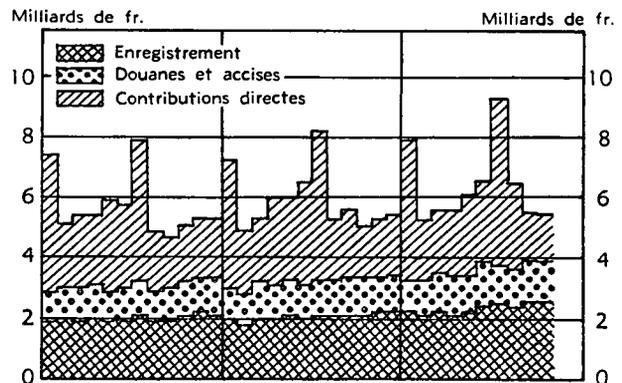
EMISSIONS DE CAPITAUX (2)



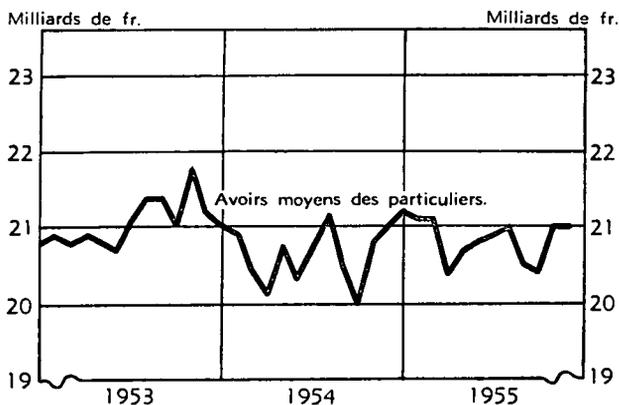
DETTE PUBLIQUE (3)



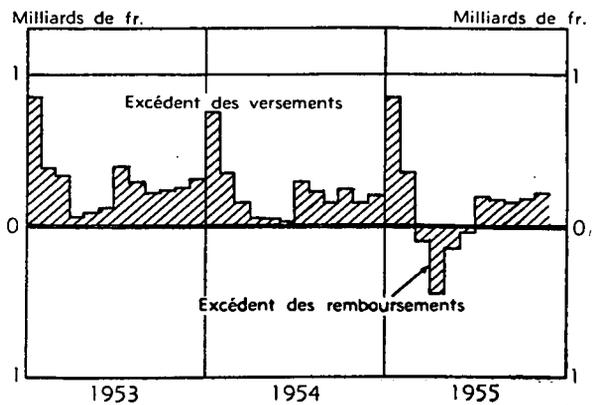
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



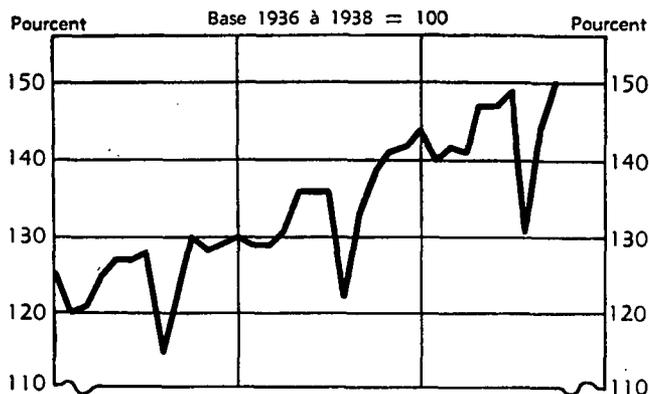
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



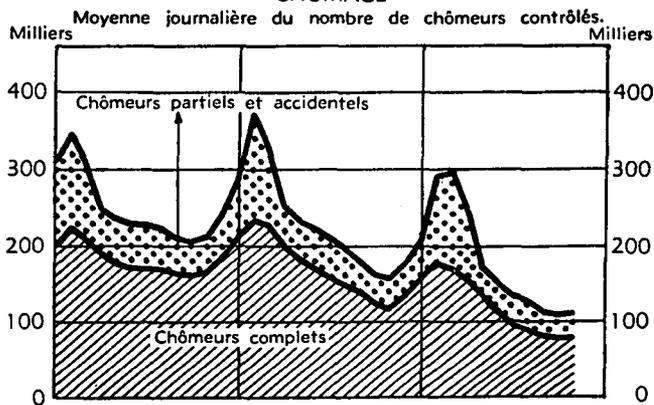
- (1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement.
 (2) Sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.
 (3) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

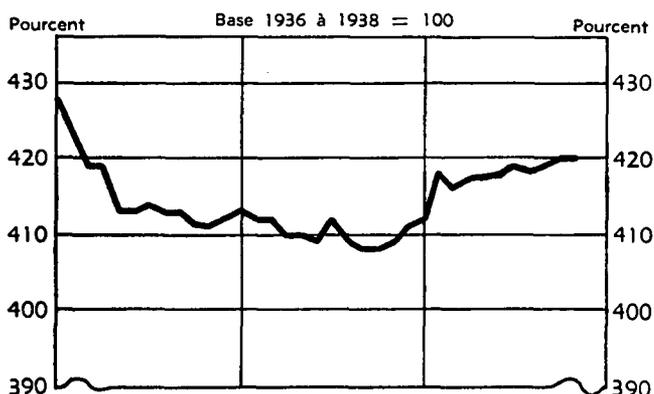
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



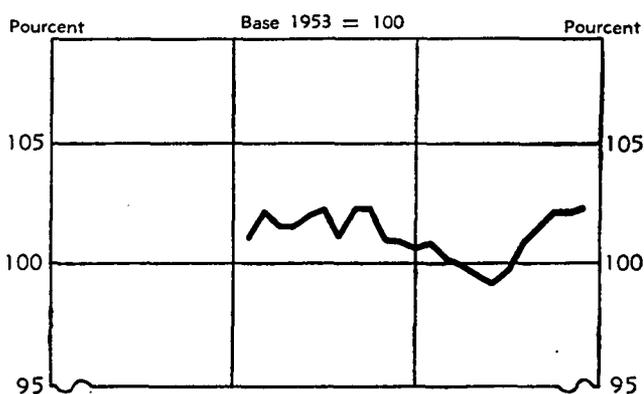
CHOMAGE



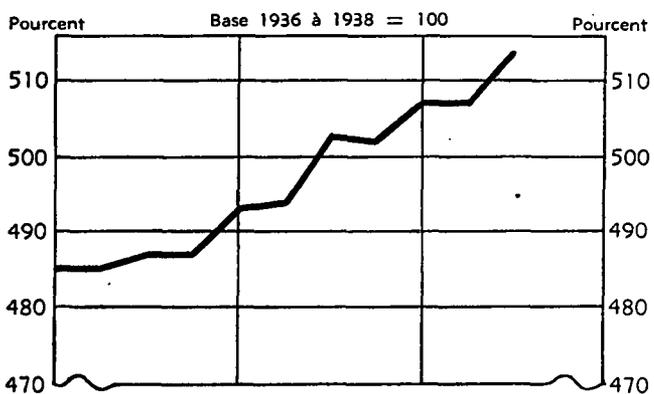
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



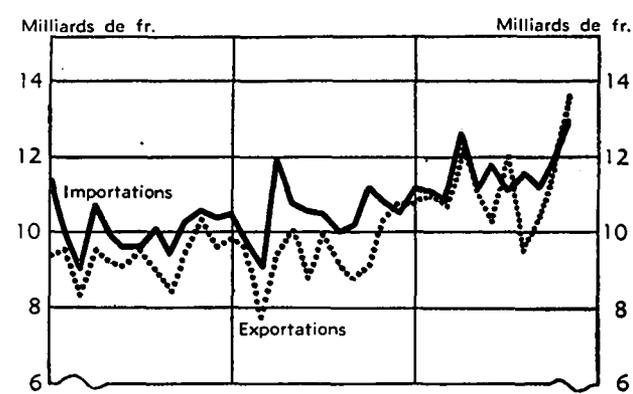
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



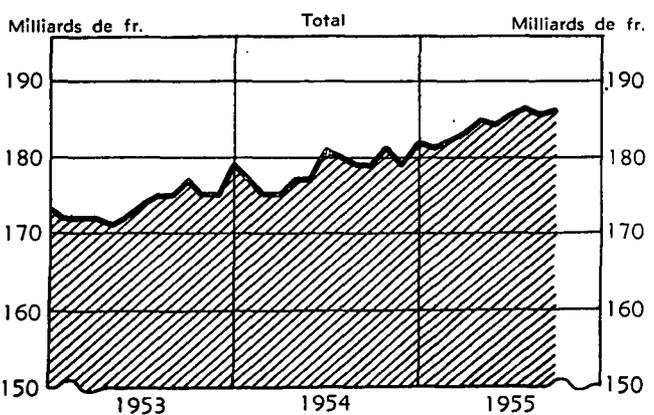
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



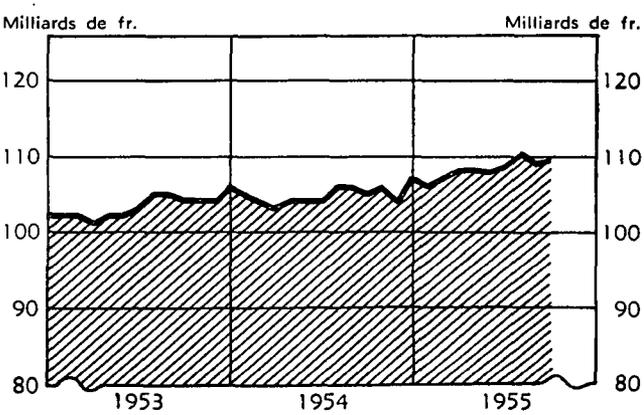
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur 1 *						Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-53 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visés par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1953 Moyenne ...	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1954 Moyenne ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ²	1,25	1,25	
1954 Septembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Octobre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Novembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Décembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
1955 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Août (dep. le 4)	3,—	3,75	3	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	
Septembre ...	3,—	3,75	3	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	
Octobre	3,—	3,75	3	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	
Novembre ...	3,—	3,75	3	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	

1 La Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent respectivement à 3,20 % et 3,50 % pour les certificats émis à 18 et 24 mois.

2 Moyenne des neuf premiers mois.

3 Traites non acceptées : 1o) domiciliées en banque 4,50 % ; 2o) non domiciliées en banque 4,75 %.

* Quantité de l'avance au 30 novembre 1955 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1951 à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 3,75 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans	» 90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	» 90 %
Certificats de trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus 1942	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 2e, 3e et 4e séries ...	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, 10 ou 20 ans 1943	» 90 %	Autres effets publics	» 80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	» 90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	» 50 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	» 90 %		

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr. ¹	100.001 à 150.000 fr. ¹	au delà de 150.000 fr.
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

¹ Jusqu'au 31 décembre 1954 : 3 % jusqu'à 75.000 fr.; 1,50 % de 75.001 à 150.000 fr.; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs 2	en compensation 3	hors compensation 4
	Banques de dépôts	Autres organismes 1				
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1955 Mai	2.469	361	2.830	3.229	2.830	3.229
Juin	2.240	125	2.365	3.253	2.365	3.253
Juillet	2.185	516	2.701	3.043	2.701	3.043
Août	2.292	411	2.703	3.699	2.703	3.699
Septembre .	2.355	220	2.575	2.855	2.575	2.855
Octobre ...	2.580	194	2.774	2.599	2.774	2.599
Novembre .	2.287	350	2.637	2.700	2.637	2.700
28/10 au 3	2.170	131	2.301	1.961	2.301	1.961
4 au 10 .	2.065	299	2.364	2.709	2.364	2.709
12 au 17 .	2.462	440	2.902	2.804	2.902	2.804
18 au 24 .	2.429	279	2.708	2.868	2.708	2.868
25 au 1/12	2.223	462	2.685	2.648	2.685	2.648
Décembre :						
2 au 8 .	2.510	369	2.879	3.028	2.879	3.028
9 au 15 .	2.527	437	2.964	3.362	2.964	3.362

1 Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

2 Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.

3 Notamment l'Institut de Réescote et de Garantie et l'Office National du Ducroire.

4 Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux 1

Moyennes journalières	Londres 1	Bombay 2	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1953		345/9	75
1954	249/9½ 3	350/11	76
1954 Septembre .	250/5½	349/11	75
Octobre .	250/9½	350/9	76
Novembre .	250/10½	353/0	76
Décembre .	251/4½	350/7	74
1955 Janvier ...	251/7	361/3	76
Février ...	251/9½	371/6	79
Mars ...	251/2	373/3	80
Avril ...	250/8	383/8	80
Mai	250/8	375/0	79
Juin	251/2	374/4	76
Juillet ...	251/8	377/2	77
Août	251/4¼	380/0	79
Septembre .	251/1½	379/7	80
Octobre ...	250/6¾	379/2	81
Novembre .	249/8¾	385/5	82

1 Prix de l'oz d'or fin : 1o) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934; 2o) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.

2 Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

3 Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles 10¹
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	Lire italienne
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ¹	9,67 ²	7,24 ³	11,97 ⁴	6,99 ⁵	—	—
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—	—
1954 Septembre	11,46	49,99	14,31	51,56	139,91	174,03	13,18	9,65	7,20	11,92	6,99	—	—
Octobre .	11,44	50,05	14,28	51,62	139,93	174,03	13,17	9,63	7,20	11,90	6,99	—	—
Novembre	11,41	50,04	14,24	51,64	139,74	174,03	13,16	9,60	7,19	11,87	6,98	—	—
Décembre	11,39	50,10	14,24	51,77	139,49	174,02	13,17	9,60	7,19	11,86	6,97	—	—
1955 Janvier ..	11,38	50,10	14,28	51,87	139,35	174,03	13,17	9,60	7,19	11,86	6,96	—	—
Février ..	11,37	50,16	14,28	51,37	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96	—	—
Mars	11,38	50,36	14,29	51,18	139,66	174,04	13,14	9,60	7,20	11,84	6,98	49,99 ⁶	—
Avril	11,40	50,26	14,26	50,99	140,05	174,05	13,15	9,63	7,22	11,88	7,00	49,86	—
Mai	11,42	50,26	14,29	50,96	139,96	174,04	13,17	9,64	7,21	11,91	6,99	49,90	—
Juin	11,45	50,32	14,31	51,11	139,92	174,05	13,16	9,68	7,21	11,94	6,99	49,96	—
Juillet ..	11,47	50,33	14,33	51,11	139,59	174,03	13,13	9,68	7,22	11,94	6,98	49,74	—
Août	11,44	50,31	14,29	51,08	139,07	174,02	13,11	9,67	7,19	11,89	6,96	48,69	—
Septembre	11,43	50,31	14,27	50,94	139,10	174,04	13,14	9,66	7,19	11,90	6,96	48,63	7,99 ⁷
Octobre ...	11,42	50,22	14,19	50,48	139,40	174,04	13,14	9,66	7,21	11,89	6,97	48,58	7,95
Novembre .	11,41	50,10	14,22	50,12	139,67	174,05	13,14	9,63	7,23	11,89	6,98	48,51	7,94

1 Moyenne du 26 janvier au 31 décembre 1953. — 2 Moyenne du 23 février au 31 décembre 1953. — 3 Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — 4 Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — 5 Moyenne du 14 au 31 décembre 1953. — 6 A partir du 1er mars 1955. — 7 A partir du 22 août 1955.

II. — Cours officiels, au 30 novembre 1955, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil 10²
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50
100 schillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 août 1955	1 septembre 1955	3 octobre 1955	2 novembre 1955	1 décembre 1955
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	87,60	87,75	87,75	87,85	88,10
Dette 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	89,35	89,20	89,25	89,45	89,75
Dette unifiée 4 % 1 ^{er} s. ^{1 2}	100,—	96,50	96,45	96,35	95,85	96,—
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	94,35	94,—	94,—	93,80	93,80
Emprunt 4 1/2 %, 1951, à 10 ou 15 ans ²	100,—	101,05	100,95	101,05	100,70	100,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	101,05	101,10	101,30	101,25	101,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	100,70	100,55	100,55	100,25	100,55
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	99,75	98,30	98,20	98,15	98,75
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	99,25	98,—	98,—	98,50	99,60
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	98,80	97,55	97,55	97,90	98,75
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	97,40	95,50	95,15	95,20	95,35
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	96,60	94,90	94,70	94,70	94,80
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	—	—	—	—	93,—
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	114,50	113,90	113,90	114,—	114,05
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	109,30	109,—	109,—	108,65	108,55
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,85	105,40	105,35	105,60	105,65
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,05	107,60	107,65	108,05	108,15
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	103,55	103,55	103,60	103,85	103,90
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	100,95	100,50	100,35	100,30	100,25
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 ²	100,—	99,75	99,20	99,15	99,20	99,40
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	506,—	501,—	500,—	504,—	504,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	1.001,—	994,—	992,—	997,—	1.001,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.028,—	1.028,—	1.029,—	1.030,—	1.030,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bon.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	530,—	521,—	521,—	523,—	521,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.016,—	1.012,—	1.012,—	1.014,—	1.019,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.026,—	1.024,—	1.024,—	1.024,—	1.025,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.043,—	1.037,—	1.034,—	1.036,—	1.043,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	494,—	496,—	496,—	494,—	497,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	103,15	102,35	102,25	102,25	102,15
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,95	99,60	99,50	99,70	100,05
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	100,85	99,55	99,40	99,35	99,65
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	96,70	95,10	94,85	94,95	95,30
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	99,35	97,50	97,35	98,25	99,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	96,55	94,55	94,45	94,75	95,15
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 ²	100,—	—	93,—	93,—	93,15	93,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	101,95	101,55	101,65	101,75	102,05
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	102,65	102,15	102,10	102,05	102,05
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	258,—	258,—	257,—	256,—	255,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	95,15	94,80	94,80	94,80	94,80
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	99,05	97,40	96,70	97,—	98,15
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	103,10	102,80	102,85	102,75	102,80

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Assur., banq., soc. à portef.	Entr. immob., hypoth. et hôtel.	Chemins de fer et transport par eau	Transp. Chem. de fer vicinaux et transports	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industries de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1955 2 nov.	99	99	97	100	100	99	99	95	100	98	99	102	103	100	109	99	98	92	99	101
1 ^{er} déc. ...	102	102	97	101	101	97	100	99	99	103	100	99	108	97	104	98	104	101	102	103
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1954 1 ^{er} déc. ...	310	326	151	373	80	152	222	63	228	396	213	219	140	156	277	156	669	61	192	343
1955 4 janv. ...	331	356	153	387	89	158	245	67	241	437	228	244	153	173	285	172	709	81	195	355
1 ^{er} février ...	331	347	154	396	91	158	247	65	251	429	223	244	152	176	294	170	700	75	195	362
1 ^{er} mars ...	333	354	153	398	94	161	245	66	250	459	231	248	146	166	293	166	702	67	191	375
1 ^{er} avril ...	352	366	154	401	92	178	258	73	247	503	231	244	148	176	303	161	763	68	191	406
2 mai ...	358	369	156	419	96	192	266	67	252	500	242	243	155	176	304	157	762	72	201	450
1 ^{er} juin ...	354	367	151	405	93	182	259	68	245	498	234	248	149	167	297	150	764	70	201	435
1 ^{er} juillet ...	373	391	155	402	92	186	257	66	244	505	231	257	160	174	302	141	840	74	203	438
1 ^{er} août ...	398	410	153	426	94	199	272	66	257	557	239	273	178	184	308	143	905	81	203	480
1 ^{er} sept. ...	409	408	153	420	91	200	275	69	275	553	237	292	197	195	321	144	937	79	207	477
3 ^e oct.	398	400	156	415	98	204	279	74	270	524	232	290	198	188	323	145	887	83	212	479
2 nov.	394	395	152	416	98	201	276	70	271	511	229	295	204	189	351	144	868	76	210	482
1 ^{er} déc. ...	402	403	147	421	99	195	275	69	268	528	229	291	221	183	365	141	904	77	214	495

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15⁹

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1954 Novembre ...	19	12	12	1.784	2.397	1.796	2.409
Décembre ...	23	11	11	2.312	3.046	2.323	3.057
1955 Janvier	20	10	10	2.607	3.239	2.617	3.249
Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790
Mars	23	12	12	2.085	3.217	2.097	3.229
Avril	19	11	11	2.166	3.625	2.176	3.635
Mai	19	9	9	1.649	2.635	1.658	2.644
Juin	22	9	9	1.771	2.798	1.780	2.807
Juillet	19	9	9	1.818	3.199	1.827	3.208
Août	22	13	13	2.233	3.976	2.246	3.989
Septembre ...	22	15	15	2.575	3.982	2.589	3.997
Octobre	20	10	10	1.801	3.029	1.810	3.039
Novembre ...	19	9	9	1.588	2.618	1.597	2.627

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe												
		Echéance de 1 à 5 ans								Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés	Etat		Paraétatiques		Villes	Sociétés
		3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 et 4 ½ %	
1954 Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,92	3,96	3,96	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	4,91	
Août	4,26	3,34	3,56	3,98	3,75	3,96	3,86	4,71	4,29	4,29	4,34	4,45	4,77	
Septembre ...	4,22	3,28	3,46	3,93	3,76	3,84	3,73	4,36	4,10	4,15	4,28	4,40	4,72	
Octobre	4,22	3,38	3,47	3,92	3,78	3,77	3,61	4,77	4,17	4,22	4,29	4,31	4,72	
Novembre ...	4,21	3,38	3,52	4,01	3,79	3,89	3,58	4,67	4,27	4,33	4,32	4,30	4,78	
Décembre ...	4,21	3,44	3,68	4,08	3,81	3,96	3,72	4,77	4,35	4,36	4,36	4,36	4,66	
1955 Janvier	4,20	3,62	3,64	4,07	3,82	3,91	3,71	5,11	4,36	4,42	4,38	4,50	4,98	
Février	4,17	3,48	3,58	3,90	3,80	3,84	3,60	4,49	4,24	4,14	4,37	4,49	4,73	
Mars	4,15	3,41	3,49	3,93	3,76	3,72	3,48	4,61	4,05	3,94	4,33	4,46	4,69	
Avril	4,13	3,36	3,41	3,89	3,71	3,60	3,27	4,58	4,02	3,94	4,30	4,45	4,79	
Mai	4,16	3,41	3,34	3,99	3,66	3,56	3,21	4,57	4,10	4,14	4,31	4,46	4,92	
Juin	4,16	3,12	3,32	4,00	3,68	3,51	3,15	4,52	4,10	4,22	4,32	4,38	4,89	
Juillet	4,14	3,17	3,32	3,98	3,67	3,64	3,07	4,06	4,02	4,09	4,30	4,37	4,98	
Août	4,15	3,14	3,31	4,02	3,68	3,59	3,01	4,83	4,08	—	4,33	4,37	5,08	
Septembre ...	4,15	3,40	3,46	4,16	3,96	3,72	3,27	5,04	4,10	—	4,45	4,48	5,06	

1 Série révisée.

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités constantes							Emprunts à lots	
	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 10 à 20 ans			Echéance à plus de 20 ans	Echéance à plus de 20 ans	
	Sociétés	Villes	Sociétés	Colonie	Villes	Sociétés	Villes	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 ½ et 5 %	4 %	4 à 5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1954 Juillet	4,78	4,81	5,13	4,56	4,90	5,58	4,86	4,48	5,10
Août	4,34	4,72	5,04	4,57	4,89	5,40	4,85	4,41	5,08
Septembre ...	4,25	4,38	4,87	4,57	4,83	5,30	4,83	4,38	4,96
Octobre	4,33	4,30	4,86	4,57	4,79	5,08	4,78	4,38	4,90
Novembre ...	4,37	4,30	4,91	4,56	4,73	5,10	4,55	4,38	4,91
Décembre ...	4,48	4,30	4,88	4,56	4,69	5,19	4,50	4,42	4,91
1955 Janvier	4,26	4,32	4,81	4,56	4,69	5,01	4,50	4,43	4,88
Février	4,18	4,29	4,59	4,56	4,67	4,78	4,43	4,38	4,79
Mars	3,84	4,30	4,48	4,53	4,61	4,62	4,38	4,36	4,79
Avril	3,90	4,29	4,45	4,45	4,58	4,52	4,36	4,38	4,78
Mai	4,18	4,29	4,49	4,42	4,58	5,12	4,35	4,41	4,82
Juin	4,23	4,29	4,72	4,42	4,59	4,75	4,59	4,42	4,79
Juillet	4,04	4,29	4,59	4,42	4,58	4,80	4,32	4,41	4,83
Août	4,12	4,30	4,61	4,42	4,58	4,89	4,31	4,44	4,86
Septembre ...	4,83	4,37	4,73	4,45	4,56	4,98	4,33	4,46	4,98

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	72	1.394	6.054	19,5	1.713	1.288	2.525
1954	2.181	1.835	1.628	756	12.113	5.711	5.083	82	1.794 ^b	9.340	537,7	1.672	2.456	4.861
1954 8 prem. mois .	1.482	1.264	1.130	420	3.669	3.024	2.698	18	698	4.986	4,6	1.060	1.623	1.848
1955 8 prem. mois .	1.550	4.180	3.877	471	7.294	5.136	4.753	20	422	9.738	162,7	4.344	2.453	2.418
1954 Août	114	99	86	28	153	147	144	—	—	246	3,0	77	66	90
Septembre ...	156	159	142	55	2.493	246	172	2	31	436	0,9	148	54	144
Octobre	158	129	106	61	1.491	554	543	3	130	813	—	80	38	661
Novembre ...	146	66	62	73	1.604	512	418	2	106	684	108,0	71	130	493
Décembre ...	239	217	188	148	3.413	1.387	1.263	3	36	1.640	424,5	312	623	976
1955 Janvier	222	260	173	49	1.172	363	258	3	31	654	—	162	99	201
Février	215	163	116	41	211	556	554	—	—	719	—	80	521	69
Mars	236	181	155	65	625	518	446	4	88	786	25,2	379	122	213
Avril	195	157	120	62	739	407	396	5	113	676	—	165	246	218
Mai	165	171	124	85	1.478	843	707	1	15	1.029	18,9	126	511	228
Juin	201	3.006 ^e	2.973 ^e	83	2.084	1.551	1.511	1	20	4.577^e	31,0	3.009	823	703
Juillet	183	165	142	53	278	301	283	3	60	516	24,6	121	119	270
Août	133	87	74	33	707	599	598	3	95	781	63,0	301	12	517
Septembre ... p	—	68	53	—	—	430	411	—	—	498	—	40	302	122
Octobre ... p	—	161	156	—	—	1.404	1.206	—	—	1.565	76,8	114	828	497

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1953	253	1.047	785	103	3.000	2.166	1.470	4	130	3.343	8,1	332	227	1.834
1954	301	1.354	879	87	1.604	1.218	1.121	5	260	2.832	9,0	706	182	1.381
1954 6 prem. mois .	146	725	425	45	582	437	386	2	25	1.187	9,0	260	26	560
1955 6 prem. mois .	149	518	386	56	1.485	1.169	756	1	25	1.712	30,3	248	143	806
1954 Avril	27	176	79	6	12	5	5	1	5	186	—	20	—	69
Mai	27	130	97	13	214	95	95	1	20	245	9,0	78	15	128
Juin	27	104	46	6	123	100	71	—	—	204	—	54	1	62
Juillet	27	111	83	4	37	20	20	—	—	131	—	33	10	60
Août	26	57	38	8	368	295	266	—	—	352	—	37	15	252
Septembre ...	28	88	78	4	66	43	43	—	—	131	—	58	—	63
Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69
Novembre ...	18	144	67	7	238	133	130	—	—	277	—	116	32	49
Décembre ...	26	56	45	9	75	189	185	—	—	245	—	90	52	88
1955 Janvier	16	42	40	8	516	410	129	1	25	477	18,0	21	24	167
Février	26	175	117	8	191	240	187	—	—	415	—	66	2	236
Mars	32	89	59	7	33	38	21	—	—	127	0,3	35	—	45
Avril	25	102	80	11	192	121	104	—	—	223	—	65	13	106
Mai	21	52	49	13	239	145	112	—	—	197	12,1	45	24	104
Juin	29	57	40	9	313	216	204	—	—	273	—	17	79	148

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Comprises dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Dont emprunts de conversion pour un montant total de 54 millions de francs.

6 Y compris la constitution de la Société Cockerill-Ougrée pour un montant de 2.760 millions de francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

174

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)				Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)		Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale														

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité **JUILLET 1955**

Belgique	50	85,5	75,7	133	69,3	66,6	53	278,3	301,3	283,0	3	60,0	—	24,6	120,8	119,0	38,1	2,7	7,0
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	50	85,5	75,7	133	69,3	66,6	53	278,3	301,3	283,0	3	60,0	—	24,6	120,8	119,0	38,1	2,7	7,0

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	34	14,2	11,0	118	30,5	27,8	23	71,5	10,7	10,0	—	—	—	0,2	21,2	4,8	14,4	—	0,8
de 1 à 5 millions	13	31,8	25,6	14	28,8	28,8	21	57,0	50,5	44,2	—	—	—	0,9	39,4	32,2	16,2	2,7	—
de 5 à 10 millions	2	14,5	14,1	1	10,0	10,0	4	33,3	31,2	31,2	1	10,0	—	5,0	22,6	7,0	7,5	—	6,2
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	2	54,0	32,0	20,7	—	—	—	—	17,0	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	1	25,0	25,0	—	—	—	1	—	39,4	39,4	2	50,0	—	—	20,6	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	62,5	137,5	137,5	—	—	—	18,5	—	75,0	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	50	85,5	75,7	133	69,3	66,6	53	278,3	301,3	283,0	3	60,0	—	24,6	120,8	119,0	38,1	2,7	7,0

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité **AOUT 1955**

Belgique	38	47,3	36,6	95	39,5	37,0	33	706,6	598,8	598,2	3	95,5	—	63,0	301,4	11,9	33,9	1,0	0,2
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	38	47,3	36,6	95	39,5	37,0	33	706,6	598,8	598,2	3	95,5	—	63,0	301,4	11,9	33,9	1,0	0,2

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	26	9,8	8,7	85	20,4	20,2	15	10,2	8,4	7,8	—	—	—	—	18,2	0,9	5,8	1,0	0,2
de 1 à 5 millions	12	37,5	27,9	10	19,1	16,8	13	102,7	32,0	32,0	—	—	—	—	41,8	11,0	12,7	—	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	1	12,0	8,0	8,0	1	10,0	—	—	—	—	15,4	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20,0	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	40,0	20,7	20,7	—	—	—	10,2	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	100,0	100,0	100,0	1	65,5	—	25,0	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	441,7	429,7	429,7	—	—	—	27,8	241,4	—	—	—	—
Totaux ...	38	47,3	36,6	95	39,5	37,0	33	706,6	598,8	598,2	3	95,5	—	63,0	301,4	11,9	33,9	1,0	0,2

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1953	20.896	fr. cong. 265
1954	37.721	fr. s. 60
		fr. s. 129
		fl. P.-B. 132,5
1954 Novembre .	8.854	fl. P.-B. 20
Décembre .	800	—
1955 Janvier ...	—	\$ 30
Février ...	—	\$ 20
Mars	950	fl. P.-B. 100
Avril	6.565	—
Mai	—	—
Juin	400	—
Juillet ...	2.250	—
Août ...	—	—
Septembre .	—	—
Octobre ...	2.500	—
Novembre .	2.100	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Remboursements nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1953 Moyenne ...	415	57	233
1954 Moyenne ...	474	86	209
1954 Octobre ...	695	137	126
Novembre .	439	23	87
Décembre .	570	41	183
1955 Janvier ...	520	610	241
Février ...	453	37	251
Mars	431	37	250
Avril	329	28	171
Mai	567	18	353
Juin	591	11	270
Juillet ...	448	30	236
Août ...	584	45	192
Septembre .	608	22	187
Octobre ...	700	71	191

VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1953 Moyenne ...	1.466
1954 Moyenne ...	1.652
1954 Novembre .	1.499
Décembre .	1.727
1955 Janvier ...	1.599
Février ...	1.387
Mars	1.624
Avril	1.585
Mai	1.497
Juin	1.732
Juillet ...	2.006
Août ...	1.531
Septembre .	1.718
Octobre ...	1.705
Novembre .	1.634

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

25¹

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	intérieures			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²			totale
	directe	indirecte	totale									
1954 Septembre ...	147.504	8.545	156.049	15.478	25.808	2.050	27.858	67.284	4.470	71.754	19.523	290.662
Octobre	147.155	9.935	157.090	15.598	25.809	2.045	27.854	70.068	4.462	74.530	20.118	295.190
Novembre	155.604	9.929	165.533	15.713	25.815	2.041	27.856	62.415	4.459	67.324	20.867	296.943
Décembre ...	155.163	9.920	165.083	15.666	25.818	2.038	27.856	62.307	4.600	66.907	22.376	297.888
1955 Janvier	153.914	9.896	163.810	16.393	26.020	2.787	28.807	64.193	4.234	68.427	20.560	297.997
Février	153.533	10.039	163.572	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171
Mars	153.429	10.332	163.761	17.045	26.036	2.795	28.831	67.734	4.232	71.966	19.830	301.433
Avril	155.431	10.323	165.754	17.663	26.042	2.794	28.836	67.461	4.228	71.582	20.282	304.224
Mai	159.640	10.316	169.956	17.692	26.049	2.802	28.851	64.353	3.869	68.222	20.411	305.132
Juin	159.107	10.304	169.411	17.520	26.057	2.809	28.866	64.518	3.197	67.715	20.710	304.222
Juillet	158.843	11.702	170.545	17.477	26.061	2.557	28.618	64.083	3.514	67.597	20.140	304.377
Août	158.745	11.717	170.462	17.508	26.064	2.555	28.619	63.574	3.854	67.428	20.045	304.062
Septembre ...	158.655	11.791	170.446	17.456	26.064	2.552	28.616	63.937	3.870	67.807	20.254	304.579
Octobre	158.285	14.243	172.528	17.455	26.046	2.060	28.106	63.849	5.049	68.898	20.956	307.943
Novembre ...	157.650	14.237	171.887	17.426	25.944	2.057	28.001	66.482	5.044	71.526	20.630	309.470

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25²

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹	Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.669	34.660	1.901	44.230
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)

25³

(millions de francs)

Recettes	du 1/I au 31/X/1955	Dépenses	du 1/I au 31/X/1955
<i>Voies et moyens :</i>		<i>Dépenses ordinaires :</i>	
Impôts	63.909	Dettes publiques	10.265
Taxes, péages et redevances	2.140	Pensions	10.725
Revenus patrimoniaux	904	Dotations	256
Remboursements	680	Non-valeurs et remboursements	1.099
Produits divers	397	Administration { rémunérations	15.365
Impôts d'assainissement monétaire ...	336	{ matériel	5.749
Recettes résultant de la guerre	528	Subventions	19.630
		Travaux	895
		Autres dépenses	2.724
Total ...	68.894	Total ...	66.708
<i>Recettes extraordinaires :</i>		<i>Dépenses extraordinaires :</i>	
Produits d'emprunts consolidés	8.433	Service de la dette publique	—
Diverses	270	Crédits relatifs aux avances	967
		Crédits relatifs aux participations	98
		Crédits relatifs { immob. nouv. ...	9.435
		{ rest. du dom. pub.	762
		Autres dépenses	185
		Résorption du chômage	1.211
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	39
Total ...	8.703	Total ...	12.697
TOTAL GENERAL ...	77.597	TOTAL GENERAL ...	79.405
		Mali ...	1.808

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1954 Août	2.153	1.096	2.064	5.313	49.402
Septembre	2.297	1.168	2.135	5.600	55.002
Octobre	1.746	1.190	2.116	5.052	60.054
Novembre	1.980	1.107	2.191	5.278	65.332
Décembre	1.883	1.239	2.228	5.350	70.682
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895
Février	2.079	1.171	2.081	5.831	13.226
Mars	2.100	1.309	2.186	5.595	18.821
Avril	2.281	1.279	2.061	5.621	24.442
Mai	2.698	1.244	2.162	6.104	30.546
Juin	2.707	1.489	2.377	6.578	37.119
Juillet	5.549	1.290	2.472	9.311	46.430
Août	2.767	1.307	2.280	6.354	52.784
Septembre	1.726	1.373	2.492	5.591	58.375
Octobre	1.677	1.327	2.530	5.534	63.909

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1955 pour les exercices 1954 et 1955

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1954 2		Exercice 1955		Octobre 1955
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1955
I. Contributions directes 1	30.325	33.712	23.243	24.208	1.677
II. Douanes et accises	13.395	13.045	12.568	12.165	1.327
dont douanes	4.577	4.350	4.110	3.827	436
accises	7.868	8.538	7.706	8.136	830
taxes spéciales de consommat.	687		520		47
III. Enregistrement	24.683	25.256	22.791	20.979	2.530
dont enregistrement	2.522	2.370	2.264	2.115	241
successions	1.191	1.050	1.150	936	127
timbres et taxes assimilées	20.693	21.500	19.131	17.625	2.138
Total 1 ...	68.403	72.013	58.602	57.352	5.534
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 3.610		+ 1.250		+ 143

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1954 commencé le 1^{er} janvier 1954 se clôture le 31 mars 1955.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1955

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire 1	Coupons d'obligations bruts 2
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	4	4	—	1.070,0	899,2	215,2	—	79,8	229,3	6,2
Assurances	25	22	3	158,1	116,3	71,3	0,3	36,5	—	—
Opérations financières et immobilières ...	98	77	21	999,7	646,2	138,9	2,3	107,8	1.495,1	55,6
Commerce de détail	57	41	16	409,5	193,5	47,5	4,4	28,0	51,0	2,8
Commerce de gros et commerce extérieur	276	187	89	570,2	551,5	125,4	26,2	46,8	31,4	1,8
Fabrications métalliques	145	108	37	2.647,8	1.417,5	353,6	50,7	188,7	157,1	9,1
Métallurgie du fer	12	10	2	737,9	922,3	70,8	0,8	53,7	181,6	9,8
Métaux non ferreux	5	3	2	34,9	48,4	40,8	0,3	13,2	4,4	0,2
Industries textiles	106	70	36	490,4	503,2	53,9	19,7	12,2	37,8	2,5
Industries alimentaires	69	52	17	534,0	321,7	41,7	6,1	13,4	32,7	2,1
Industrie du bois	35	25	10	79,0	83,3	13,7	11,1	1,4	—	—
Industries chimiques	57	47	10	1.221,5	295,2	71,3	2,4	21,9	59,3	3,3
Industrie du verre	7	4	3	63,1	43,4	6,3	1,1	5,4	—	—
Electricité	10	10	—	1.239,2	135,4	148,5	—	99,6	369,3	19,7
Gaz	1	1	—	4,0	30,3	0,1	—	—	30,0	1,9
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	19	9	10	47,5	7,8	2,1	6,9	0,1	12,5	0,9
Papier et imprimerie	28	20	8	72,0	33,6	5,9	3,7	0,4	7,0	0,4
Transport	53	41	12	961,6	620,6	79,9	4,4	58,1	3,0	0,2
Tourisme	28	19	9	22,0	5,7	2,1	0,8	0,1	0,5	—
Intermédiaires	43	37	6	18,6	23,1	5,9	0,7	2,1	3,4	0,2
Déchets et matières de récupération	5	2	3	5,1	-1,8	0,6	0,4	—	—	—
Construction	48	35	13	150,0	130,9	26,7	3,6	7,1	17,6	1,1
Charbon	3	3	—	1.561,0	624,6	136,5	—	119,2	68,2	3,6
Terre cuite	13	12	1	84,0	184,4	17,2	—	6,6	0,9	0,1
Ciment et industries connexes	8	7	1	71,8	24,8	12,3	0,1	6,5	5,0	0,3
Carrières	11	8	3	41,3	5,5	2,0	0,3	0,7	—	—
Chaux	3	1	2	1,8	3,8	0,1	—	—	0,5	—
Industries céramiques	5	3	2	5,5	25,0	1,9	0,7	0,2	—	—
Industrie du tabac	5	4	1	250,2	109,7	4,2	1,1	0,3	—	—
Industrie du diamant	6	5	1	3,8	3,1	1,8	0,1	—	—	—
Editions, librairies, presse	21	19	2	38,2	16,5	9,2	3,0	2,4	1,0	0,1
Films, théâtres, attractions	18	9	9	5,5	4,4	1,9	0,6	—	1,3	0,1
Artisanat	57	46	11	55,7	78,4	9,1	0,9	1,0	0,2	0,1
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ..	6	4	2	13,6	3,9	1,4	0,1	—	—	—
Divers non dénommés	62	47	15	143,0	212,6	46,1	1,9	26,1	65,3	3,7
TOTAL ...	1.349	992	357	13.811,5	8.324,0	1.765,9	154,7	939,3	2.865,4	125,8
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	14	12	2	1.329,2	154,6	92,2	4,1	69,3	2,9	0,2
Sociétés commerciales	13	11	2	531,5	102,2	90,2	0,9	57,8	5,0	0,3
Sociétés industrielles	40	36	4	3.458,4	1.377,6	566,1	7,5	395,0	50,0	3,2
Sociétés agricoles	23	19	4	811,1	353,5	198,2	1,3	107,8	27,7	1,7
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	16	11	5	1.017,4	1.366,4	769,0	14,3	277,2	—	—
Construction	9	6	3	210,0	32,8	38,1	7,4	12,3	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	14,1	0,7
Sociétés diverses	6	3	3	305,5	137,0	213,0	2,8	161,4	—	—
TOTAL ...	121	98	23	7.663,1	3.524,1	1.966,8	38,3	1.080,8	99,7	6,1
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	2	2	—	270,0	251,3	33,7	—	1,7	—	—
Chemins de fer	1	1	—	2,0	-1,6	—	—	—	1,6	0,1
Tramways	2	2	—	129,8	99,6	62,9	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	6	5	1	252,3	81,1	24,2	1,4	15,6	—	—
Sociétés diverses	10	9	1	281,4	374,4	84,9	—	61,1	—	—
TOTAL ...	21	19	2	935,5	804,8	205,7	1,4	78,4	1,6	0,1
TOTAL GENERAL ...	1.491	1.109	382	22.410,1	12.652,9	3.938,4	194,4	2.098,5	2.966,7	132,0

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1955 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	765,8
Coupons d'emprunts de la Colonie	2,1
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	38,0
Coupons d'emprunts d'organismes divers	104,9
.....	910,8
Coupons d'emprunts extérieurs	89,8

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30¹

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1955

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	231,3	6,3
Assurances	8	8	—	31,7	23,7	12,5	—	4,1	—	—
Opérations financières et immobilières ...	29	25	4	171,1	162,6	63,1	2,2	45,6	1.601,8	61,0
Commerce de détail	20	15	5	29,7	17,5	5,2	0,8	3,6	57,0	2,7
Commerce de gros et commerce extérieur	114	79	35	522,6	192,2	63,1	9,2	10,5	10,8	0,7
Fabrications métalliques	35	29	6	311,1	182,1	24,6	2,1	14,4	100,2	5,4
Métallurgie du fer	3	3	—	31,1	10,3	6,1	—	3,7	124,0	7,6
Métaux non ferreux	5	5	—	527,6	1.425,7	329,2	—	80,9	51,2	2,3
Industries textiles	38	26	12	338,8	263,1	23,8	9,4	10,2	16,2	0,9
Industries alimentaires	35	25	10	583,6	275,9	66,8	1,9	31,4	36,8	2,1
Industrie du bois	9	8	1	42,8	50,1	3,9	0,4	2,2	2,0	0,1
Industries chimiques	20	15	5	309,1	170,5	34,5	1,0	20,5	185,3	10,6
Industrie du verre	1	—	1	0,1	0,2	—	—	—	0,1	—
Electricité	1	1	—	55,0	5,8	0,9	—	—	411,8	22,6
Gaz	2	2	—	92,0	48,3	8,8	—	2,2	30,0	1,8
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	6	3	3	8,9	8,6	1,3	4,2	0,9	1,0	—
Papier et imprimerie	10	8	2	24,3	68,7	5,6	0,4	2,4	44,4	2,5
Transport	26	17	9	72,3	70,4	18,4	1,3	4,1	394,6	19,4
Tourisme	9	6	3	12,7	21,7	2,2	0,1	0,3	0,4	—
Intermédiaires	15	13	2	8,6	3,2	2,0	0,4	1,1	—	—
Déchets et matières de récupération	4	2	2	2,0	35,7	2,0	3,8	—	—	—
Construction	19	14	5	131,2	246,3	33,9	0,5	16,3	16,5	0,8
Charbon	2	2	—	700,0	150,2	82,9	—	68,9	66,6	3,7
Terre cuite	6	6	—	40,2	65,6	5,9	—	3,8	2,9	0,2
Ciment et industries connexes	3	3	—	41,7	19,7	15,6	—	8,9	—	—
Carrières	1	1	—	1,0	—	0,1	—	—	2,5	0,1
Chaux	1	1	—	6,0	1,0	2,5	—	0,5	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	2	2	—	150,9	37,9	13,8	—	5,9	50,0	3,1
Industrie du diamant	1	1	—	0,1	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	5	4	1	8,8	1,8	0,5	0,2	0,2	—	—
Films, théâtres, attractions	8	6	2	2,9	0,6	0,6	0,1	—	—	—
Artisanat	20	14	6	24,8	101,8	9,6	2,1	0,1	11,2	0,5
Agriculture, horticulture, élevage, pêche .	5	4	1	3,2	0,7	0,4	—	—	—	—
Divers non dénommés	19	15	4	74,9	39,2	13,3	1,9	2,2	1,0	0,1
TOTAL...	482	363	119	4.360,8	3.701,1	853,1	42,0	344,9	3.449,6	154,5

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	5	4	1	317,5	250,4	85,2	31,9	50,2	9,6	0,6
Sociétés commerciales	11	9	2	387,6	394,6	71,4	2,3	40,4	—	—
Sociétés industrielles	20	14	6	962,0	80,4	199,9	42,0	143,3	72,5	4,5
Sociétés agricoles	17	14	3	685,3	770,6	182,1	3,0	141,1	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	15	10	5	5.690,3	4.789,5	3.736,7	14,0	2.476,1	—	—
Construction	5	4	1	89,6	158,4	31,6	—	13,4	—	—
Transport	5	5	—	2.606,7	1.078,0	392,7	—	345,3	162,8	7,2
Sociétés diverses	2	2	—	25,5	23,6	6,0	—	4,4	—	—
TOTAL...	80	62	18	10.764,5	7.545,5	4.705,6	93,2	3.214,2	244,9	12,3

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	4	4	—	447,0	247,4	34,5	—	29,2	—	—
Sociétés diverses	8	6	2	246,9	57,2	34,0	0,8	23,6	3,4	0,2
TOTAL...	12	10	2	693,9	304,6	68,5	0,8	52,8	3,4	0,2
TOTAL GENERAL...	574	435	139	15.819,2	11.551,2	5.627,2	136,0	3.611,9	3.697,9	167,0

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1955 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	770,7
Coupons d'emprunts de la Colonie	3,1
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	390,2
Coupons d'emprunts d'organismes divers	187,9
	1.351,9
Coupons d'emprunts extérieurs	2,3

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéficière	en perte			bénéfice	perte			
1953 ²	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	32.271 ³	1.493
1954 ²	13.661	9.607	4.054	142.385	92.998	23.734	1.957	13.367	37.584 ³	1.627
1954 Mai	2.580	1.899	681	31.047	23.023	5.255	525	2.859	2.321	110
Juin	1.347	967	380	20.942	13.182	3.436	187	1.728	2.399	114
Juillet	554	420	134	14.453	7.999	4.893	62	3.326	3.331	160
Août	230	165	65	1.320	1.096	211	26	102	2.161	96
Septembre ...	318	223	95	1.541	1.488	247	36	126	2.495	117
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre ...	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre ...	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144
1955 Janvier	123	94	29	2.426	782	247	9	150	3.633	165
Février	171	126	45	678	1.617	232	6	167	3.017	132
Mars	1.592	1.214	378	12.785	10.857	2.187	150	1.199	2.850	125
Avril	2.622	1.918	704	22.906	11.715	2.927	338	1.653	3.530	163
Mai	2.785	2.090	695	34.174	27.382	6.255	362	3.684	2.672	116
Juin	1.491	1.109	382	22.410	12.653	3.938	194	2.099	2.967	132
Juillet	574	435	139	15.819	11.551	5.627	136	3.612	3.698	167

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1954 Moy. mens.	1.115	897	218	49.459 ²
1954 Septembre	1.017	863	154	47.509
Octobre	1.120	862	258	47.767
Novembre	978	833	145	47.913
Décembre	1.267	1.067	200	49.459 ²
1955 Janvier	1.579	733	846	50.305
Février	1.135	788	347	50.652
Mars	1.015	1.117	-102	50.550
Avril	973	1.430	-457	50.093
Mai	993	1.135	-142	49.951
Juin	1.038	1.090	-52	49.899
Juillet . p	1.218	1.023	195	50.094
Août ... p	1.098	920	178	50.272
Septembre p	1.075	904	172	50.444
Octobre . p	1.130	946	184	50.628
Novembre p	1.028	807	221	50.849

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Loi de 1865	Lois coordonnées de 1940		Employés (Lois des 10-8-1925 et 18-6-1930)	Totaux
		Versements obligat. (travailleurs manuels)	Versements facultatifs		
1954 Moy. mens.	4,7		12,3	26,3	
1954 Mars ...	4,6	4,4	14,0	27,1	50,1
Avril	4,2	3,7	13,1	26,4	47,4
Mai	5,9	3,3	13,2	26,1	48,5
Juin	5,1	2,6	12,5	25,6	45,8
Juillet ...	3,4	2,4	12,5	27,0	45,3
Août	3,7	2,2	11,8	25,7	43,4
Septembre .	4,9	1,8	11,9	26,0	44,6
Octobre .	4,8	1,7	11,1	27,1	44,7
Novembre .	4,6	1,7	11,0	25,1	42,4
Décembre .	6,6	1,9	12,0	27,7	48,2
1955 Janvier ...	5,3	1,9	12,7	25,6	45,5
Février ...	4,9	1,6	10,8	25,3	42,6
Mars	6,5	1,6	11,9	26,4	46,4
Avril ...	5,0	1,7	11,0	26,8	44,5
Mai	5,6	1,6	11,4	25,1	43,7

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 229,0 millions de francs en 1952, 227,0 millions de francs en 1953 et 219,3 millions de francs (montant provisoire) en 1954. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, s'élève pour les années 1952, 1953 et 1954 respectivement à 1.225 millions, 1.286 millions et 1.289 millions de francs.

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1953 : 7.222.827 et au 31 décembre 1954 : 6.541.547.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

Périodes	Indice général *	Indices par industries																				Gaz et électricité		
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques briqueteries	Industries verrières	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble				Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs		Chemins de fer 1	Ensemble 1
a) Indice des salaires horaires moyens																								
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1953 Mars	485	497	477	493	492	493	493	440	460	464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	530
Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459	467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464	469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469	478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478	479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486	486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477	480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	507	531	507	509	529	510	512	468	497	489	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
1955 Mars	508	515	496	510	522	512	512	468	491	491	532	513	523	504	486	468	432	535	508	487	467	465	465	556
Juin	514	525	494	518	535	520	521	471	495	499	541	519	530	511	491	469	431	535	505	494	498	461	468	566
Septembre ²	p513																							
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																								
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1953 Mars	470	444	448	453	482	469	465	411	449	448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	529
Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449	449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457	453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458	458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	452	481	474	466	408	468	463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469	467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469	467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	488	467	463	464	492	488	479	426	469	474	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
1955 Mars	490	469	464	464	488	488	479	423	469	474	509	546	528	497	441	467	431	527	528	448	410	—	—	560
Juin	496	470	465	468	489	492	483	424	474	482	516	557	537	505	442	465	432	527	522	458	431	—	—	562
Septembre ²	p496																							
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																								
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427	430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	485
Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427	432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432	435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432	442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444	446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444	448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444	449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	489	460	481	483	523	496	495	500	466	449	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511
1955 Mars	493	462	484	483	518	498	495	500	469	452	521	527	524	501	483	436	442	472	508	511	457	—	—	505
Juin	497	462	487	483	516	501	496	500	471	459	518	540	529	507	478	435	441	472	504	517	479	—	—	505
Septembre ²	p499																							

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages et les industries chimiques.

1 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

2 Etant donné que l'Institut National de Statistique élabore un indice des salaires pour certains secteurs, la présente publication est dorénavant limitée à la communication des indices généraux.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1953 Moyenne	38	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1954 Septembre	38	2,5	124,4	1,4	5,0	169,2	74,3	2,5	3,0	175,6	206,7	201,0	54,1	376,6	260,8
Octobre	38	2,5	139,8	1,5	7,8	172,5	82,8	2,8	3,3	179,3	233,7	201,9	58,1	381,2	291,7
Novembre	38	2,2	130,6	1,4	11,6	175,2	81,7	2,4	2,7	181,2	226,6	210,2	53,6	391,4	280,2
Décembre	38	2,6	126,5	1,9	8,9	196,0	88,7	3,1	3,9	203,6	228,0	225,3	62,6	428,9	290,6
1955 Janvier	38	2,4	131,5	1,5	7,7	177,9	87,2	2,8	3,4	184,5	229,8	205,2	54,4	389,7	284,3
Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3
Mars	38	2,9	149,3	1,6	10,2	185,7	80,8	3,2	4,1	193,4	244,4	216,7	56,4	410,0	300,8
Avril	38	2,3	127,2	1,6	9,6	178,3	84,9	2,9	4,5	185,0	226,2	205,3	53,1	390,3	279,3
Mai	38	2,2	130,7	1,8	8,7	175,4	80,9	2,8	4,0	182,1	224,3	199,3	52,6	381,4	276,9
Juin	38	2,5	123,0	1,8	7,5	195,0	81,7	2,8	3,7	202,1	216,0	223,7	57,5	425,8	273,4
Juillet	38	2,5	134,5	2,0	7,7	175,0	90,3	2,9	4,2	182,3	236,7	195,4	56,2	377,8	292,9
Août	38	2,5	141,2	1,4	4,5	183,1	82,7	2,9	3,7	189,9	232,2	210,4	56,9	400,3	289,1
Septembre	38	2,3	128,5	1,3	4,8	178,3	78,8	3,1	4,2	185,1	216,3	209,1	56,8	394,2	273,0
Octobre	38	2,3	144,3	1,5	9,3	190,9	85,0	3,2	4,1	198,0	242,7	217,7	58,9	415,7	301,6
Novembre	38	2,1	121,2	1,2	6,7	179,8	84,8	2,8	3,6	186,0	216,4	208,4	53,9	394,3	270,2

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en *call money*.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1953 Moyenne	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1954 Moyenne	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1954 Septembre	675	27,2	20,0	28,5	71,3	28,0	71,3	199,1	91	3,67
Octobre	676	27,0	20,8	30,8	77,3	31,7	77,3	217,2	91	4,06
Novembre	677	27,3	21,0	28,6	71,3	27,5	71,3	198,6	91	3,93
Décembre	678	27,6	21,2	33,0	78,3	30,0	78,3	219,5	91	3,94
1955 Janvier	680	29,6	21,1	31,6	82,8	34,5	82,8	231,7	90	4,13
Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67
Mars	680	27,3	20,4	28,9	74,5	29,1	74,5	206,9	91	3,66
Avril	682	27,4	20,7	30,8	73,6	29,9	73,6	207,9	90	3,94
Mai	683	29,2	20,8	27,8	71,7	29,2	71,7	200,4	91	3,75
Juin	683	28,5	20,9	30,7	74,9	28,7	74,9	209,2	91	3,64
Juillet	684	30,1	21,0	34,2	84,0	35,8	84,0	238,1	91	4,13
Août	685	28,0	20,5	30,0	74,8	30,7	74,8	210,4	91	3,78
Septembre	684	27,5	20,4	29,2	72,5	27,9	72,5	202,2	91	3,64
Octobre	690	27,9	21,0	30,5	77,8	31,4	77,8	217,4	91	3,90
Novembre	696	27,5	21,0	30,2	76,8	30,4	76,8	214,2	92	4,04

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1954 Septembre	408	385	426	320	423	550	438	274	417	449	303	317	267	326
Octobre	409	383	426	324	424	550	438	272	422	448	306	322	267	329
Novembre	411	387	432	332	424	550	438	272	422	448	306	322	268	326
Décembre	412	391	433	340	424	550	438	275	423	448	307	322	272	322
1955 Janvier	418	390	439	341	429	550	443	281	429	448	314	327	282	323
Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322
Mars	417	370	418	330	434	550	468	287	431	441	320	336	282	324
Avril	418	370	415	334	434	550	468	287	430	443	318	336	274	328
Mai	418	373	429	340	434	550	468	280	433	446	320	339	274	325
Juin	419	366	450	348	432	551	456	279	434	446	315	339	257	324
Juillet	418	366	429	349	432	551	456	279	432	447	316	339	260	321
Août	419	388	417	339	433	551	458	285	430	447	316	340	260	321
Septembre	420	390	423	344	432	552	458	285	427	447	317	340	261	321
Octobre	420	392	434	345	433	552	458	285	428	448	319	340	269	320
Novembre	420	382	429	349	434	552	459	285	434	447	320	340	270	328

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	487	402	456
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1954 Septembre	246	632	472	381	433	328	493	345	252	468	430	474	393	463
Octobre	261	632	475	382	427	332	496	349	251	469	430	475	392	462
Novembre	284	645	475	380	412	329	499	371	250	469	435	485	396	465
Décembre	312	654	480	377	413	316	498	373	250	469	434	486	394	459
1955 Janvier	351	677	483	385	412	322	496	461	250	469	441	504	395	465
Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483
Mars	310	682	486	386	420	319	491	476	250	470	453	520	402	488
Avril	312	682	486	386	420	322	487	473	246	470	459	524	409	492
Mai	317	682	486	380	415	316	486	444	244	470	456	518	409	488
Juin	380	682	486	378	416	314	487	432	242	470	456	517	409	491
Juillet	450	682	487	380	410	331	489	405	244	470	459	521	410	502
Août	469	680	487	373	402	320	486	395	242	470	464	528	411	514
Septembre	489	678	488	368	391	315	484	378	243	473	467	530	411	530
Octobre	421	669	497	363	385	313	479	361	242	473	467	530	415	521
Novembre	430	668	500	362	384	310	472	381	240	473	472	536	417	533

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45²**
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cent- raal Bureau voor de Statist- iek)	Royau- me-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistra- tion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'in- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1953 Moyenne ...	107	105	138	134	149	139	98
1954 Moyenne ...	105	105	136	136	150	139	99
1954 Septembre ...	105	104	135	134	150	138	99
Octobre	105	104	134	136	150	138	99
Novembre ...	106	104	135	136	151	139	100
Décembre ...	106	104	135	136	153	140	100
1955 Janvier	107	105	136	138	154	140	100
Février	107	105	135	137	154	141	99
Mars	107	104	135	136	153	142	99
Avril	107	105	135	136	152	143	99
Mai	107	104	137	136	152	143	99
Juin	108	105	133	136	153	143	99
Juillet	108	105	134	136	156	146	99
Août	108	105	135	136	156	145	99
Septembre ...	108	106	137	136	p 156	146	99
Octobre	108	106	p 136		p 157		99
Novembre ...	108		p 137		p 159		

1 Base 100 en 1949

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. écon. — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1953 Moyenne .	100,0	100,0	100,0	100,0
1954 Moyenne .	101,3	102,7	99,2	100,0
1954 Septembre	101,7	103,4	99,3	100,0
Octobre ...	100,9	102,2	98,9	100,0
Novembre .	100,8	102,0	98,8	100,0
Décembre .	100,6	101,9	98,7	100,0
1955 Janvier .	100,7	102,0	98,6	100,0
Février ...	100,2	101,3	98,4	100,0
Mars ...	100,0	101,0	98,2	100,5
Avril ...	99,6	99,8	98,8	100,5
Mai	99,2	99,0	98,8	100,5
Juin	99,8	99,9	99,0	100,5
Juillet ...	100,9	101,6	99,4	101,0
Août	101,4	102,3	99,6	101,1
Septembre .	101,8	102,8	99,9	101,2
Octobre ...	101,8	102,8	99,8	101,3
Novembre	102,1	103,0	99,9	102,6

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'ex- traction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond. et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	858	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1953 Moyenne	95	132	385	807	808	417	790	2.505	24,3	3.074
1954 Moyenne	91	126	356	800	598	414	771	2.497	24,0	2.815
1954 Septembre	86	121	343	811	593	417	763	2.427	25,1	4.055
Octobre	88	123	363	329	619	428	765	2.504	25,3	3.874
Novembre	90	124	341	306	585	400	814	2.446	23,8	3.490
Décembre	91	125	372	319	619	426	843	2.579	24,8	2.815
1955 Janvier	86	120	349	309	595	405	845	2.503	24,9	2.273
Février	86	119	312	278	549	385	809	2.333	23,3	1.898
Mars	86	118	370	316	626	445	908	2.665	26,7	1.467
Avril	86	120	339	800	592	414	848	2.493	24,7	1.367
Mai	86	119	326	288	533	397	816	2.410	23,8	1.294
Juin	87	119	357	316	630	414	878	2.595	25,7	1.233
Juillet	81	113	247	210	449	298	672	1.876	19,9	1.031
Août	85	117	354	308	598	372	837	2.469	25,4	860
Septembre	86	119	360	325	626	417	861	2.590	25,7	721
Octobre	89	121	373	346	649	426	897	2.691	25,8	593
Novembre	p		349	322	625	404	857	2.557		502

1 Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37	261	253	202
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42	351	366	280
1954 Moyenne	512	4.592	115	560	47	385	413	302
1954 Juillet	507	4.635	86	516	44	377	393	263
Août	526	4.772	102	505	44	397	421	292
Septembre	522	4.485	124	549	45	404	438	333
Octobre	545	4.478	134	576	44	416	450	344
Novembre	528	4.483	129	571	45	399	440	328
Décembre	558	4.482	140	578	47	427	462	354
1955 Janvier	565	4.300	140	610	49	431	468	348
Février	517	4.320	126	572	51	419	458	343
Mars	577	4.374	167	610	51	477	522	403
Avril	558	4.352	125	572	51	451	493	363
Mai	558	4.309	97	538	51	449	471	346
Juin	540	4.334	109	519	51	440	497	368
Juillet	556	4.347	80	542	51	434	455	287
Août	570	4.336	116	538	50	440	481	359
Septembre	541	4.364	135	574	p51	460	512	395

II. — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1953 Moyenne .	760	5.973	152	6.875	533	1.843	1.292	2.268	618	3.654	5.553	2.013	523
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1954 Juillet ...	555	5.273	185	4.974	401	1.442	1.154	2.011	595	3.270	5.143	1.746	477
Août	723	5.479	173	7.367	463	1.537	1.483	2.762	567	3.279	5.921	2.031	541
Septembre .	758	6.203	166	8.719	566	2.017	1.513	2.543	659	3.437	7.146	2.411	655
Octobre .	861	6.631	164	8.413	595	2.135	1.697	2.754	762	3.351	7.189	2.453	659
Novembre .	781	5.857	228	7.680	608	2.057	1.576	2.664	708	3.420	6.746	2.337	599
Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261	2.901	760	3.565	7.073	2.406	639
1955 Janvier .	823	6.328	223	7.783	576	1.984	1.367	2.766	662	3.190	6.213	2.203	609
Février ...	813	6.316	215	7.727	524	1.876	1.385	2.555	678	3.287	6.203	2.301	563
Mars ...	836	7.170	202	8.629	590	1.999	1.495	2.761	697	3.667	6.964	2.437	598
Avril	823	6.221	225	6.952	515	1.810	1.466	2.705	580	3.262	6.034	2.369	559
Mai	709	6.324	174	6.552	455	1.683	1.297	2.817	534	3.128	5.605	2.273	491
Juin	694	6.927	197	7.876	480	2.003	1.494	2.645	615	3.881	6.319	2.469	617
Juillet ...	514	5.179	192	4.077	341	1.078	1.077	1.988	482	3.187	4.798	1.891	402
Août	555	5.847	205	6.896	423	2.155	1.418	2.723	423	3.192	5.396	2.217	520
Septembre .	676	6.762	159	8.602	512	2.216	1.561	2.653	504	3.889	6.370	2.555	631

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

III. — PRODUCTIONS DIVERSES

56²

Source : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
(milliers de tonnes)						(millions de pièces)				(milliers de tonnes)										
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1953 Moyenne	386	125	163	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0		31,9	16,4	253	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8
1954 Moyenne	365	130	146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5		26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1954 Août	415	132	192	19,6	18,2	9,6	18,7	3,7	214	14,1		0,2	11,7	69	22,2	13,0	17,8	4.371	3,1	29,5
Septembre	403	143	161	17,9	16,6	10,1	22,9	3,7	227	15,7		0,3	13,0	34	26,1	11,8	31,7	3.630	2,9	30,5
Octobre	403	135	167	20,1	18,9	17,9	23,3	4,1	203	13,9		104,3	22,4	105	17,0	12,1	15,7	4.697	3,4	35,9
Novembre	347	142	137	19,7	18,7	17,3	21,9	3,9	174	12,7		171,2	27,2	232	22,9	11,7	13,4	4.513	4,1	39,4
Décembre	331	145	101	20,2	19,1	15,0	24,9	4,2	145	12,1		43,5	15,6	254	18,8	13,1	29,8	4.732	3,1	35,9
1955 Janvier	217	139	88	20,3	19,2	6,9	22,5	3,6	110	10,9		1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6
Février	255	141	102	18,1	17,1	12,5	22,5	4,0	93	9,5		5,0	12,1	209	17,1	10,9	14,0	4.478	4,5	36,5
Mars	237	159	147	20,1	18,9	18,2	25,7	4,6	99	10,2		—	14,1	186	19,6	12,0	18,4	5.046	5,5	44,3
Avril	425	140	159	19,8	18,7	15,9	23,2	4,4	131	12,2		—	12,8	145	18,3	15,3	25,6	4.527	4,3	37,3
Mai	436	157	155	19,1	18,0	2,2	21,9	3,7	214	12,4		0,1	12,6	121	18,8	13,8	13,1	4.365	3,6	35,3
Juin	477	161	136	18,4	17,3	3,4	23,7	4,4	257	14,7		—	12,4	106	23,4	15,1	24,1	5.057	3,4	34,6
Juillet	457	137	156	19,3	18,1	3,0	18,7	2,9	248	13,7		—	13,4	80	24,1	15,5	18,4	3.709	3,0	28,1
Août	449	149	203	19,6	18,3	7,6	20,8	3,7	245	14,5		—	12,7	46	23,7	14,6	14,7	3.575	3,7	30,2
Septembre	493	p161	p158	16,6	15,4	13,1	23,9	4,3	p254	p14,6		0,2	13,2	18	21,9	14,2	28,1	3.525	3,6	32,4
Octobre	p468						p24,1	p4,3				123,9	24,1	106	20,4	11,9	20,1	4.927	3,7	40,0

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberghe; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1954 Août	33,3	411	379	823	24,9	1,6	847
Septembre	34,6	437	394	866	22,2	4,3	884
Octobre	40,2	472	417	929	23,5	7,5	945
Novembre	39,5	471	430	941	15,4	10,6	945
Décembre	44,4	518	446	1.008	13,0	14,3	1.007
1955 Janvier	42,4	503	434	979	22,8	4,6	997
Février	40,1	451	401	892	23,7	1,7	914
Mars	42,1	478	468	988	20,3	5,9	1.003
Avril	33,6	432	430	896	30,8	6,9	920
Mai	30,6	415	426	871	27,5	2,3	896
Juin	30,8	423	421	875	30,9	1,8	904
Juillet	20,9	391	386	798	22,0	10,0	810
Août	28,3	450	420	899	22,7	13,0	908
Septembre	29,8	476	425	931	18,1	6,0	943
Octobre	29,7	480	453	962	12,3	26,6	948

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1954 et 1955 : 218.

1 Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques — Administration du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7)=(1) +(2)+(3) +(4)+(5) +(6)	Imports	Exports	Solde : imports moins exports (10)=(8)-(9)	Total de gaz disponible en Belgique (11)=(7)+(10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1954 Juillet	0,06	1,13	2,98	61	79	8,27	153	0,05	3,73	-3,68	149
Août	0,05	0,86	3,31	63	85	7,82	160	0,07	2,60	-2,53	157
Septembre	0,05	0,82	3,33	64	87	8,34	163	0,05	3,89	-3,84	159
Octobre	0,04	0,76	3,20	66	91	8,99	170	0,05	4,13	-4,08	166
Novembre	0,04	0,73	2,91	66	91	9,58	171	0,08	4,09	-4,01	167
Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171
1955 Janvier	0,04	0,83	2,50	73	94	12,10	182	0,41	4,78	-4,37	178
Février	0,03	0,71	2,29	66	89	11,34	170	0,03	0,29	-0,26	169
Mars	0,04	0,85	2,56	74	102	12,22	192	0,09	4,80	-4,71	187
Avril	0,04	0,76	2,26	63	96	11,20	174	0,05	4,14	-4,09	170
Mai	0,05	0,83	2,27	64	94	11,71	173	0,23	4,45	-4,22	169
Juin	0,06	0,84	2,25	62	94	12,26	171	0,33	4,10	-3,77	167
Juillet	0,06	0,49	2,05	60	90	9,73	162	0,19	4,00	-3,80	159
Août	0,06	0,37	2,12	61	98	10,48	171	0,43	2,51	-2,08	169
Septembre	0,05	0,35	2,21	63	93	12,60	171	0,38	4,31	-3,93	167

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (5) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1954 et 1955) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Octobre	558	560	585	574	715	701	411	427	241	244	600	650	542	595
Novembre	498	524	507	544	920	995	392	433	221	226	565	638	465	515
Décembre	521	576	579	605	1.087	1.160	493	505	248	256	710	781	472	533
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Janvier	445	388	546	543	576	616	447	431	220	223	650	674	623	716
Février	336	347	537	550	550	604	420	423	217	220	610	647	456	527
Mars	476	450	629	626	644	661	402	446	244	247	618	698	588	574
Avril	521	472	641	530	683	604	415	445	240	241	625	664	549	582
Mai	499	422	599	527	655	585	403	424	229	234	620	659	471	521
Juin	435	439	537	486	642	573	411	430	236	241	620	658	404	475
Juillet	520	450	621	486	793	660	438	444	241	231	667	671	403	440
Août	353	476	536	422	699	594	419	422	227	231	616	662	413	425
Septembre	464	402	620	563	695	620	408	446	235	235	637	672	541	591
Octobre	560	513	574	518	701	640	427		244	244	650	696	595	674

* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 562.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.			
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgams	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets sports, voyage
1954 Octobre	108	118	107	110	113	106	146	130	102	114	97	100	98	100	143	107	105	94	92	92	102	84
1954 Novembre	121	114	122	118	117	98	126	102	109	111	96	97	96	92	125	98	117	216	126	139	102	336
1954 Décembre	146	148	174	134	155	91	120	114	141	133	99	111	105	129	163	135	231	238	202	207	151	220
1955 Janvier	102	116	107	109	112	94	86	88	125	104	124	89	108	92	121	97	104	83	97	95	96	32
1955 Février	90	117	109	96	112	81	50	58	79	73	91	105	97	94	117	98	96	76	81	80	91	42
1955 Mars	105	131	125	111	127	113	93	88	91	94	114	108	111	107	111	108	107	88	90	90	101	48
1955 Avril	118	131	127	121	129	116	166	139	115	122	113	114	113	110	125	113	109	99	91	92	114	74
1955 Mai	109	117	110	113	114	102	135	119	112	111	104	119	111	110	129	113	99	87	88	88	110	68
1955 Juin	107	112	102	106	108	103	124	110	132	115	94	116	104	107	108	107	111	80	79	79	111	80
1955 Juillet	118	105	110	114	108	102	133	123	169	133	107	118	112	115	125	116	114	99	83	85	131	115
1955 Août	97	99	96	113	99	65	75	78	98	85	89	104	96	112	112	112	107	89	158	148	113	71
1955 Septembre	111	119	107	114	114	98	106	100	105	103	116	139	127	112	155	119	105	93	178	166	107	48
1955 Octobre	120	126	113	123	121	108	168	147	126	131	106	108	107	114	182	125	109	111	103	105	107	84

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habilleme nt	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1954 Octobre	128	125	87	112	105	115	117	117	101	100	148	79	101	105	98	115	100
1954 Novembre	109	90	67	107	98	110	111	128	106	97	90	93	103	92	88	90	104
1954 Décembre	103	86	82	126	113	136	115	95	105	122	117	125	132	108	131	103	120
1955 Janvier	108	82	131	116	97	124	109	108	92	81	65	88	75	119	92	101	99
1955 Février	73	41	41	107	96	113	101	97	97	86	50	85	72	109	78	74	100
1955 Mars	109	91	90	117	108	122	111	130	108	96	68	105	108	118	84	70	115
1955 Avril	176	145	104	111	106	116	117	134	98	94	74	90	94	81	109	118	107
1955 Mai	137	114	94	112	103	115	106	122	104	95	107	111	116	113	105	127	108
1955 Juin	112	80	115	114	106	115	96	105	92	99	116	95	124	160	121	102	p121
1955 Juillet	113	84	122	110	101	114	89	147	93	102	209	98	124	113	141	115	p108
1955 Août	69	52	44	109	102	114	80	113	97	101	180	102	112	128	90	70	p119
1955 Septembre	93	89	57	116	104	118	111	179	98	96	136	80	108	124	87	95	p117
1955 Octobre	140	144	87														100

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66
(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1953 Moyenne	10,9	36,9	684	834
1954 Moyenne	12,3	42,4	688	819
1954 Novembre	15,0	53,6	657	873
1954 Décembre	14,8	55,4	718	812
1955 Janvier	12,1	37,6	638	720
1955 Février	9,5	32,9	635	709
1955 Mars	9,5	39,6	684	831
1955 Avril	10,8	39,3	717	789
1955 Mai	11,4	46,8	715	815
1955 Juin	12,6	55,3	825	865
1955 Juillet	13,9	42,5	743	746
1955 Août	12,0	40,5	820	821
1955 Septembre	15,9	51,4	735	800
1955 Octobre	19,4	47,4	716	814
1955 Novembre	16,4	52,8	702	746

III. — ABATTAGES DANS LES 67
12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1953 Moyenne	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6
1954 Moyenne	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1954 Octobre	19,5	4,0	9,6	30,0	9,1
1954 Novembre	22,2	4,5	10,0	31,0	12,4
1954 Décembre	23,1	4,8	10,8	33,9	12,4
1955 Janvier	21,4	4,2	9,6	31,3	11,1
1955 Février	20,8	3,9	10,5	30,2	6,5
1955 Mars	23,0	3,9	13,6	32,5	4,1
1955 Avril	19,8	3,2	12,7	29,4	2,9
1955 Mai	21,0	3,2	13,0	31,7	2,2
1955 Juin	20,3	3,1	13,0	31,4	1,7
1955 Juillet	18,4	3,1	10,1	28,0	1,3
1955 Août	21,8	3,6	11,5	34,0	1,8
1955 Septembre	21,7	3,6	9,5	29,7	3,8
1955 Octobre	21,7	3,9	9,3	32,9	9,5

1 Estimation.

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1954 Moyenne	291	557	107	955	956	— 1	100
1954 Juin	299	552	111	962	946	16	98
Juillet	346	511	110	967	951	16	98
Août	351	523	111	985	948	37	96
Septembre	306	569	112	987	947	40	96
Octobre	283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	258	602	114	974	933	41	96
Décembre	266	631	123	1.020	991	29	97
1955 Janvier	p 313	567	98	978	950	28	97
Février	p 265	541	87	893	904	— 11	101
Mars	p 296	623	88	1.007	952	55	94
Avril	p 315	603	90	1.008	930	78	92
Mai	p 316	583	89	988	901	87	91
Juin	p 321	602	89	1.012	915	97	90
Juillet	p 400	519	105	1.024	928	96	91
Août	p 369	589	90	1.048	942	106	90

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

70²

1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1954 Moyenne	264	97	58	322	18,9	630	5.104	162	218	90	470
1954 Août	259	93	54	313	18,4	688	4.952	155	219	81	455
Septembre	280	95	63	343	19,1	638	5.280	172	233	87	492
Octobre	299	106	64	363	19,0	620	5.811	186	239	93	518
Novembre	292	108	61	353	19,7	626	5.832	186	239	89	514
Décembre	290	123	67	357	19,7	641	5.961	180	266	115	562
1955 Janvier	261	117	60	321	p19,8	p634	5.393	160	248	110	518
Février	251	106	60	311	p19,1	p602	5.163	148	255	98	501
Mars	285	118	70	355	p19,8	p627	5.866	162	280	110	551
Avril	280	101	68	348	p19,1	p643	5.760	179	255	109	543
Mai	260	90	67	327	p19,4	p641	5.486	166	254	107	527
Juin	283	96	68	351	p19,1	p657	5.857	181	257	111	549
Juillet	242	78	64	306	p17,0	p691	4.953	149	241	94	484
Août	288	97	65	353	p17,6	p680	5.814	183	257	108	548
Septembre	300	98	68	368	p19,8	p658	5.935	193	262	101	555
Octobre	302	95	69	371			6.210				571

- A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.
 B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.
 C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1953 Moyenne ...	477	5.149	232	2.154	802	694	969	24	254	20
1954 Moyenne ...	470	5.103	194	2.239	794	681	894	27	254	20
1954 Juin	445	4.961	90	2.080	845	672	993	15	247	19
Juillet	434	4.590	83	1.893	794	632	905	14	249	20
Août	455	4.952	82	2.111	883	642	950	29	238	17
Septembre ...	492	5.280	102	2.219	847	709	1.040	93	251	19
Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21
1955 Janvier	518	5.393	112	2.752	852	755	623	22	259	18
Février	501	5.163	108	2.486	861	761	669	20	239	19
Mars	551	5.866	127	2.879	908	872	767	22	268	23
Avril	543	5.760	117	2.507	983	800	1.088	19	225	21
Mai	527	5.486	110	2.346	956	753	1.048	18	236	19
Juin	549	5.857	106	2.521	962	779	1.206	18	245	20
Juillet	484	4.953	88	2.084	924	601	1.004	15	218	19
Août	548	5.814	83	2.509	976	767	1.154	43	264	18

¹ Non compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹70⁴

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
										Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1953 Moyenne ...	2.994	121	1.581	171	261	711	6	138	5	2.019
1954 Moyenne ...	2.867	100	1.546	171	268	636	8	135	3	1.423
1954 Juin	2.844	32	1.433	197	280	746	2	151	3	1.036
Juillet	2.488	36	1.247	169	247	656	1	129	3	975
Août	2.779	32	1.441	192	266	700	14	132	3	1.063
Septembre ...	2.931	38	1.483	184	290	733	58	141	4	1.173
Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429
1955 Janvier	2.833	32	1.834	162	279	391	2	130	3	791
Février	2.636	30	1.626	146	287	417	1	127	3	716
Mars	2.956	32	1.796	151	343	487	2	141	4	691
Avril	3.124	28	1.692	182	318	773	2	126	3	898
Mai	2.889	25	1.504	190	304	749	1	114	2	884
Juin	3.135	26	1.587	197	312	871	2	137	3	929
Juillet	2.515	29	1.264	180	238	696	1	105	2	781
Août	3.078	27	1.580	190	311	827	23	117	3	957

¹ Non compris les transports militaires.

* Le montant pour septembre est de 1.021.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1953 Moyenne ...	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1954 Novembre ...	1.140	2.697	1.212	1.014	130	1.192	3.636	1.646	748	3.694	1.651	916
Décembre ...	1.103	2.726	1.287	951	116	1.182	3.710	1.663	717	3.713	1.677	965
1955 Janvier	1.143	2.837	1.371	986	138	1.381	3.584	1.612	746	3.518	1.585	877
Février	1.047	2.465	1.159	960	119	1.170	3.203	1.454	651	3.237	1.476	777
Mars	1.232	2.926	1.348	1.081	150	1.331	3.953	1.795	794	3.701	1.652	868
Avril	1.162	2.790	1.201	1.025	144	1.391	3.719	1.662	827	3.850	1.727	863
Mai	1.145	2.926	1.663	941	164	1.193	3.665	1.644	701	3.671	1.671	948
Juin	1.069	2.650	1.397	930	159	1.322	3.609	1.636	726	3.569	1.606	923
Juillet	770	1.989	1.088	587	147	673	3.006	1.333	508	3.012	1.344	793
Août	1.236	3.048	1.604	1.083	172	934	3.583	1.607	682	3.887	1.766	1.063
Septembre ...	1.224	3.120	1.660	999	201	1.167	3.802	1.727	722	3.691	1.686	986
Octobre	1.183	2.895		984	189		3.967	1.797	741	3.833	1.717	1.009
Novembre ...	1.263	3.144		1.091	185		3.749	1.688	654	3.775	1.703	993

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1954 Novembre	156	134	142	153	127	92	127	93
Décembre	138	123	102	133	116	98	112	94
1955 Janvier	169	158	135	167	157	173	113	94
Février	151	149	115	152	145	159	121	104
Mars	166	129	83	165	139	130	101	84
Avril	175	140	126	182	137	98	144	169
Mai	176	142	161	168	140	95	138	179
Juin	225	157	148	218	137	143	194	211
Juillet	242	201	183	242	207	120	156	170
Août	186	151	228	199	162	137	184	218
Septembre	179	164	150	171	157	103	152	196
Octobre	166	144		165	151			
Novembre	153	129		149	127			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1953 Moyenne .	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1954 Moyenne .	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1954 Juillet ...	7.146	4.363	3.247	796	15.552	1.859	1.571	1.135	180	4.745	187,7	104,7	77,2	23,2	392,8
Août	7.194	4.240	3.075	706	15.215	1.853	1.491	1.126	163	4.633	183,9	98,1	74,1	21,2	377,3
Septembre .	7.275	4.373	3.111	467	15.226	1.865	1.561	1.175	108	4.758	183,0	95,2	72,8	14,9	365,9
Octobre ...	7.396	4.017	3.251	634	15.298	1.899	1.471	1.243	145	4.758	185,4	93,8	78,9	20,4	378,5
Novembre .	7.306	3.652	3.142	543	14.643	1.844	1.314	1.226	130	4.514	171,9	87,0	76,7	17,8	353,4
Décembre .	6.820	3.203	3.180	607	13.810	1.757	1.225	1.307	141	4.430	177,2	81,8	85,9	18,6	363,5
1955 Janvier ...	6.011	2.757	2.622	469	11.859	1.653	1.094	1.138	109	3.994	165,3	67,2	75,2	15,6	323,3
Février ...	5.936	3.118	2.769	536	12.359	1.599	1.177	1.140	128	4.044	166,2	73,3	75,0	17,2	331,7
Mars	6.417	3.578	3.036	596	13.627	1.792	1.283	1.276	143	4.494	178,7	83,7	81,8	19,4	363,6
Avril	7.070	3.996	3.504	644	15.214	1.842	1.417	1.352	156	4.767	183,4	99,1	85,6	20,6	388,7
Mai	7.584	4.205	3.710	699	16.198	1.938	1.478	1.369	163	4.948	196,1	102,2	90,5	22,6	411,4
Juin	7.200	4.534	3.928	768	16.430	1.869	1.629	1.524	182	5.204	186,4	111,4	93,3	25,3	416,4
Juillet ...	6.870	4.224	3.672	824	15.590	1.738	1.459	1.428	197	4.822	171,3	104,6	91,1	27,3	394,3

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grais- ses d'origine animale ou végétale	(5) Produits Chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- pale- ment d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.	
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1954 Octobre	1.694	192	2.413	1.148	110	566	2.417	1.609	564	110	10.823	2.631		
Novembre ...	1.669	185	2.616	913	129	590	2.335	1.574	508	83	10.602	2.903		
Décembre ...	1.790	224	2.557	1.146	117	577	2.493	1.759	488	84	11.235	3.069		
1955 Janvier	1.636	154	3.010	1.093	158	550	2.336	1.729	386	79	11.131	3.140		
Février	1.599	154	2.539	1.041	169	570	2.556	1.735	455	63	10.881	3.184		
Mars	1.731	173	2.762	1.234	215	681	2.965	2.198	591	128	12.678	3.308		
Avril	1.338	172	2.495	1.092	233	668	2.485	1.990	546	115	11.134	2.872		
Mai	1.448	174	2.368	1.314	208	586	3.052	2.011	504	67	11.732	2.815		
Juin	1.548	197	2.354	1.127	165	609	2.470	1.987	510	107	11.074	2.602		
Juillet	1.265	165	2.701	1.183	149	595	2.918	1.990	477	90	11.533	2.818		
Août	1.473	148	2.959	1.183	143	608	2.510	1.608	523	97	11.252	2.560		
Septembre ...	1.619	182	2.667	1.278	140	606	2.791	1.778	620	109	11.790	2.655		
Octobre											p13.028	p2.852		
<i>Exportations.</i>														
1954 Novembre ...	552	16	971	779	53	740	6.175	1.068	442	85	10.881	4.448	+ 279	102,6
Décembre ...	457	18	958	832	84	706	6.139	1.004	430	56	10.684	4.364	- 551	95,1
1955 Janvier	356	13	850	859	86	792	6.092	1.468	400	93	11.009	4.341	- 122	98,9
Février	352	20	861	708	101	811	6.295	1.058	391	88	10.685	4.774	- 196	98,2
Mars	384	15	981	784	115	894	7.017	1.426	430	75	12.121	4.628	- 557	95,6
Avril	376	19	840	617	150	806	6.388	1.333	406	149	11.084	4.715	- 50	99,6
Mai	321	19	795	568	103	795	5.904	1.136	390	144	10.175	4.674	-1.557	86,7
Juin	416	20	932	862	94	760	7.114	1.222	401	155	11.976	4.244	+ 902	108,1
Juillet	384	23	764	733	96	574	5.364	1.046	364	106	9.454	4.132	-2.079	82,0
Août	336	29	825	716	63	730	5.828	1.232	441	119	10.319	4.166	- 933	91,7
Septembre ...	341	22	797	914	71	848	6.853	1.198	538	132	11.714	4.324	- 76	99,4
Octobre	513	19	905	922	75	818	8.103	1.457	567	160	13.539	4.746	p+ 511	p103,9
Novembre ...											p11.812	p5.089		
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1954 Octobre	342	10,1	2.200	1.218	9,4	141	149	36,6	5,6	1,5	4.113			
Novembre ...	350	10,0	2.011	969	11,7	120	146	27,9	5,1	1,5	3.652			
Décembre ...	319	11,2	1.850	1.175	10,0	112	145	33,0	4,9	1,3	3.661			
1955 Janvier	246	8,6	1.863	1.135	13,5	117	126	30,2	3,8	1,5	3.545			
Février	234	8,4	1.828	1.060	13,6	97	137	33,7	4,1	1,4	3.417			
Mars	242	9,8	2.033	1.211	17,6	125	149	36,4	5,4	2,4	3.832			
Avril	188	9,9	2.199	1.127	19,0	141	150	36,6	5,2	1,6	3.877			
Mai	240	9,9	2.259	1.348	16,8	109	145	32,7	5,2	1,1	4.167			
Juin	258	10,6	2.463	1.183	13,2	117	172	32,8	5,5	1,6	4.256			
Juillet	191	9,4	2.345	1.226	11,8	112	150	40,1	5,1	0,9	4.092			
Août	231	8,7	2.562	1.275	11,9	106	152	42,1	5,1	1,8	4.396			
Septembre ...	257	9,9	2.499	1.358	11,2	108	163	26,9	6,1	1,7	4.441			
Octobre											p4.568			
<i>Exportations.</i>														
1954 Novembre ...	82	0,9	356	908	4,2	269	742	25,1	4,6	54,3	2.446			
Décembre ...	76	1,0	310	989	6,8	281	722	21,2	4,6	36,4	2.448			
1955 Janvier	51	0,6	270	1.059	6,7	303	754	31,4	4,7	55,7	2.536			
Février	62	0,7	236	888	7,2	292	684	22,6	4,7	40,6	2.238			
Mars	56	0,6	343	977	8,6	307	839	33,0	4,6	50,2	2.619			
Avril	57	0,8	401	695	10,6	304	791	37,3	4,7	49,3	2.351			
Mai	56	1,2	400	592	7,4	303	739	29,6	4,4	44,2	2.177			
Juin	99	1,9	514	950	6,6	308	850	25,5	5,3	61,2	2.822			
Juillet	71	2,2	460	797	6,7	209	664	33,4	4,0	40,6	2.288			
Août	53	3,0	464	759	4,6	346	777	26,3	4,8	39,9	2.477			
Septembre ...	51	2,1	489	904	5,3	356	814	27,0	5,1	55,3	2.709			
Octobre	85	1,0	459	957	5,4	303	941	29,4	6,0	66,4	2.853			
Novembre ...											p2.321			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1954 Novembre	167	135	302	134	43	177	3.096	1.974	4.070
Décembre	186	159	345	155	54	209	3.420	1.180	4.600
1955 Janvier	215	280	495	178	118	296	5.345	3.521	8.866
Février	195	256	451	170	128	298	4.078	3.074	7.152
Mars	191	231	422	156	86	242	3.750	2.051	5.801
Avril	161	127	288	130	41	171	2.987	933	3.920
Mai	147	137	284	112	39	151	3.135	1.087	4.222
Juin	125	122	247	98	39	137	2.351	937	3.288
Juillet	121	134	255	90	36	126	2.618	1.031	3.649
Août	109	99	208	83	28	111	1.905	646	2.551
Septembre	109	105	214	81	29	110	1.878	658	2.536
Octobre				82	31	113			
Novembre				97	33	130			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													

Moyenne journalière par mois

1954 Novembre ...	—	—	23	176,8	42,8	26,1	32,5	39,5	15,6	11,9	5,0	0,9	2,5
Décembre ...	—	—	22	208,7	46,7	30,4	39,4	48,6	18,6	13,7	6,2	2,0	3,1
1955 Janvier	—	—	30	295,8	62,8	44,6	54,3	65,7	26,1	19,2	12,5	4,6	6,0
Février	—	—	24	297,5	60,6	45,6	53,4	64,2	28,4	20,2	12,9	5,3	6,9
Mars	—	—	24	242,4	50,5	37,9	43,9	54,0	20,8	16,4	10,2	3,8	4,9
Avril	—	—	23	170,6	37,0	26,3	32,7	42,4	14,7	9,9	4,8	0,5	2,3
Mai	—	—	28	151,0	31,7	22,9	29,3	38,9	13,0	9,2	3,7	0,3	2,0
Juin	—	—	24	136,9	28,2	21,1	25,1	36,5	12,3	8,6	3,0	0,3	1,8
Juillet	—	—	29	125,8	24,5	19,8	22,4	34,4	11,9	8,4	2,4	0,3	1,7
Août	—	—	23	110,9	21,8	17,6	18,8	30,4	10,4	7,4	2,5	0,3	1,7
Septembre	—	—	23	109,9	23,1	17,0	19,2	29,4	9,5	7,4	2,3	0,3	1,7
Octobre	—	—	29	113,0	24,0	16,5	21,5	28,7	9,6	7,9	2,6	0,4	1,8
Novembre ...	—	—	23	129,9	27,5	19,4	25,7	32,6	10,3	8,4	3,4	0,6	2,0

Moyenne journalière par semaine

1955 Novembre ...	6	12	5	125,7	26,2	18,4	25,8	32,0	9,8	8,1	3,1	0,4	1,9
	13	19	6	124,4	26,5	18,8	24,2	31,1	9,9	8,3	3,2	0,5	1,9
	20	26	6	130,3	27,3	19,5	25,9	32,8	10,4	8,4	3,3	0,7	2,0
	27	3/12	6	138,5	29,9	20,6	27,0	34,5	11,0	8,8	3,7	0,9	2,1

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1953 Moyenne	158,0	87,8	245,8	116,6	67,0	183,6	41,4	20,8	62,2
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1954 Novembre	109,2	67,6	176,8	82,5	51,9	134,4	26,8	15,6	42,4
Décembre	134,5	74,2	208,7	102,1	53,1	155,2	32,5	21,0	53,5
1955 Janvier	217,9	77,9	295,8	123,1	55,3	178,4	94,8	22,6	117,4
Février	228,2	69,3	297,5	118,3	51,6	169,9	109,9	17,8	127,7
Mars	177,9	64,5	242,4	108,7	47,7	156,4	69,2	16,8	86,0
Avril	107,6	63,0	170,6	84,7	45,1	129,8	22,9	17,9	40,8
Mai	90,6	60,4	151,0	69,1	42,8	111,9	21,5	17,6	39,1
Juin	79,4	57,5	136,9	58,4	39,4	97,8	21,0	18,1	39,1
Juillet	72,9	52,9	125,8	54,5	35,8	90,3	18,4	17,1	35,5
Août	63,0	47,9	110,9	48,3	34,5	82,8	14,7	13,4	28,1
Septembre	63,9	46,0	109,9	47,2	34,2	81,4	16,7	11,8	28,5
Octobre	66,4	46,6	113,0	48,1	34,0	82,1	18,3	12,6	30,9
Novembre	79,8	50,1	129,9	60,5	36,1	96,6	19,3	14,0	33,3

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1954	Septembre ...	6,1	0,7	1,1	0,9	2,9	2,1	14,3	5,1	16,6	1,8	1,2	1,0	18,9	9,5	3,0	7,4	11,5	—	—	4,5	4,5	0,3	10,9	0,9	125,2
	Octobre	3,9	0,6	1,1	0,9	4,0	1,9	13,5	4,9	15,1	1,7	1,1	1,0	18,4	8,6	3,0	7,0	11,0	—	—	5,3	4,5	0,3	10,8	0,7	119,3
	Novembre ...	9,1	0,6	1,1	1,0	4,9	1,9	17,2	5,6	15,8	2,0	1,1	1,0	19,1	9,7	3,4	7,4	11,5	—	—	5,6	4,5	0,4	10,7	0,8	134,4
	Décembre ...	12,9	0,6	1,3	1,3	5,8	1,9	24,8	7,0	17,4	1,9	1,2	1,0	20,9	11,4	4,0	8,1	12,1	—	—	5,4	4,4	0,3	10,7	0,8	155,2
1955	Janvier	14,7	0,7	1,4	1,6	6,9	2,1	34,4	8,4	19,2	2,0	1,3	1,1	23,0	13,0	4,1	9,3	13,3	—	—	5,4	4,4	0,4	10,9	0,8	178,4
	Février	14,3	0,7	1,3	1,4	6,6	2,1	33,1	7,8	18,2	1,8	1,3	1,1	22,5	10,9	3,5	9,2	12,8	—	—	5,3	4,3	0,4	10,5	0,8	169,9
	Mars	13,2	0,7	1,3	1,3	5,5	2,1	29,1	7,3	16,9	1,8	1,2	1,0	21,6	9,1	3,2	9,1	11,9	—	—	5,0	4,0	0,3	10,0	0,8	156,4
	Avril	10,4	0,5	1,1	1,0	3,0	1,9	18,4	5,8	14,8	1,6	1,1	1,0	20,4	7,9	2,9	8,5	10,8	—	—	4,1	3,8	0,3	9,5	1,0	129,8
	Mai	6,7	0,4	1,0	0,9	2,2	1,5	13,5	4,8	12,8	1,4	1,1	0,9	19,6	7,3	2,6	7,4	9,8	—	—	4,1	3,6	0,3	9,0	1,0	111,9
	Juin	5,4	0,4	0,9	0,8	1,8	1,3	10,9	3,9	10,8	1,3	0,9	0,8	18,1	7,1	2,6	5,8	8,6	—	—	3,3	3,4	0,2	8,6	1,0	97,9
	Juillet	4,8	0,4	0,9	0,7	1,8	1,2	9,8	3,6	10,1	1,2	0,9	0,7	17,2	6,6	2,4	5,1	8,1	—	—	2,1	3,3	0,2	8,3	0,9	90,3
	Août	4,0	0,4	0,7	0,6	1,6	1,0	8,8	3,3	9,2	1,2	0,8	0,7	15,3	7,1	2,1	4,5	7,4	—	—	2,1	3,2	0,2	7,8	0,8	82,8
	Septembre ...	4,1	0,4	0,7	0,6	1,9	1,1	8,5	3,1	8,7	1,1	0,7	0,7	14,7	6,1	1,8	4,5	7,0	—	—	3,4	3,3	0,2	7,9	0,9	81,4
Chômeurs partiels et accidentels																										
1954	Septembre ...	0,7	0,4	2,4	0,3	0,6	0,2	2,1	0,9	2,8	0,4	0,3	0,1	9,5	4,1	1,8	1,4	1,7	4,8	1,3	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	36,8
	Octobre	0,8	0,4	2,0	0,3	0,5	0,2	2,9	1,1	3,1	0,5	0,3	0,2	8,9	4,7	2,6	1,8	1,8	4,3	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	38,1
	Novembre ...	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	3,9	1,5	3,3	0,5	0,3	0,2	9,1	6,4	3,3	1,8	1,9	4,7	1,8	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,4
	Décembre ...	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5	0,3	6,4	2,3	4,1	0,7	0,3	0,1	11,3	9,4	4,3	2,3	2,3	4,1	1,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,0	53,5
1955	Janvier	2,5	1,8	0,3	2,5	1,3	0,4	54,3	6,0	6,6	0,7	0,5	0,2	14,1	9,7	2,6	3,1	4,8	3,4	1,1	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	117,4
	Février	3,2	2,9	0,2	5,2	1,6	0,3	64,0	7,1	6,5	0,5	0,4	0,2	13,6	6,7	1,9	2,8	5,0	3,6	0,5	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	127,7
	Mars	1,7	1,6	0,1	1,8	1,0	0,4	35,9	4,7	4,7	0,5	0,3	0,2	12,8	5,6	2,4	2,5	3,6	4,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	86,0
	Avril	0,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5	1,7	1,2	3,0	0,4	0,3	0,2	14,7	4,9	2,4	2,3	2,1	4,2	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	40,8
	Mai	0,7	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3	1,6	0,9	2,7	0,5	0,4	0,2	14,9	4,3	2,9	1,9	1,9	4,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,5	0,0	39,1
	Juin	1,3	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3	1,5	0,8	2,4	0,4	0,3	0,2	12,7	5,3	4,6	1,6	1,7	3,9	0,0	0,3	0,4	0,0	0,4	0,0	39,0
	Juillet	1,0	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	1,3	0,8	2,2	0,4	0,3	0,2	12,7	5,2	4,0	1,6	1,7	2,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	35,5
	Août	0,7	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	1,3	0,8	1,8	0,4	0,2	0,2	10,3	4,3	1,8	1,3	1,4	1,8	0,0	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	28,1
	Septembre ...	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,3	1,9	0,7	1,9	0,3	0,2	0,1	9,0	3,8	1,4	1,3	1,4	3,3	0,2	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	28,5
Total des chômeurs contrôlés																										
1954	Septembre ...	6,8	1,1	3,5	1,2	3,5	2,3	16,4	6,0	19,4	2,2	1,5	1,1	28,4	13,6	4,8	8,8	13,2	4,8	1,3	4,8	4,8	0,3	11,3	0,9	162,0
	Octobre	4,7	1,0	3,1	1,2	4,5	2,1	16,4	6,0	18,2	2,2	1,3	1,1	27,3	13,3	5,6	8,8	12,8	4,3	0,7	5,6	4,8	0,4	11,3	0,7	157,4
	Novembre ...	10,0	1,0	1,3	1,4	5,3	2,2	21,1	7,1	19,1	2,5	1,4	1,2	28,2	16,1	6,7	9,2	13,4	4,7	1,8	5,9	4,8	0,5	11,1	0,8	176,8
	Décembre ...	13,9	1,3	1,7	2,0	6,3	2,2	31,2	9,3	21,5	2,6	1,5	1,1	32,2	20,8	8,3	10,4	14,4	4,1	1,0	5,8	4,8	0,4	11,1	0,8	208,7
1955	Janvier	17,2	2,5	1,6	4,2	8,2	2,4	88,7	14,5	25,8	2,7	1,7	1,3	37,1	22,7	6,7	12,4	18,1	3,4	1,1	5,8	4,8	0,5	11,5	0,9	295,8
	Février	17,5	3,6	1,5	6,6	8,2	2,3	97,1	14,9	24,7	2,4	1,6	1,3	36,1	17,6	5,4	12,0	17,8	3,6	0,5	5,7	4,6	0,5	11,1	0,8	297,5
	Mars	14,9	2,3	1,4	3,1	6,5	2,5	65,0	12,0	21,6	2,3	1,5	1,2	34,4	14,7	5,6	11,6	15,5	4,3	0,4	5,4	4,4	0,4	10,6	0,8	242,4
	Avril	10,8	0,7	1,2	1,2	3,4	2,4	20,1	7,1	17,8	2,0	1,4	1,2	35,0	12,8	5,3	10,8	12,9	4,2	0,1	4,5	4,3	0,4	10,0	1,0	170,6
	Mai	7,4	0,7	1,1	1,0	2,5	1,7	15,1	5,7	15,6	1,9	1,4	1,1	34,5	11,6	5,4	9,3	11,7	4,0	0,0	4,4	4,0	0,3	9,5	1,1	151,0
	Juin	6,7	0,7	1,1	0,8	2,2	1,6	12,4	4,6	13,3	1,7	1,2	1,0	30,8	12,4	7,2	7,4	10,4	3,9	0,0	3,6	3,7	0,3	8,9	1,0	136,9
	Juillet	5,9	0,6	1,0	0,8	2,0	1,5	11,1	4,4	12,3	1,6	1,2	0,9	29,8	11,8	6,4	6,7	9,8	2,0	0,0	2,4	3,6	0,3	8,7	1,0	125,8
	Août	4,7	0,6	0,8	0,8	1,9	1,2	10,0	4,1	11,1	1,6	1,0	0,8	25,6	11,3	3,9	5,8	8,8	1,8	0,0	2,3	3,6	0,2	8,2	0,8	110,9
	Septembre ...	4,9	0,7	0,9	0,7	2,3	1,4	10,4	3,8	10,6	1,4	0,9	0,8	23,6	9,9	3,2	5,8	8,4	3,3	0,2	3,7	3,5	0,3	8,3	0,9	109,9

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.279	3.910	2.587	2.560	3.035	2.742	2.696	2.585
Prêts au jour le jour	1.922	1.607	2.397	2.112	2.164	2.556	1.786	2.229
Banquiers	4.021	4.127	4.739	4.038	3.926	4.115	4.051	4.049
Maison-mère, succursales et filiales ...	788	784	741	896	933	659	526	541
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.337	3.645	4.549	3.927	3.948	4.122	3.799	3.777
Portefeuille-effets	41.929	44.896	44.063	43.624	43.914	41.421	42.461	43.624
a) Portefeuille commercial ²	13.013	14.487	13.225	13.242	13.095	11.171	12.296	12.778
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.514	9.115	8.934	8.790	8.695	7.465	9.436	10.546
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	19.402	21.294	21.904	21.592	22.124	22.785	20.729	20.300
Reportis et avances sur titres	1.190	1.124	1.156	1.425	1.466	1.433	1.382	1.489
Débiteurs par acceptations	8.981	9.121	8.867	8.713	9.060	8.869	8.782	8.707
Débiteurs divers	17.336	17.365	17.937	18.273	18.932	19.181	19.257	19.210
Portefeuille-titres	21.967	21.593	22.372	21.984	22.094	21.929	21.931	21.925
a) Valeurs de la réserve légale	247	248	279	280	279	279	279	279
b) Fonds publics belges	19.049	19.072	19.617	19.390	19.513	19.350	19.305	19.391
c) Fonds publics étrangers	263	147	319	63	64	64	64	86
d) Actions de banques	1.064	1.060	1.064	1.074	1.075	1.075	1.077	1.077
e) Autres titres	1.344	1.066	1.093	1.177	1.163	1.161	1.206	1.092
Divers	806	1.217	726	755	912	806	852	946
Capital non versé	4	4	5	4	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	104.560	109.393	110.139	108.311	110.389	107.838	107.528	109.087
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	6	6	7	7	7	7	7	6
Immeubles	909	910	933	937	946	954	957	947
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	265	265
Créances sur filiales immobilières	280	283	280	284	290	295	294	296
Matériel et mobilier	119	122	124	125	124	128	127	128
Total de l'immobilisé ...	1.571	1.578	1.601	1.610	1.624	1.641	1.650	1.642
Total général actif.....	106.131	110.971	111.740	109.921	112.013	109.479	109.178	110.729
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	508	460	1.213	400	602	439	453	464
Emprunts au jour le jour	14	—	5	33	20	12	26	30
Banquiers	6.834	8.344	8.001	7.215	7.637	7.471	7.489	7.981
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.526	1.822	1.948	1.958	1.823	1.768	1.544	1.702
Acceptations	8.981	9.121	8.868	8.713	9.060	8.869	8.782	8.706
Autres valeurs à payer à court terme	1.755	2.177	2.595	1.903	2.819	2.490	2.254	2.132
Créditeurs pour effets à l'encaissement	800	765	802	859	778	787	754	778
Dépôts et comptes courants	72.547	75.317	74.951	75.230	75.585	73.555	74.006	74.818
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	62.289	64.421	63.983	64.270	64.541	63.849	63.657	64.045
b) A plus d'un mois	10.258	10.896	10.968	10.960	11.044	9.706	10.349	10.773
Obligations et bons de caisse	3.079	3.188	3.249	3.301	3.356	3.408	3.472	3.543
Montants à libérer sur titres et partic.	854	686	645	722	706	634	638	642
Divers	2.551	2.410	2.650	2.720	2.672	3.093	2.808	2.971
Total de l'exigible ...	99.449	104.240	104.927	103.054	105.058	102.526	102.226	103.767
C. Non exigible :								
Capital	3.958	3.962	3.966	4.006	4.003	4.003	4.003	4.014
Fonds indispos. par prime d'émission	157	160	166	179	179	179	179	178
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .	251	252	283	284	283	283	283	283
Réserve disponible	2.242	2.277	2.320	2.317	2.411	2.411	2.411	2.411
Provisions	74	80	78	81	79	77	76	76
Total du non exigible ...	6.682	6.731	6.813	6.867	6.955	6.953	6.952	6.962
Total général passif.....	106.131	110.971	111.740	109.921	112.013	109.479	109.178	110.729

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par eux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août et 30 septembre 1955 respectivement à 6.859, 6.054, 6.544, 7.102, 7.329, 9.330, 7.285 et 6.591 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1955, ces dépôts s'élevaient respectivement à 9.948, 10.005, 10.051, 10.066 et 10.098 millions de francs.

(millions de francs)

Rubriques	1955 20 octobre	1955 27 octobre	1955 8 novembre	1955 9 novembre	1955 17 novembre	1955 24 novembre	1955 1er décembre	1955 8 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	45.994	45.993	45.487	45.487	46.088	46.088	46.088	46.263
Avoirs sur l'étranger	458	368	408	413	416	304	75	284
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	9.329	9.329	9.286	9.286	9.445	9.445	9.402	9.402
b) pays membres de l'U.E.P.	592	768	1.172	1.354	771	1.129	1.386	1.569
c) autres pays	836	838	852	870	873	848	843	823
Débiteurs pour change et or, à terme ...	576	524	12	13	8	8	—	506
Effets commerciaux sur la Belgique	4.997	6.674	6.474	5.873	4.065	4.088	4.716	3.421
Avances sur fonds publics	209	334	403	363	442	279	552	399
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	7.555	7.340	8.180	9.060	9.070	8.230	9.530	9.445
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	998	1.619	760	83	83	83	83	83
c) autres effets publics belges	83	61	69	152	148	84	132	105
Monnaies divisionnaires et d'appoint	748	700	684	698	720	729	710	725
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	1	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.910	1.913	1.913	1.911	1.913	1.909	1.908	1.914
Immeubles, matériel et mobilier	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	784	784	782	782	785	786	791	787
Divers	707	720	732	795	799	793	836	854
	111.498	113.687	112.936	112.862	111.347	110.525	112.774	112.302

PASSIF

Billets en circulation	104.853	104.573	106.065	105.581	104.576	104.104	106.282	105.466
Comptes courants :								
Trésor public {								
Compte ordinaire ...	7	5	4	6	3	2	3	3
Comptes Accord de Coop. Economique	56	56	56	56	56	56	56	56
Banques à l'étranger : comptes ordin.	191	178	181	174	174	193	180	185
Comptes courants divers	1.050	3.531	1.842	2.151	1.605	1.077	1.222	1.058
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	185	188	206	194	227	246	247	241
Autres pays	1.020	1.070	1.060	1.103	1.070	1.046	1.053	1.057
<i>Total des engagements à vue.</i>	107.362	109.601	109.414	109.265	107.711	106.724	109.043	108.066
Provision spéciale (convention du 14-9-54) : S.N.C.I.	25	25	—	—	—	—	—	—
Devises étrangères et or à livrer	673	617	72	141	135	183	90	594
Caisse de Pensions du Personnel	784	784	782	782	785	786	791	787
Divers	736	742	750	756	798	914	932	937
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518
	111.498	113.687	112.936	112.862	111.347	110.525	112.774	112.302

SITUATIONS MENSUELLES

85³

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre
ACTIF								
Encaisse or	5.749	5.754	5.758	5.765	5.769	5.776	5.781	5.786
Avoirs en monnaies convertibles	3.931	3.977	3.894	3.933	3.844	3.968	3.863	3.797
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	63	2	0,4	82	21	8	32
Certificats du Trésor belge	1.656	1.531	1.256	1.082	887	630	525	525
Autres avoirs	1.261	1.206	848	463	819	1.169	988	550
Avoirs en autres monnaies	30	33	27	23	28	28	17	32
Monnaies étrangères et or à recevoir	—	—	—	—	—	35	41	41
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	30	26	44	89	99	76	53	69
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	—	—	31	51	199	22	2	24
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	13	8	18	15	20	8	9	6
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	505	502	534	796	790	790	795	796
Immeubles, matériel et mobilier	146	151	148	155	161	161	164	167
Divers	59	80	81	98	89	111	140	117
	17.374	17.324	16.634	16.463	16.780	16.788	16.379	15.935

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.628	4.567	4.536	4.783	4.977	4.936	4.873	4.757
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	5.872	5.955	6.036	7.509	7.469	6.428	6.171	5.812
Ruanda-Urundi	409	395	392	396	393	929	916	873
Comptes courants divers	3.403	3.873	3.560	2.280	2.231	2.386	2.417	3.008
Valeurs à payer	233	183	154	176	152	140	104	124
<i>Total des engagements à vue</i>	14.545	14.973	14.678	15.144	15.222	14.819	14.481	14.574
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	34	40	40
Engagements en francs belges :								
A vue	644	518	760	579	795	1.056	952	520
A terme	1.340	1.075	630	178	63	33	38	18
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	269	164	8	4	8	8	8	8
En autres devises	12	7	6	9	7	7	20	6
Monnaies étrangères et or à livrer	85	90	41	12	129	259	249	161
Divers	289	307	242	268	287	303	322	339
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	40	40	119	119	119	119	119	119
	17.874	17.324	16.634	16.463	16.780	16.788	16.379	15.935

Mois		Comptes Chèques postaux 1	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2
1954	Août	3,65	1954	Août	1,70
	Septembre	3,67		Septembre	1,78
	Octobre	4,06		Octobre	1,81
	Novembre	3,93		Novembre	1,89
	Décembre	3,94		Décembre	2,15
1955	Janvier	4,13	1955	Janvier	1,90
	Février	3,67		Février	1,75
	Mars	3,66		Mars	1,93
	Avril	3,94		Avril	1,96
	Mai	3,75		Mai	1,88
	Juin	3,64		Juin	2,01
	Juillet	4,13		Juillet	2,02
	Août	3,78		Août	1,90
	Septembre	3,64		Septembre	1,90
	Octobre	3,90		Octobre	1,96

1 Voir tableau no 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Dates	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **							
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *	Total				Stock de monnaie scripturale
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (3) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) / (10)	(12)	
1950 30-6	4,5	87,3	90,7	5,8	0,7	17,0	39,4	57,1	62,9	153,6	59,0	
30-9	4,7	86,4	89,9	6,9	0,6	16,9	39,2	56,7	63,6	153,5	58,6	— 0,1
31-12	4,8	88,6	92,3	6,5	1,0	17,6	38,7	57,3	63,8	156,1	59,1	+ 2,6
1951 31-3	4,9	86,0	89,6	6,9	0,5	17,0	40,3	57,8	64,7	154,3	58,1	— 1,8
30-6	5,2	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7	+ 2,8
30-9	5,5	91,6	96,0	6,9	0,6	17,4	41,7	59,7	66,6	162,6	59,0	+ 5,5
31-12	5,4	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8	+ 5,9
1952 31-3	5,5	94,8	99,0	7,3	0,5	18,3	44,8	63,6	70,9	169,9	58,3	+ 1,4
30-6	5,6	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6	+ 1,7
30-9	5,6	96,0	100,3	7,0	0,5	19,1	45,4	65,0	72,0	172,3	58,2	+ 0,7
31-12	5,5	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	58,5	+ 2,2
1953 31-3	5,5	97,3	101,4	6,9	0,5	18,7	45,8	65,0	71,9	173,3	58,5	— 1,2
30-6	5,5	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4	+ 2,5
30-9	5,6	100,1	104,4	7,3	0,5	19,7	46,3	66,5	73,8	178,2	58,6	+ 2,4
31-12	5,6	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7	+ 2,1
1954 31-3	5,6	98,8	102,9	7,5	0,5	19,6	46,4	66,5	74,0	176,9	58,2	— 3,4
30-6	5,6	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2	+ 5,4
30-9	5,5	101,2	105,2	7,9	0,5	19,1	47,5	67,1	75,0	180,2	58,4	— 2,1
31-12	5,4	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1	+ 3,4
1955 31-3	5,2	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1
30-6	5,0	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9
30-9	5,0	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	— 0,2
31-10	4,9	106,3	109,5	6,4	1,7	20,7	50,8	73,2	79,6	189,1	57,9	+ 1,7

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES
(en milliards de francs)

85⁴

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et créances obligataires sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique				Divers				Sous déduction de					Différence (20) — (21) à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Total	Dettes de l'Etat	Dette obligatoire d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit professionnel et du Fonds Monétaire autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Comptes pour balance	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale						
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)													Total	Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor	Ecart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)		Emprunts obligataires (banques de dépôts)
1950 30 juin	90,7	57,1	5,8	62,9	153,6	+38,6	- 5,0	+1,4	35,0	107,9	0,8	2,6	111,3	27,3	30,4	-0,6	+1,5	-2,1	+1,3	173,7	-13,9	-1,5	-	-4,5	-0,2	153,6	
En p.c. de (20)	52,2	32,9	3,3	36,2	88,4	22,2	2,9	0,8	20,1	62,1	0,5	1,5	64,1	15,7	30,4	0,3	0,9	1,2	0,7	100,0	8,0	0,9	-	2,6	0,1	88,4	
31 décembre .	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	- 6,5	+1,9	30,7	105,6	0,8	4,1	110,5	33,2	36,6	+1,2	+0,9	-2,2	+2,4	176,7	-13,7	-1,9	-	-4,7	-0,3	156,1	
En p.c. de (20)	52,2	32,4	3,7	36,1	88,3	20,0	3,7	1,1	17,4	59,7	0,5	2,3	62,5	18,8	36,6	0,7	0,5	1,2	1,3	100,0	7,8	1,1	-	2,6	0,2	88,3	
1951 30 juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	-10,8	+1,2	30,1	107,7	0,9	1,8	110,4	34,6	39,5	+1,2	+1,1	-1,8	+1,6	177,2	-12,9	-1,5	-0,3	-5,0	-0,4	157,1	
En p.c. de (20)	52,0	32,9	3,7	36,6	88,6	22,4	6,1	0,7	17,0	60,8	0,5	1,0	62,3	19,5	39,5	0,7	0,6	1,0	0,9	100,0	7,3	0,9	0,2	2,8	0,2	88,6	
31 décembre .	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	-13,4	+1,7	38,5	113,1	1,0	1,6	115,7	36,2	42,1	+1,4	+0,7	-2,0	+2,1	192,6	-14,6	-2,4	-1,1	-5,4	-0,6	168,5	
En p.c. de (20)	51,5	32,2	3,8	36,0	87,5	26,1	7,0	0,9	20,0	58,7	0,5	0,8	60,0	18,8	42,1	0,7	0,4	1,0	1,1	100,0	7,6	1,2	0,6	2,8	0,3	87,5	
1952 30 juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-11,4	+2,7	47,5	115,7	1,0	0,8	117,5	33,7	40,3	+0,1	+0,1	-1,2	+1,0	198,8	-18,3	-1,5	-1,3	-5,3	-0,8	171,6	
En p.c. de (20)	50,6	32,3	3,4	35,7	86,3	28,3	5,7	1,3	23,9	58,2	0,5	0,4	59,1	16,9	40,3	0,1	0,1	0,6	0,5	100,0	9,2	0,7	0,7	2,7	0,4	86,3	
31 décembre .	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,0	0,3	116,5	36,5	43,3	+0,4	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5	
En p.c. de (20)	50,4	32,2	3,7	35,9	86,3	25,2	2,1	1,8	24,9	56,9	0,5	0,2	57,6	18,0	43,3	0,2	-	0,8	0,1	100,0	9,2	0,8	0,7	2,5	0,5	86,3	
1953 30 juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,0	0,7	120,2	36,1	43,7	-0,9	+0,6	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8	
En p.c. de (20)	50,4	32,5	3,4	35,9	86,3	24,0	2,0	1,3	23,3	58,2	0,5	0,3	59,0	17,7	43,7	0,4	0,3	0,7	0,8	100,0	9,5	0,8	0,2	2,6	0,6	86,3	
31 décembre .	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,1	-	121,5	38,7	45,4	+0,1	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3	
En p.c. de (20)	50,5	32,0	3,4	35,4	85,9	25,0	2,3	1,3	24,0	57,4	0,5	-	57,9	18,5	45,4	-	-	0,9	0,5	100,0	9,8	0,7	0,1	2,6	0,9	85,9	
1954 30 juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,2	0,2	123,3	38,2	46,2	+0,6	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3	
En p.c. de (20)	49,3	33,1	3,8	36,9	86,2	23,5	2,3	1,4	22,6	57,6	0,6	0,1	58,3	18,0	46,2	0,3	0,5	0,9	1,2	100,0	9,3	0,7	-	2,6	1,2	86,2	
31 décembre .	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,4	1,2	122,5	41,7	49,8	+2,0	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6	
En p.c. de (20)	49,4	32,2	3,4	35,6	85,0	23,4	1,7	0,7	22,4	55,5	0,6	0,6	56,7	19,3	49,8	0,9	0,5	0,5	0,7	100,0	9,9	0,9	-	2,8	1,4	85,0	
1955 30 juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	1,9	0,9	123,9	43,0	50,1	+2,1	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6	
En p.c. de (20)	49,0	32,4	3,3	35,7	84,7	23,9	2,1	1,2	23,0	54,7	0,9	0,4	56,0	19,4	50,1	0,9	0,6	0,9	1,0	100,0	10,2	0,8	-	2,8	1,5	84,7	

* Y compris les comptes d'organismes parasétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(mouvements en milliards de francs)

85⁴

Semestres	Variations du stock monétaire	Variations des liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Solde des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics *	Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Mouvements des crédits d'es-compte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux, logés dans les organismes monétaires	Variations de l'écart entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la C.N.C.P.	Divers		Comptes pour balance	Total
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total									Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Soldes des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17) = de (7) à (16)
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	-0,2	+0,4	—	+0,2	+ 2,7	-12,3	+ 5,5	+1,8	+ 5,9	-0,2	-0,1	+1,8	-0,6	-0,1	+1,0	+ 2,7
1951 1 ^{er} semestre	+ 1,0	-0,8	-0,4	+0,3	-0,9	+ 0,1	+ 1,3	+ 0,1	-2,1	+ 1,4	-0,3	-0,1	—	+0,2	+0,4	-0,8	+ 0,1
2 ^e semestre	+11,4	+1,7	+0,9	+0,8	+3,4	+14,8	+ 9,2	+ 4,5	+0,4	+ 1,6	-0,4	-0,2	+0,2	-0,4	-0,2	+0,1	+14,8
Total ...	+12,4	+0,9	+0,5	+1,1	+2,5	+14,9	+10,5	+ 4,6	-1,7	+ 3,0	-0,7	-0,3	+0,2	-0,2	+0,2	-0,7	+14,9
1952 1 ^{er} semestre	+ 3,1	+3,7	-0,9	+0,2	+3,0	+ 6,1	+ 7,0	+ 3,7	-0,3	- 2,5	+0,1	-0,2	-1,3	-0,6	+0,8	-0,6	+ 6,1
2 ^e semestre	+ 2,9	+0,3	+0,1	+0,1	+0,5	+ 3,4	- 0,6	+ 1,5	+0,7	+ 2,8	+0,1	-0,2	+0,3	-0,2	-0,4	-0,6	+ 3,4
Total ...	+ 6,0	+4,0	-0,8	+0,3	+3,5	+ 9,5	+ 6,4	+ 5,2	+0,4	+ 0,3	+0,2	-0,4	-1,0	-0,8	+0,4	-1,2	+ 9,5
1953 1 ^{er} semestre	+ 1,3	+0,7	—	-0,9	-0,2	+ 1,1	- 1,1	+ 1,7	+0,9	- 0,4	—	-0,2	-1,3	+0,7	+0,2	+0,6	+ 1,1
2 ^e semestre	+ 4,5	+1,3	-0,1	-0,3	+0,9	+ 5,4	+ 0,1	+ 4,2	—	+ 2,6	-0,1	-0,7	+1,0	-0,5	-0,5	-0,7	+ 5,4
Total ...	+ 5,8	+2,0	-0,1	-1,2	+0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,9	+0,9	+ 2,2	-0,1	-0,9	-0,3	+0,2	-0,3	-0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} semestre	+ 2,0	-1,0	+0,1	-0,1	-1,0	+ 1,0	- 3,8	+ 1,5	+1,2	- 0,5	-0,2	-0,6	+0,5	+0,9	—	+2,0	+ 1,0
2 ^e semestre	+ 1,3	+1,7	+0,4	—	+2,1	+ 3,4	- 0,9	- 1,2	+2,0	+ 3,5	-0,5	-0,4	+1,4	—	+0,7	-1,2	+ 3,4
Total ...	+ 3,3	+0,7	+0,5	-0,1	+1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+3,2	+ 3,0	-0,7	-1,0	+1,9	+0,9	+0,7	+0,8	+ 4,4
1955 1 ^{er} semestre	+ 4,0	+1,1	-0,3	—	+0,8	+ 4,8	+ 1,9	+ 0,5	+1,7	+ 1,3	-0,1	-0,5	+0,1	+0,3	-0,8	+0,4	+ 4,8
Total des cinq années ...	+34,0	+8,5	+0,2	+0,1	+ 8,8	+42,8	+ 0,8	+22,0	+6,3	+15,7	-1,6	-3,2	+2,7	-0,2	+0,1	+0,2	+42,8

* Mouvement des crédits directs au Trésor + solde des opérations en capital avec l'étranger des pouvoirs publics.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1955 7 avril	1955 5 mai	1955 9 juin	1955 7 juillet	1955 4 août	1955 8 septembre	1955 6 octobre	1955 10 novembre
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	100	127	171	184	200	200	200	200
Monnaies divisionnaires	11	12	14	15	15	15	15	17
Comptes courants postaux	25	26	36	34	24	27	32	33
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	197	198	198	197	229	267	273	295
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	190	190	190	190	190	190	190	190
Avances spéciales à l'Etat ⁵	118	110	120	99	95	98	76	51
Portefeuille d'escompte	1.221	1.112	1.065	1.125	1.098	1.138	1.129	1.082
<i>Effets escomptés sur la France</i>	645	589	585	644	593	635	624	554
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	33	29	23	17	9	7	25	43
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	543	494	457	464	496	496	480	485
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	152	197	192	231	233	162	234	256
Avances à 30 jours sur effets publics	16	20	11	19	13	9	12	13
Avances sur titres	9	10	8	9	10	8	9	10
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	13	20	14	15	28	15	17	22
Divers	48	48	47	46	47	47	48	49
Total ...	2.781	2.751	2.747	2.845	2.863	2.857	2.916	2.899

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.601	2.566	2.549	2.645	2.657	2.669	2.733	2.705
Comptes courants créditeurs	120	121	131	134	131	121	115	119
<i>Compte courant du Trésor public</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopé- ration économique</i>	7	11	12	11	9	7	4	1
<i>Comptes courants des banques et insti- tutions financières françaises et étran- gères</i>	49	48	50	49	50	49	47	55
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engage- ments à vue</i>	64	62	69	74	72	65	64	63
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	60	64	67	66	75	67	68	75
Total ...	2.781	2.751	2.747	2.845	2.863	2.857	2.916	2.899

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953.

⁵ Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1894, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet	1955 10 août	1955 7 septembre	1955 5 octobre	1955 9 novembre	1955 7 décembre
-----------	---------------	----------------	-------------------	-----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.760	1.810	1.810	1.860	1.785	1.785	1.785	1.835
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800	1.850
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800	1.850

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.742	1.778	1.795	1.834	1.781	1.769	1.772	1.828
Au Département bancaire	33	47	30	41	19	31	28	22
	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800	1.850

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	283	279	275	258	287	271	262	288
Autres titres :								
Escomptes et avances	20	20	29	26	26	37	40	22
Titres	14	14	16	16	17	16	17	17
Billets	33	47	30	41	19	31	28	22
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	352	362	352	343	351	357	349	351

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	4	4	3	3	3
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	22	10	19	24	10	19	16	11
Trésor, compte spécial	5	7	0,5	2	3	2	3	3
Autres dépôts :								
Banquiers	244	248	247	230	253	251	247	249
Autres comptes	63	79	68	68	66	67	65	70
	352	362	352	343	351	357	349	351

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet	1955 10 août	1955 7 septembre	1955 5 octobre	1955 9 novembre	1955 7 décembre
ACTIF								
Certificats-or	20.128	20.145	20.156	20.146	20.145	20.153	20.172	20.137
Fonds de rachat des billets des F.R.	855	846	835	844	848	841	832	863
Total des réserves de certificats-or	20.983	20.991	20.991	20.990	20.993	20.994	21.004	21.000
Billets F.R. d'autres banques	197	179	157	209	205	239	221	237
Autres encaisses	375	329	312	358	330	353	318	299
Escompte et avances	720	391	599	565	598	650	1.201	978
Prêts à l'économie privée	1	1	—	—	1	1	1	1
Acceptations achetées directement	16	16	15	12	16	18	17	17
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	2	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	943	893	1.123	1.261	1.039	1.007	1.302	1.355
Certificats	9.960	8.274	8.274	2.520	2.520	2.520	2.520	2.520
Billets	9.959	11.646	11.646	17.400	17.399	17.399	17.400	17.400
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	23.664	23.615	23.845	23.983	23.760	23.728	24.024	24.077
Détenus en vertu d'une convention de rachat	118	—	4	—	—	104	—	296
Total des fonds publics	23.782	23.615	23.849	23.983	23.760	23.832	24.024	24.373
Total des prêts et des fonds publics	24.519	24.023	24.463	24.560	24.375	24.503	25.243	25.369
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	3.982	3.811	3.941	3.751	3.600	4.184	3.949	4.164
Immeubles	56	57	57	58	59	59	60	60
Autres avoirs	157	170	149	209	176	135	175	210
Total actif ...	50.269	49.560	50.070	50.135	49.738	50.467	50.970	51.339

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	25.486	25.709	26.018	25.963	26.187	26.131	26.413	26.781
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.123	18.483	18.475	18.497	18.207	18.507	18.554	18.647
Trésor américain — compte général ...	458	289	468	499	475	481	616	469
Etrangers	357	402	383	459	377	389	400	442
Autres	435	393	451	390	374	388	388	427
Total dépôts	20.373	19.567	19.777	19.845	19.433	19.765	19.958	19.985
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.276	3.122	3.098	3.176	2.941	3.367	3.425	3.372
Autres engagements et dividendes courus	18	20	14	14	15	18	21	22
Total exigible ...	49.153	48.418	48.907	48.998	48.576	49.281	49.817	50.160

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	292	294	296	297	297	298	300	300
Surplus (section 7)	661	661	661	661	661	661	661	661
Surplus (section 13b)	28	28	27	27	27	27	27	27
Autres comptes de capital	135	159	179	152	177	200	165	191
Total passif ...	50.269	49.560	50.070	50.135	49.738	50.467	50.970	51.339
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	28	27	25	25	27	27	29	27
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	3	4	3	3	3	3	3	2
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	45,8 %	46,4 %	45,8 %	45,8 %	46,0 %	45,7 %	45,3 %	44,9 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK

86⁴

(millions de florins)

Rubriques	1955 9 mai	1955 6 juin	1955 4 juillet	1955 8 août	1955 5 septembre	1955 10 octobre	1955 7 novembre	1955 5 décembre
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	501	501	454	325	322	322	322	322
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	99	33	30	27	26	27	29	30
<i>sur titres, etc.</i> ²	97	32	29	26	25	25	26	28
<i>sur produits et cédules</i>	2	1	1	1	1	2	3	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	300	300	300	300	300	300	300	300
Lingots et monnaies	3.051	3.068	3.071	3.074	3.077	3.090	3.207	3.282
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.031	3.046	3.046	3.046	3.046	3.057	3.171	3.241
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	20	22	25	28	31	33	36	41
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.567	1.575	1.548	1.545	1.472	1.471	1.405	1.366
Moyens de paiement étrangers	1	1	7	0,4	0,4	0,1	0,3	0,2
Créances en florins résultant d'accords de paiement	215	222	204	206	218	251	214	223
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision	192	192	149	150	150	150	151	150
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	28	29	32	33	36	37	39	45
	5.955	5.922	5.796	5.661	5.602	5.649	5.668	5.719
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	26	26	26	26	26	26	26	26
Réserves spéciales	103	103	103	103	103	103	103	103
Fonds de pension	45	45	—	—	—	—	—	—
Fonds de prévis. du personnel temporaire	2	2	2	2	2	1	1	2
Billets en circulation (émissions ancien.)	28	28	28	28	28	28	28	28
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.611	3.626	3.695	3.694	3.772	3.752	3.786	3.831
Accréditifs en circulation	—	—	7	—	—	—	6	—
Comptes courants	1.989	1.947	1.794	1.674	1.552	1.631	1.608	1.626
<i>Trésor public</i>	736	630	522	351	357	345	196	338
<i>Trésor public, compte spécial</i>	612	611	534	521	514	514	514	490
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	504	581	590	614	499	574	725	595
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	61	55	67	114	112	125	96	109
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	23	21	21	20	22	21	20	19
<i>Autres engagements</i>	53	49	60	54	48	52	57	72
Engagements libellés en monnaies étrang.	97	90	82	66	46	31	32	24
Comptes divers	34	35	39	48	53	57	58	59
	5.955	5.922	5.796	5.661	5.602	5.649	5.668	5.719
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	21	21	21	18	18	18	18	18
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	17	17	57	54	30	25	27	31
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	162	163	163	165	164	166	168	170
Créances comprises dans le poste « créances en florins résultant d'accords de paiement » et consolidées suite à des conventions avec certains pays débiteurs.	—	—	—	—	—	32	30	29

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 30 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre	1955 30 novembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	569	580	581	581	582	582	594	612
Surplus de valeur d'or	766	781	784	784	784	784	801	825
Fonds publics étrangers *	449	454	470	514	584	627	625	628
Effets sur l'étranger *	71	73	76	70	74	75	76	75
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	338	322	370	417	388	384	395	294
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.939	2.783	2.859	3.007	2.866	2.839	3.210	3.282
Effets payables en Suède *	16	16	15	13	13	15	15	15
Prêts nantis *	237	303	422	29	55	144	14	66
Avances en comptes courants *	—	7	5	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	55	54	54	54	53	53	53	53
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	24	27	28	28	28	29	27	24
Chèques et effets bancaires	5	5	10	3	8	8	3	7
Autres valeurs actives intérieures	36	38	33	32	32	34	31	32
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	6.133	6.071	6.335	6.160	6.095	6.202	6.472	6.541
PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.857	4.792	4.923	4.735	4.775	4.861	4.925	5.029
Effets bancaires	3	4	3	7	6	6	3	5
Dépôts en comptes chèques :	205	207	330	333	237	193	391	295
Institutions officielles	100	105	183	94	106	97	106	142
Banques commerciales	101	99	142	237	126	89	281	149
Autres déposants	4	3	5	2	5	7	4	4
Dépôts	98	97	96	95	95	150	149	203
Comptes d'ajustements de change	339	339	339	339	339	339	339	339
Autres engagements	20	23	35	43	35	45	57	61
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	81	79	79	78	78	78	78	79
Total ...	6.133	6.071	6.335	6.160	6.095	6.202	6.472	6.541

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi no 326 du 4 juin 1954 est de 5.500 millions de kr.; à partir du 3 juin 1955, la loi no 310 a porté ce montant à 5.800 millions de Kr.

(milliards de liras)

Rubriques	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre	1955 31 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	6	6	6	8	8	8	7	6
Portefeuille d'escompte	283	270	264	263	270	291	296	303
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	95	124	104	121	93	90	78	93
Disponibilités en devises à l'étranger	69	66	68	71	74	76	76	76
Titres émis ou garantis par l'Etat	49	47	47	47	46	46	46	46
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	694	688	698	706	727	753	776	790
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	78	48	75	41	95	67	118	92
Placements en titres pour le compte du Trésor	313	308	315	315	330	320	335	330
Services divers pour le compte de l'Etat .	16	13	16	14	13	7	10	4
Dépenses diverses	4	5	6	16	17	19	20	22
Total de l'actif ...	2.182	2.145	2.174	2.177	2.248	2.252	2.337	2.337
PASSIF								
Billets en circulation	1.434	1.422	1.421	1.428	1.508	1.481	1.506	1.496
Chèques et autres dettes à vue ³	15	14	17	20	19	18	16	15
Comptes courants à vue	46	47	48	57	64	66	67	59
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	502	483	503	474	486	510	566	587
Créditeurs divers	131	122	127	127	120	121	130	127
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire	—	—	—	—	—	—	—	—
spécial	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	48	50	50	53	32	35	29	29
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	4	5	6	16	17	19	21	22
Total du passif et du patrimoine ...	2.182	2.145	2.174	2.177	2.248	2.252	2.337	2.337
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.870	2.766	2.923	3.349	4.289	4.179	3.822	3.706
Escomptes effectués	90	123	36	31	98	143	41	38
Avances effectuées	314	373	295	353	337	349	276	342
Opérations au comptant liquidés par les Chambres de compensation	5.382	5.224	4.961	5.133	5.568	5.022	5.101	5.779
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	6	6	6	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend valeurs et assignations	13	12	14	14	16	14	14	13

BANK DEUTSCHER LÄNDER
(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet	1955 6 août	1955 7 septembre	1955 7 octobre	1955 7 novembre	1955 7 décembre
ACTIF								
Or	3.061	3.106	3.195	3.285	3.370	3.463	3.587	3.665
Avoirs auprès de banques étrangères	7.651	7.999	8.120	8.254	8.324	8.424	8.542	8.520
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	937	779	727	719	635	591	523	607
Avoirs en comptes chèques postaux	63	75	80	66	87	76	78	81
Effets sur l'intérieur	691	737	872	1.116	1.147	1.358	1.708	2.188
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	—	18	—	19	85	88	54	147
Monnaies divisionnaires allemandes	69	66	61	55	61	51	50	36
Prêts sur créances de compensation	22	35	48	12	15	27	29	36
Avances et crédits à court terme	179	116	171	115	108	106	114	108
Titres	35	23	23	23	23	24	24	23
Créances sur les pouvoirs publics	2.006	1.528	1.528	1.529	1.530	1.532	1.533	1.533
a) <i>créances de compensation</i>	1.384	906	906	907	908	910	911	911
b) <i>titres d'obligation</i>	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	115	113	116	113	122	58	65	84
	15.220	14.986	15.332	15.697	15.898	16.189	16.698	17.419

PASSIF

Billets en circulation	12.016	11.928	12.314	12.381	12.343	12.785	12.590	13.036
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	1.099	1.095	589	786	934	442	858	804
b) des Administrations de l'Etat : ...	497	478	941	1.059	1.299	1.816	2.085	2.421
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> .	324	301	294	313	291	309	269	261
<i>autres avoirs</i>	173	177	647	746	1.008	1.507	1.816	2.160
c) administrations alliées	344	362	338	307	297	275	260	244
d) autres	176	96	88	84	34	29	48	17
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	446	407	383	368	266	206	210	243
Autres valeurs passives	300	278	337	370	383	294	305	312
a) <i>provisions</i>	211	210	181	181	181	181	182	181
b) <i>autres</i>	89	68	156	189	202	113	123	131
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	242	242	242	242	242	242	242	242
	15.220	14.986	15.332	15.697	15.898	16.189	16.698	17.419

BANQUE NATIONALE SUISSE
86⁸
(millions de francs suisses)

Rubriques	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet	1955 6 août	1955 7 septembre	1955 7 octobre	1955 7 novembre	1955 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	6.184	6.150	6.200	6.267	6.268	6.366	6.416	6.561
Disponibilités à l'étranger	570	628	725	637	562	580	577	580
<i>pouvant servir de couverture</i>	570	628	725	637	562	580	577	580
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	80	83	101	106	118	118	101	116
<i>Effets de change</i>	80	83	100	103	101	113	101	115
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	1	3	17	5	—	1
Avances sur nantissement	35	33	64	57	50	58	64	66
Titres	46	46	46	46	46	46	46	46
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	46	46	46	46	46	46	46	46
Correspondants en Suisse	11	12	15	11	11	10	11	16
Autres postes de l'actif	27	29	29	30	31	35	46	41
Total ...	6.953	6.981	7.180	7.154	7.086	7.213	7.261	7.426

PASSIF								
Fonds propres	47	47	47	47	47	47	47	47
Billets en circulation	4.984	4.976	5.039	5.043	5.069	5.136	5.142	5.231
Engagements à vue	1.774	1.805	1.937	1.906	1.813	1.867	1.907	1.985
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.166	1.191	1.314	1.362	1.353	1.394	1.487	1.506
<i>Autres engagements à vue</i>	608	614	623	544	460	473	420	479
Autres postes du passif	148	153	157	158	157	163	165	163
Total ...	6.953	6.981	7.180	7.154	7.086	7.213	7.261	7.426

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION
86⁹
(au 30 novembre 1955)
(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	4 août 1955	3,50	Grande-Bretagne	24 février 1955	4,50
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 janvier 1955	9,—
Belgique	4 août 1955	3,— ¹	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	19 novemb. 1955	2,75	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	25 mai 1955	6,—	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Suède	19 avril 1955	3,75
Bank of New-York)	18 novemb. 1955	2,50	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Turquie	28 juin 1955	4,50
France	2 décemb. 1954	3,—			

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	30 septembre 1955		31 octobre 1955		30 novembre 1955		PASSIF	30 septembre 1955		31 octobre 1955		30 novembre 1955	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	657.702	40,0	635.950	37,8	715.607	41,8	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	77.496	4,7	78.003	4,6	50.442	2,9	Actions libérées de 25 %	125.000	7,6	125.000	7,4	125.000	7,3
III. Portefeuille réescomptable :	295.672		313.490		269.012		II. Réserves :	20.949	1,3	20.949	1,3	20.949	1,2
1. Effets de commerce et acceptations de banque	41.888	2,6	41.561	2,5	41.250	2,4	1. Fonds de Réserve légale	7.606		7.606		7.606	
2. Bons du Trésor	253.784	15,4	271.929	16,2	227.762	13,3	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	115.127	7,0	108.056	6,4	106.496	6,2	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	464.403		517.723		587.883	
V. Fonds à terme, avances et dépôts :	151.848		144.740		138.390		1. Banques centr. p ^r leur compte :						
1. à 3 mois au maximum	70.185	4,3	63.084	3,8	56.741	3,3	a) de 3 à 6 mois	10.334	0,6	10.336	0,6	10.337	0,6
2. de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	b) à 3 mois au maximum	68.201	4,2	116.452	6,9	150.300	8,8
3. de 6 à 12 mois	6.442	0,4	6.442	0,4	6.442	0,4	c) à vue	380.338	23,1	357.373	21,3	363.079	21,2
4. à plus d'un an	75.221	4,6	75.214	4,5	75.207	4,4	2. Autres déposants :						
VI. Effets et placements divers :	275.983		330.712		362.110		a) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	30.605	1,8
1. Bons du Trésor.							b) à 3 mois au maximum	—	—	31.003	1,9	31.003	1,8
a) à 3 mois au maximum	77.706	4,7	103.190	6,1	40.906	2,4	c) à vue	5.530	0,3	2.559	0,2	2.559	0,2
b) de 3 à 6 mois	43.079	2,6	58.437	3,5	121.103	7,1	IV. Dépôts à court terme et à vue (monnaies) :	892.477		874.368		834.531	
c) de 6 à 12 mois	15.476	0,9	15.136	0,9	15.173	0,9	1. Banques centr. p ^r leur compte :						
d) à plus d'un an	31.110	1,9	31.244	1,9	31.378	1,8	a) à plus d'un an	75.976	4,6	76.132	4,5	75.799	4,4
2. Autres effets et placem. divers :							b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum	90.368	5,5	104.339	6,2	135.088	7,9	c) de 6 à 9 mois	13.323	0,8	13.348	0,8	13.372	0,8
b) de 3 à 6 mois	721	0,0	719	0,0	1.418	0,1	d) de 3 à 6 mois	17.144	1,0	17.168	1,0	17.192	1,0
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	e) à 3 mois au maximum	671.203	40,8	653.142	38,9	646.628	37,8
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	f) à vue	88.197	5,4	94.079	5,6	67.600	3,9
e) à plus d'un an	17.523	1,1	17.647	1,0	17.044	1,0	2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :						
VII. Actifs divers	1.640	0,1	886	0,1	1.266	0,1	a) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de la Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	4,2	68.291	4,1	68.291	4,0	b) à vue	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif</i> ...	1.643.759	100,0	1.680.128	100,0	1.711.614	100,0	3. Autres déposants :						
							a) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	3	0,0
							b) à 3 mois au maximum	10.715	0,7	3.575	0,2	12.734	0,7
							c) à vue	15.919	1,0	16.924	1,0	1.203	0,1
							V. Divers	15.995	1,0	17.152	1,0	18.315	1,1
							VI. Compte de profits et pertes :	3.987	0,2	3.987	0,2	3.987	0,2
							Report à nouveau	3.987		3.987		3.987	
							VII. Provision pour charges éventuelles	120.948	7,4	120.949	7,2	120.949	7,1
							<i>Total passif</i> ...	1.643.759	100,0	1.680.128	100,0	1.711.614	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
<i>Total</i> ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
					<i>Total</i> ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenues en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1956 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

 88¹

 Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable
 en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Déc. 1951	Juin 2 1952	Déc. 1952	Juin 1953	Déc. 1953	Juin 1954	Déc. 1954	Juin 1955	Oct. 1955
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	251,9
c) Solde du compte courant (dollars)	—	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	50,6	3,3
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	72,3	—
II. Soldes init. débit, attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	399,4	378,7
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Danemark	—	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	122,7 ^b	115,1
France	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	148,9	140,7
Islande	—	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,6	5,2
Italie	—	—	—	—	12,0	33,9	122,3	116,9	182,7 ^a	165,4 ^a
Pays-Bas	—	23,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	9,7	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	107,3	111,9
Royaume-Uni	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	275,9	338,3
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2
	—	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	872,3	906,8
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit, attribués à titre de prêt ¹										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
VII. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1320,5
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold init. crédit, attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	162,3	169,0
Allemagne	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	1,0	2,7
Italie	—	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	182,8	178,8
Portugal	—	42,0	—	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	—	—
Suède	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	9,0	15,9
Suisse	—	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	123,8	111,4
	—	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	778,9	777,8
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—
Allemagne	—	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	233,5	248,1
Autriche	—	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—	—
Italie	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—
Portugal	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	—	—
	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	233,5	248,1
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	20,0	20,0
VI. Divers	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	2,7	3,0
	565,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1320,5

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — ¹ Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — ² Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — ³ Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — ⁴ Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955) et 42,4 millions d'unités de compte (octobre 1955) accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

1^{er} juillet 1950 au 31 octobre 1955

(millions d'unités de compte)

A — POSITION BRUTE ET POSITION CUMULATIVE NETTE					B — POSITION COMPTABLE CUMULATIVE					
Pays membres (et leurs zones monétaires) *	Position brute Total des excédents ou déficits bilatéraux		Intérêts montant net payé (—) ou reçu (+) par le pays membre d	Position nette cumulative au 31 octobre 1955 excédent (+) ou déficit (—) (b+c+d) 1	Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de septembre 1955 excédent (+) ou déficit (—) f	Opérations effectuées au titre du mois d'octobre 1955		Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois d'octobre 1955 excédent (+) ou déficit (—) du pays membre (f+g+h) 1 3	Quotas j	« Rallonges » facilités de règlement au delà des quotas créditeurs (C) ou débiteurs (D) 5
	Excédents (+) b	Déficits (—) c				Ajustements reflétant les versements échelonnés bilatéraux effectués au titre du mois d'octobre 1955 (égaux à quatre fois le crédit remboursé) 2 g	Excédent (+) ou déficit (—) comptable pour octobre 1955 h			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Autriche	372,0	467,9	+ 2,7	— 93,2	+ 16,0	— 0,5	— 4,7	+ 10,8	168,0	—
U.E.B.L.	1.602,0	811,1	+ 25,6	+ 816,6	+ 666,3	— 6,4	+ 15,7	+ 675,6	864,0 ⁴	—
Danemark	594,2	814,9	— 6,8	— 227,5	— 470,9	+ 1,7	+ 8,9	— 460,4	468,0	36,4 D
France	1.182,9	1.996,4	— 24,7	— 838,2	— 570,8	+ 8,2	— 20,1	— 582,7 ⁸	1.248,0	91,0 D
Allemagne	2.675,6	1.173,2	+ 28,7	+ 1.531,2	+ 2.170,3	— 3,3	+ 25,6	+ 2.192,6	1.200,0	{ 950,1 C ⁶ 350,0 C
Grèce	170,5	460,9	+ 0,0	— 290,4	néant	—	néant	néant ⁸	108,0 ⁴	—
Islande	7,1	33,0	— 0,3	— 26,2	— 20,5	+ 0,1	— 0,4	— 20,7	36,0	3,2 D
Italie	841,0	1.308,2	— 1,4	— 468,6	— 639,9	—	— 21,5	— 661,5	492,0	328,0 D ⁷
Pays-Bas	1.485,5	1.088,7	+ 12,8	+ 409,6	+ 706,6	— 4,1	+ 12,9	+ 715,4	852,0	—
Norvège	467,3	726,2	— 6,7	— 265,6	— 450,1	+ 1,8	+ 0,5	— 447,8	480,0	29,6 D
Portugal	270,8	289,4	+ 3,6	— 15,0	— 55,1	—	— 2,5	— 57,6	168,0	—
Suède	842,0	771,2	+ 8,6	+ 79,4	+ 56,5	— 2,9	+ 10,2	+ 63,8	624,0	—
Suisse	886,9	554,0	+ 13,6	+ 346,5	+ 445,1	— 2,9	+ 3,4	+ 445,6	600,0	250,0 C
Turquie	286,4	632,4	— 6,5	— 352,5	— 334,7	—	+ 4,1	— 330,6	120,0	—
Royaume-Uni	2.900,3	3.457,1	— 47,1	— 603,9	— 1.318,5	+ 8,3	— 42,9	— 1.353,2	2.544,0	155,0 D
Totaux ...	14.584,5	14.584,5	+ 95,6 — 93,5	+ 3.183,2 — 3.181,1	+ 4.060,8 — 3.860,6	+ 20,1	+ 81,2 — 92,2	+ 4.103,7 — 3.914,4		

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

1 La différence entre la position cumulative nette (colonne e) et la position comptable cumulative (colonne i) correspond à l'effet net des facteurs suivants : utilisation de ressources existantes, de soldes initiaux et de ressources spéciales; règlements spéciaux effectués au 1^{er} juillet 1952 dans le cas de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Portugal; ajustements et règlements opérés lors du renouvellement de l'U.E.P. le 1^{er} juillet 1954; ajustements effectués à l'ouverture des opérations le 1^{er} août 1955; remboursements initiaux effectués par l'Islande au titre des opérations du mois de décembre 1954; remboursement initial additionnel fait par le Danemark à l'U.E.B.L., au titre des opérations de juillet 1955; versements échelonnés au titre de l'amortissement effectués jusqu'à ce jour, ainsi que les versements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union lors des opérations de janvier 1955; solde des montants en or versés par la France et la Grèce au delà de leurs quotas et remboursables conformément à l'article 10 bis; les trois premiers versements effectués en remboursement du crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P.

2 Ces ajustements n'entraînent aucun versement d'or; ils sont opérés pour maintenir la position comptable cumulative (colonne i) à un montant quadruple de la dette ou de la créance de chaque pays.

3 La position comptable cumulative est égale au quadruple de la dette ou de la créance de chaque pays, sauf dans les cas suivants :

Turquie :	quota débiteur utilisé	120,0
	règlement entièrement en or ou en dollars en vertu de l'article 13 (a) au delà de son quota débiteur	210,6

De même : la France et le Portugal ayant préféré régler temporairement en or (ou en dollars) une fraction de leur déficits comptables qui aurait autrement été réglée par l'octroi de crédits, les montants de crédits effectivement accordés à ces deux pays ne s'élèvent en conséquence qu'à 140,7 millions d'u.c. et 0,2 million d'u.c. respectivement.

4 Le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que crédeur est de 805,3 millions d'unités de compte. Le quota débiteur de la Grèce est bloqué et considéré comme égal à zéro.

5 Ces facilités de règlement sont utilisables pour 75 % en or et pour 25 % en crédit.

6 Ce montant, qui fait partie de la « rallonge » de l'Allemagne, était nécessaire pour couvrir les excédents venant en dépassement du quota de ce pays à l'ouverture des opérations le 1^{er} août 1955.

7 Outre sa « rallonge », l'Italie dispose d'un crédit spécial de 50 millions d'u. c.

8 Les paiements 100 % en or faits par la France et par la Grèce en règlement de déficits au delà de leurs quotas, n'apparaissent pas dans la position comptable cumulative de ces pays. Le solde des montants correspondants à ces paiements et qui subsiste à la fin d'octobre 1955, à savoir :

pour la France : 196,2 millions d'u.c.
pour la Grèce : 21,6 millions d'u.c.

peut être recouvré dans la mesure où chacun de ces pays aura des excédents nets à l'avenir.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
MARCHE DE L'ARGENT.		I. — Production charbonnière et métallurgique ...	55 ¹ et 55 ²
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	II. — Industrie textile	56 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	III. — Productions diverses	56 ²
III. — L'argent au jour le jour	8	IV. — Energie électrique	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émissions	86 ⁹	V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
MARCHE DES CHANGES.		a) Indices des ventes mensuelles	
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	base moyenne : 1936 à 1938 = 100	65 ¹
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ²	b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CAPITAUX.		II. — Consommation de tabac	66
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	III. — Abattages dans les 12 principaux abbatoirs du pays	67
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	TRANSPORTS.	
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	c) trafic :	
Emissions des sociétés congolaises en juin 1955		1° trafic général	70 ²
Détail des émissions		2° grosses marchandises	70 ³
Groupement par importance du capital		A) ensemble du trafic	
Emissions des sociétés belges en juillet et août 1955		B) service interne belge	
Détail des émissions	17 ³	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Groupement par importance du capital	17 ⁴	III. — Mouvement des ports :	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	a) Port d'Anvers	71 ¹
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	b) Port de Gand	71 ²
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
FINANCES PUBLIQUES.		COMMERCE EXTERIEUR.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	CHOMAGE.	
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
IV. — Rendement des impôts	26	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
REVENUS ET EPARGNE.		III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin et juillet 1955	30 ¹	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
Tableau rétrospectif	30 ²	I. — Belgique et Congo belge :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Situations globales des banques	85 ¹
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;		Banque Nationale de Belgique :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		Situations hebdomadaires	85 ²
III. — Indice trimestriel des salaires	32	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Situations mensuelles	85 ³
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
Mouvement du débit		Stock monétaire intérieur	85 ⁴
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
PRIX.		Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	II. — Banques d'émission étrangères.	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Situations :	
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²